

CRÉDOC
BIBLIOTHÈQUE

C R E D O C

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél : 45 84 14 20

*Equipe "Méthodologie des Pratiques
Economiques et Sociales"*

N° 5

ESPACE ET MODES DE VIE

TYPLOGIE DE L'ESSONNE - COMMUNES

**Crédoc - Collection des rapports.
N° 5. Janvier 1987.**

JANVIER 1987

CREDOC•Bibliothèque



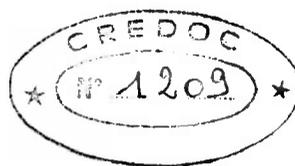
C R E D O C

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél : 45 84 14 20

*Equipe "Méthodologie des Pratiques
Economiques et Sociales"*

**UNE TYPOLOGIE DES COMMUNES
DE L'ESSONNE
SELON L'ACTIVITE DES COUPLES RESIDANTS**

Frédéric CHATEAU



*Sous la direction scientifique
de Nicole TABARD*

Etude réalisée avec la participation financière de :

- . Le Commissariat Général du Plan
- . La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- . La Mairie de Corbeil-Essonnes
- . Le Plan Urbain

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>RESUME</u> : Les communes de l'Essonne en 10 types socioprofessionnels	1
<u>CHAPITRE I</u> : Repérer la situation professionnelle des couples	13
I - Une typologie des communes basée sur la situation des conjoints	13
II - Une mesure des positions professionnelles des hommes et des femmes	14
III - Description de la structure matrimoniale	20
<u>CHAPITRE II</u> : La typologie des communes - Résultats -	37
I - Une analyse portant sur l'ensemble des communes	37
II - Présentation de la typologie des communes non agricoles	49
<u>ANNEXES</u>	71
Annexe A - Regroupement des branches d'activités économiques	73
Annexe B - Nomenclature des professions-branches des hommes et des femmes	77
Annexe C - Formation des groupes de conjoints	83
Annexe D - Types d'appartenance des communes de l'Essonne	85
Annexe E - Tableaux statistiques complémentaires	87

Deux typologies du département de l'Essonne ont été réalisées ; elles diffèrent à la fois sur le plan du découpage géographique et sur celui des critères de position socio-économique des ménages retenus.

- La première typologie s'appuie sur un découpage **infracommunal** pour les communes de plus de 20 000 habitants : la section cadastrale. Les données économiques retenues pour chaque ménage ne concernent que la **personne de référence**. C'est cette typologie qui constitue la base du plan de sondage pour l'enquête ESSONNE. Elle est présentée dans le rapport "*Typologie socioprofessionnelle des quartiers et communes de l'Essonne*". On y trouve une présentation de la problématique qui sous-tend ces travaux d'organisation de l'espace et des informations justifiant le choix du département de l'Essonne.
- L'unité géographique retenue pour la seconde typologie est la **commune**. La construction ne repose que sur les couples résidents. Leur position socio-économique est spécifiée à l'aide des informations portant sur **l'homme et la femme simultanément**.

C'est cette seconde typologie qui est présentée dans ce rapport.

Ce travail est réalisé dans le cadre de deux programmes de recherche :

- le premier sur les "*Relations entre la structure socio-économique de l'espace, la production de l'environnement, les conditions de logement et les modes de vie*", programme d'une durée de trois ans, 1985-1987.
- le second sur "*L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale*", réponse à l'appel de proposition de recherche de la CNAF, "*Activité féminine - Vie familiale*". Dans ce cadre est élaborée ici une nomenclature détaillée de l'activité des femmes, en vue d'une typologie spécifique.

Ces recherches sont réalisées par l'équipe "*Méthodologie des Pratiques Economiques et Sociales*" du CREDOC, sous la direction de Nicole TABARD;

Elles sont financées par les administrations suivantes :

- Centre National de la Recherche Scientifique,
- Le Commissariat Général du Plan
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- La Mairie de Corbeil-Essonnes
- Le Plan Urbain
- La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

RESUME

LES COMMUNES DE L'ESSONNE EN DIX TYPES SOCIOPROFESSIONNELS

L'objectif de ce travail est de constituer un découpage de ce département pertinent, d'une part pour comprendre les mécanismes de peuplement et les transformations en cours dans cet espace, d'autre part pour analyser les formes de répartition des équipements et leur usage.

Cette analyse de l'Essonne et la classification des communes qui en résulte repose sur une caractérisation socio-économique des couples intégrant des informations sur l'homme et la femme.

Plus précisément, les hommes sont décrits dans une nomenclature en 120 postes d'après leur PCS, leur branche d'activité collective, et le statut public ou privé de leur employeur. Ces catégories sont ensuite éclatées en fonction de la profession de la femme, pour définir une variable "profession-couple" en 412 postes.

La typologie repose donc sur le tableau donnant la répartition des 61 700 couples résidant dans ce département, entre les 196 communes de résidence et les 412 modalités de cette variable "profession-couples" (1).

Le département de l'Essonne apparaît structuré principalement par deux grands types d'oppositions :

1. Une opposition agricole - non agricole, qui ordonne sur un axe les professions agricoles, les artisans et commerçants, les salariés du secteur privé et les salariés du secteur public ; parmi ces derniers, les employés des PTT occupent une position extrême. Symétriquement sont ordonnées les communes agricoles, les communes urbaines d'implantation ancienne, puis celles de développement récent et enfin les communes en ville nouvelle.
2. Une opposition selon le statut social, avec à une extrémité les couples endogames de cadres, à l'autre les ouvriers non qualifiés de l'industrie dont la femme est inactive.

(1) Ce tableau de contingence est analysé par les techniques classiques d'analyse des correspondances associées à la classification ascendante hiérarchique.

La quasi hégémonie de la première opposition, due à la très forte co-localisation des agriculteurs, ouvriers agricoles et anciens agriculteurs nous conduit à isoler un groupe de 70 communes agricoles (1) (type A en vert clair sur la carte ci-après), qui forment un territoire assez vaste au sud et sud-est du département, organisé autour de quelques communes d'implantation assez ancienne, ainsi qu'une zone interstitielle au sud de Gif-sur-Yvette, de Bures-sur-Yvette et des Ulis.

Les 125 communes restant (2) se répartissent en quatre groupes autour des pôles que constituent les extrémités de ces deux axes d'opposition. Ces quatre pôles forment ensuite la trame d'oppositions plus fines entre les neuf types qui en sont issus.

- Des communes à statut élevé

19 communes (représentées en bleu sur la carte) sont les lieux de résidence privilégiés des cadres, patrons et professions libérales (ces catégories y représentent 37 % des hommes vivant en couple (3) contre 21 % au maximum de tous les autres types). Les ouvriers y sont très peu nombreux et très qualifiés ; leurs femmes travaillent le plus souvent dans le secteur tertiaire public et sont, comme eux, un peu plus âgées qu'ailleurs.

Deux types se distinguent dans ce groupe :

- U22, plus urbain et plus huppé (sa population accentue les caractéristiques du groupe) est formé principalement des communes de Gif-sur-Yvette, Bures, Orsay et Verrières-le-Buisson. Les couples de cadres appartenant au secteur public sont exceptionnellement nombreux, et la sur-représentation des anciens cadres atteste le caractère traditionnel de ces communes pour les cadres.
- U21, formé de communes à population plus réduite et moins dense, connaît la plus forte croissance démographique de tous les types. Les cadres et intermédiaires du secteur privé avec des conjoints inactifs sont les catégories les plus spécifiques de sa population. L'implantation de ces communes est particulière : elles forment un croissant à l'est de la zone de Corbeil-Essonnes et d'Evry.

- Des communes urbaines, une population salariée et jeune

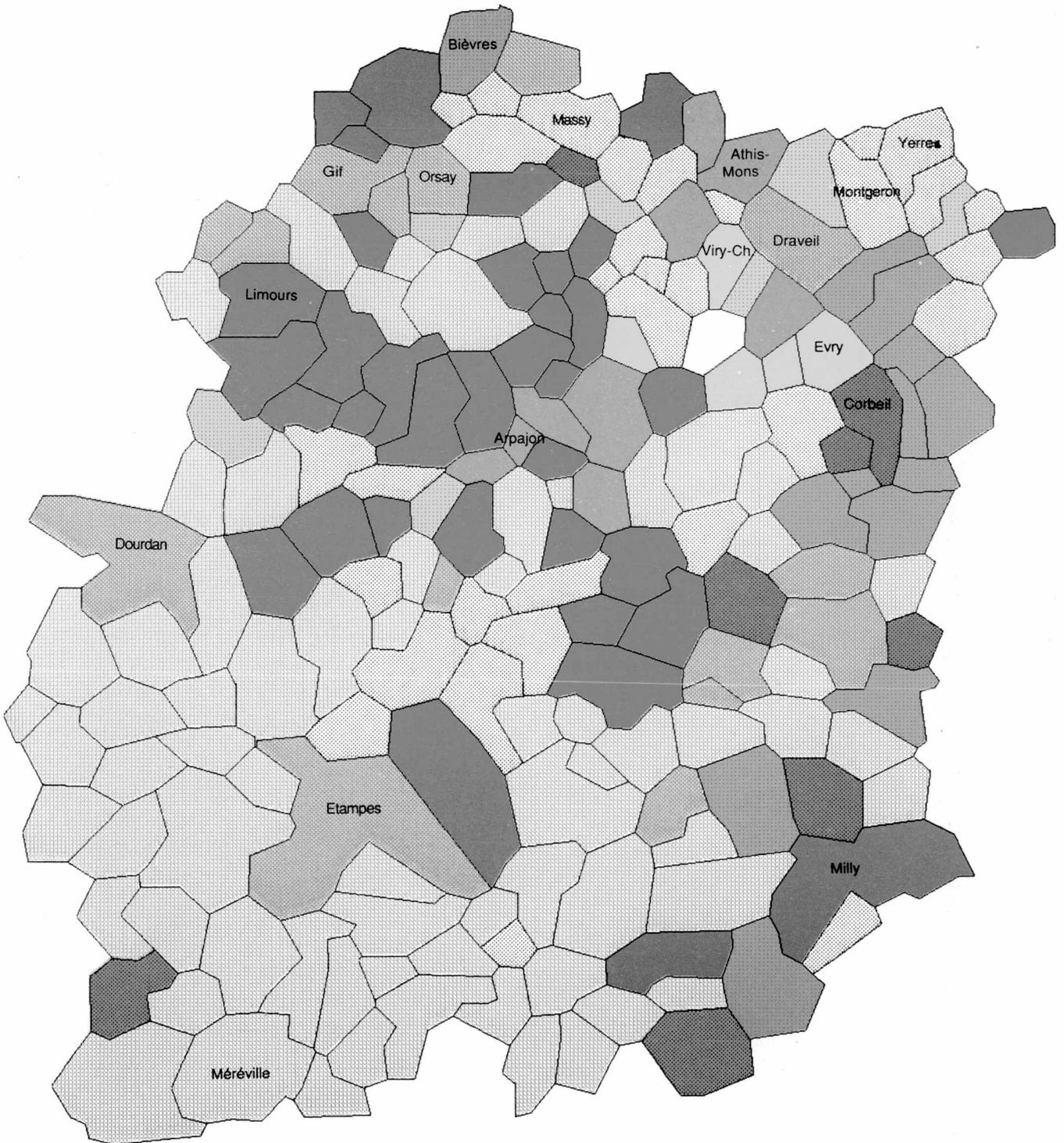
Il s'agit des types U122 et U121, représentés en jaune sur la carte. Ces deux types ont en commun les deux plus fortes proportions d'employés du public de tous les types (11 % d'employés du public contre 6 % en moyenne). Les actifs y sont jeunes, tandis que les retraités (8 % contre 14 % en moyenne) et les commerçants sont peu nombreux.

(1) La proportion de ces différentes catégories dans l'ensemble des couples y est par construction supérieure au seuil de 6,2 %.

(2) Fleury-Mérogis est écartée à cause d'un profil professionnel atypique.

(3) Dans la suite du texte, et sauf mention contraire, tous les pourcentages se rapporteront à la population des hommes vivant en couple.

Les communes de l'Essonne
10 types socio-professionnels
 (article F. Château, p. 55-61)



	A		U1121		U121		U21
	U1111		U1122		U122		U22
	U1112		U1123				

Le secteur du logement HLM est très présent dans ce groupe, où il y a peu de logements anciens : seulement 1,5 % ont été construits avant 1915 et 7 % avant 1949. Cependant, les employés du secteur public y ont des voisins différents :

- U121 contient également de fortes proportions d'ouvriers jeunes, et un nombre élevé d'enfants par couple. Ces communes ont connu le plus fort de leur développement pendant la période 1958-1968, et une croissance faible depuis.
- U122 dont les logements HLM sont les plus récents, et qui connaît une très forte croissance démographique, contient la plus forte proportion d'intermédiaires du secteur public.

- Des communes de tradition ouvrière

Les communes de ce groupe (en rouge sur la carte) sont en déclin ou stagnation démographique ; si elles ont en commun de fortes proportions d'ouvriers et de retraités, leur répartition en trois types distincts révèle entre elles plus que des nuances.

Le type U1123 présente les caractéristiques extrêmes du groupe ; il est composé de Corbeil-Essonnes et quelques autres communes de moindre taille, où retraités (spécialement anciens ouvriers) et ouvriers (très souvent non qualifiés) se juxtaposent : les premiers dans des quartiers pavillonnaires anciens ou dans les centres et les seconds dans des zones de grands immeubles construits dans les années 1960 en quasi-totalité par les sociétés d'HLM (1).

La ville de Corbeil-Essonnes, qui en constitue l'essentiel, a d'ailleurs connu un développement particulier lié à l'industrialisation précoce de cette partie de la vallée de la Seine ; elle comptait déjà 20000 habitants au début du siècle.

Les différences de profils entre les types U1121 et U1122 sont très faibles en termes agrégés, mais les catégories de "professions-couples" surreprésentées sont elles assez distinctes : d'un côté on trouve les salariés des transports publics, de l'autre les employés et les intermédiaires de la santé. Ces nuances renvoient, en fait, à des situations urbaines très différentes puisque, d'une part U1121 regroupe les villes du réseau traditionnel qui dessert les territoires agricoles (Etampes, Dourdan, La Ferté Alais), d'autre part U1122 en déclin démographique accentué concerne des communes ayant plutôt connu leur développement entre la première guerre mondiale et la fin des années 1960.

- Le groupe indépendants cadres

Ce groupe donne l'image d'une certaine mixité sociale du fait que les catégories sociales très agrégées ne s'écartent pas des moyennes départementales. Ceci est particulièrement vrai du type U1111 des communes moyennes, les moins discriminées pour cette raison par l'analyse des correspondances.

(1) Cette spécialisation des quartiers est apparue dans l'analyse d'une typologie réalisée à partir d'un découpage plus fin des communes importantes de l'Essonne (cf. Présentation). Le voisinage indépendants non agricoles-retraités étant caractéristique des centres anciens.

En revanche, si le type U1112 (vert plus soutenu sur la carte) présente un profil socioprofessionnel relativement proche, il s'en écarte du fait de la présence des agriculteurs (3 %), et regroupe un ensemble plus homogène de communes peu denses et de taille assez faible qui connaissent en moyenne une croissance démographique assez forte.

Leur localisation est moins périphérique que celle des communes agricoles du type A.

Le département de l'Essonne est ainsi partitionné en dix types de communes qui synthétisent le mieux possible l'ensemble des distances entre les profils socioprofessionnels de ces communes ; ces profils sont résumés dans le tableau suivant en pourcentages des hommes vivant en couples.

Tableau 1
Répartition des couples selon le type de résidence
et la profession de l'homme

type	agric.	comm. artis.	patr. libér.	cadre	interm	empl.	O.Q.	O.N.Q	retrai tés	inact.
ens.	1	6	2	17	22	11	21	6	12	2
A	12	9	2	13	18	6	18	5	13	4
U1111	0	6	2	19	23	12	19	5	13	1
U1112	3	7	2	19	23	8	20	5	11	2
U1121	0	6	1	13	22	12	23	8	14	1
U1122	1	6	2	11	20	11	24	7	16	2
U1123	1	5	1	7	16	9	30	12	16	3
U121	0	4	1	13	21	17	27	8	6	3
U122	0	4	1	17	27	16	20	5	8	2
U21	1	6	3	30	23	7	14	4	10	2
U22	0	5	4	38	20	6	10	2	13	2

Source : RP82, fichier au quart, 61 700 couples

- Dynamique démographique et types socioprofessionnels.

L'intérêt d'une typologie socioprofessionnelle est son pouvoir explicatif dans d'autres champs que celui dont elle procède : on trouve en effet d'importantes variations en termes d'âges moyens, de taux d'activité féminin, de taux de fécondité, de taux de population étrangère ou même de répartition entre les différentes nationalités.

Mais on constate que les types socioprofessionnels sont en outre discriminants pour :

- la taille et la densité des communes, et la structure par type d'immeuble du parc des logements, donc révélant des formes d'habitat différentes,
- la structure par âge de construction des logements, donc révélant des variations dans l'histoire du peuplement de ces types.

Ce dernier point nous conduit à considérer la dynamique démographique du département comme partie intégrante de la structure que nous avons reconstituée à partir de données statiques.

Tout d'abord, et simplement sur le plan quantitatif, le tableau ci-après montre que la croissance démographique du département entre les recensements de 1975 et 1982 n'est pas répartie uniformément dans les dix types socioprofessionnels de communes. La carte n° 2 différencie les communes de l'Essonne selon le taux de croissance.

Tableau 2
Caractéristiques moyennes des communes par type socio-économique

type	population moyenne	densité hab. / hectare	évolution 75 - 82 (%)	dont :	
				solde migratoire	solde naturel
ens.	5041	5,5	+ 7,0	+ 0,5	+ 6,5
A	591	0,6	+ 18,4	+ 16,0	+ 2,4
U1111	9548	13,9	+ 2,5	- 3,0	+ 5,5
U1112	2456	2,5	+ 22,4	+ 18,0	+ 4,4
U1121	14915	20,9	- 4,7	- 10,6	+ 5,8
U1122	6743	4,4	- 1,8	- 5,8	+ 4,0
U1123	6411	6,7	+ 0,4	- 5,8	+ 6,2
U121	16168	27,6	+ 6,4	- 5,1	+ 11,5
U122	18586	30,1	+ 24,1	+ 13,4	+ 10,7
U21	2986	3,2	+ 29,3	+ 23,6	+ 5,6
U22	9019	11,9	+ 17,4	+ 10,5	+ 6,9

Source : *Bande des données communales*
INSEE, RP82

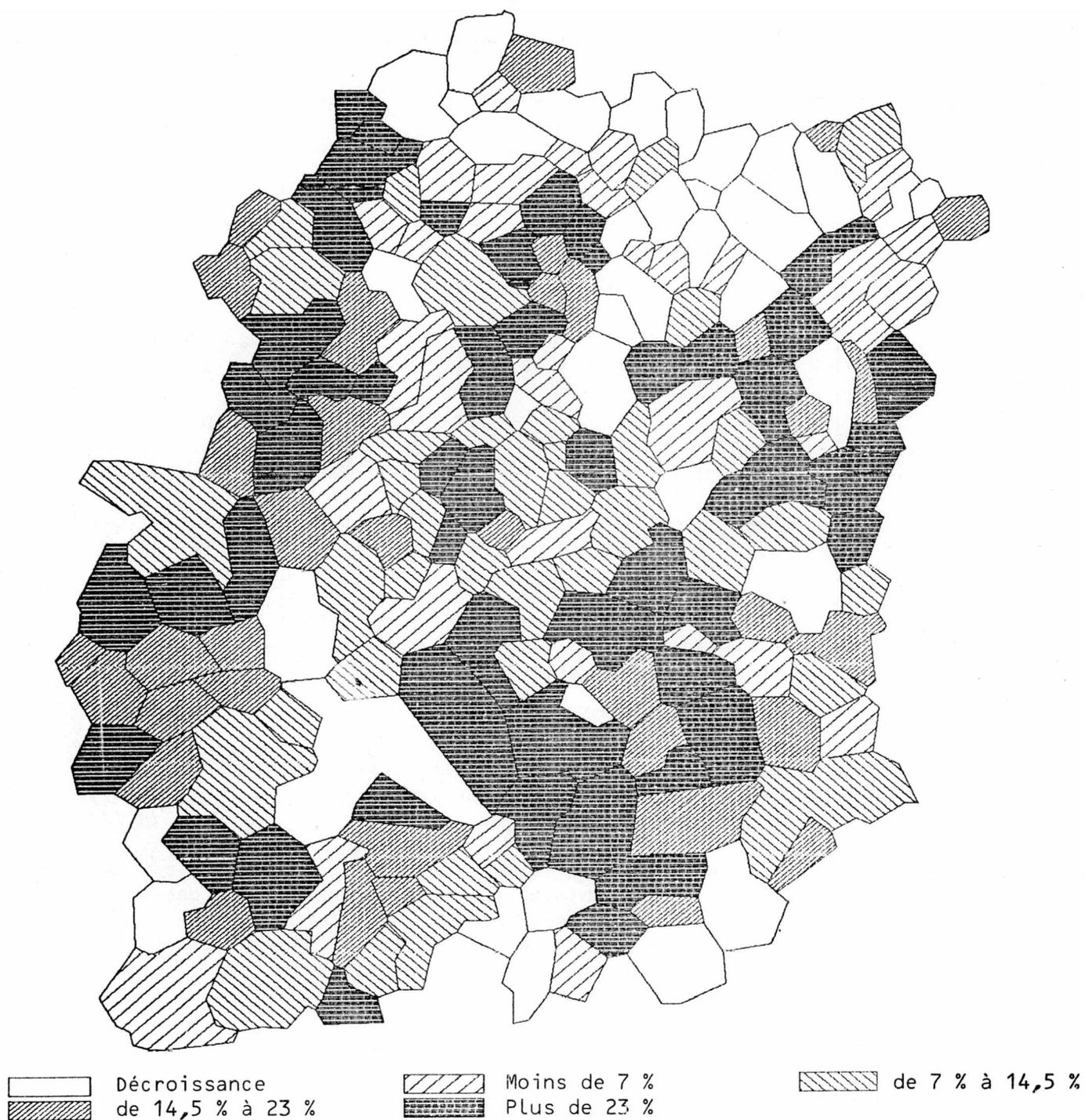
Cinq types connaissent une croissance démographique de 22,5 % en moyenne, et les cinq autres décroissent ou stagnent alors que la population dans son ensemble croît de 7 %.

Mais si cette typologie distingue les groupes de communes suivant leur évolution démographique, elle met en évidence des formes différenciées de la croissance démographique. Par forme, nous entendons l'interaction entre le type d'habitat (densité, habitat collectif ou individuel, centre ou périphérie ...) et des catégories spécifiques de population.

Apprécier les déformations de structure professionnelle des types entre les deux derniers recensements est malheureusement une démarche rendue impossible par le changement de nomenclature des catégories socioprofessionnelles. Nous examinerons ici deux aspects de la croissance : les ménages nouvellement arrivés dans leur communes, et la population habitant les logements neufs.

Graphique 2

Taux de croissance des communes de l'Essonne de 1975 à 1982



- Les nouveaux arrivants

Plus de 40 % des ménages de l'Essonne ont changé de commune de résidence depuis 1975, et la structure socioprofessionnelle de ces nouveaux arrivants varie fortement selon le type des communes d'arrivée.

Il est déjà remarquable que les types à forte population ouvrière soient tous en déclin ou stagnation démographique, mais les nouveaux arrivants y sont plus ouvriers que partout ailleurs, ce qui signifie que les catégories non ouvrières, et spécialement les catégories à statut élevé les évitent.

Les communes du type U111 dont la population stagne, ne présentent, elles, aucun caractère particulier de ce point de vue. Par contre, les nouveaux arrivants dans les types en croissance ont des profils qui s'écartent significativement du profil moyen :

- type A : 45 % des nouveaux arrivants dans les communes du type A sont ingénieurs, intermédiaires administratifs et techniciens, alors que ces catégories représentent 37% des couples nouvellement arrivés dans leur commune pour l'ensemble du département.
- type U112 : ingénieurs et techniciens (31 % contre 24 %)
- type U122 : intermédiaires administratifs et employés du secteur public (31 % contre 23 %)
- type U21 : cadres et ingénieurs (39 % contre 23 %)
- type U22 : cadres et ingénieurs (54 % contre 23 %).

- La construction neuve

Du point de vue des modalités de la croissance, le tableau précédent suggère une première distinction à opérer entre d'une part 2 types (U122 et U22) regroupant des communes de taille et de densité plus élevées, et d'autre part 3 types (A, U112 et U21) de communes plus petites et moins denses. Dans ces 5 types, la structure par période de construction des logements montre la liaison forte existant entre croissance démographique et construction neuve.

La construction dans les types à faible densité concerne essentiellement des maisons individuelles (à 93 % pour A et U112, à 84 % pour U21), donc un mouvement d'appropriation d'espaces peu denses amorcé depuis 1968, qui se poursuit sous la forme de l'habitat pavillonnaire.

Dans les deux types plus urbains, on construit également des pavillons mais aussi des immeubles, différant d'ailleurs suivant le type :

- 65 % des logements neufs de U122 sont construits dans des immeubles de plus de 5 logements, parmi lesquels plus de 60% appartiennent au secteur HLM,
- 28 % sont construits dans des immeubles de plus 5 logements en U22, et il n'y a quasiment pas de logements HLM .

Rappelons que le type U122 comprend 3 communes partiellement intégrées dans le périmètre de la ville nouvelle d'Evry.

La structure de la population de ces logements neufs donne des renseignements sur cette composante de la croissance, dans la mesure où les 5 types considérés présentent des écarts entre eux :

- type A : les techniciens et les ouvriers qualifiés représentent 43 % des couples habitant un logement neuf, contre 36 % dans les logements neufs des cinq types en croissance,
- type U1112 : techniciens et ouvriers qualifiés (41 % contre 36 %),
- type U21 : cadres et ingénieurs (42 % contre 30 %),
- type U122 : intermédiaires administratifs, employés (surtout ceux du public) et ouvriers qualifiés (53 % contre 45 %).
- type U22 : cadres et ingénieurs (52 % contre 30 %).

- Pôles d'emploi et croissance différentielle dans l'Essonne

La disposition géographique des types et l'analyse des réseaux de migrations alternantes permet d'interpréter ces formes de croissance par rapport à la distribution spatiale de l'activité économique.

Les hommes salariés de l'Essonne travaillent en effet principalement dans les départements de la première couronne (26 %) et à Paris (23 %), puis dans le quart nord-est du département et dans le secteur de Gif-sur-Yvette et Orsay, les villes importantes de la moitié sud venant ensuite.

Paris attire plutôt les cadres administratifs et les employés, la première couronne les ingénieurs et les techniciens, alors que les ouvriers restent plutôt dans le département.

Comparons les trois types qui supportent une construction pavillonnaire vigoureuse. Leur composition professionnelle les ordonne selon le statut social, de A, le moins élevé, à U21 le plus élevé ; c'est également l'ordre de leur évolution démographique, U21 croissant le plus vite. Mais, c'est surtout l'ordre du plus périphérique au plus proche des zones à forte activité économique du nord du département, de Paris et de la première couronne.

L'analyse des migrations alternantes montre en effet que les salariés de A vont travailler préférentiellement dans les communes du type A et dans les communes de U1122 (qui sont l'armature urbaine de ce territoire), mais évitent Paris et la première couronne ; techniciens, OQ et ONQ travaillant plus fréquemment dans les communes de A, employés et intermédiaires administratifs dans les communes de U1122.

Le type A constitue un territoire plus autarcique et moins lié aux pôles d'emploi extérieurs. Au contraire, les résidents de U1112 privilégient non seulement les communes du type U1112 et les communes proches d'Arpaion et de Brétigny, mais aussi la zone de Gif-sur-Yvette ; il y a une interaction plus forte avec l'extérieur de ce territoire. Ceux de U21 à l'opposé travaillent essentiellement hors des communes du type, et sont fortement attirés par les zones d'emplois d'Evry et de Corbeil.

La croissance pavillonnaire est plus vigoureuse quand elle intéresse des catégories à statut plus élevé dans des communes reliées aux grands pôles d'activité économique.

Le quart nord-est offre d'ailleurs un bon exemple de la répartition des fonctions entre des communes proches : les habitants de U21 travaillent à Corbeil et Evry, ceux de Corbeil y restent ou vont à Evry, et ceux d'Evry vont à Paris. Cette zone présente entre des communes limitrophes des distances sociales maxima dans le département.

Les salariés du type U122 privilégient les emplois de Paris et dans une moindre mesure ceux des communes du nord-est. Le caractère tertiaire et public des salariés en ville nouvelle, largement induit par la composition du parc de logements HLM, rend compte de cette liaison forte avec Paris. La forme de la croissance démographique dans ce type est atypique pour le département de l'Essonne.

Les salariés de U22 privilégient les Hauts-de-Seine et les Yvelines, avec également une propension à travailler sur place. Les catégories à statut élevé caractéristiques de cette population occupent les immeubles neufs construits principalement par le secteur privé.

Ces premières constatations montrent la pertinence de l'étude de la composition professionnelle des lieux de résidences pour comprendre la dynamique spatiale à l'échelle locale.

L'extension de cette typologie à l'ensemble des départements de l'Ile de France est en cours avec la participation du Service des Etudes de la Direction Régionale de l'INSEE ; nous en attendons une meilleure compréhension des mouvements démographiques dans la région et notamment du desserrement des zones centrales dont nous percevons les effets dans l'Essonne.

Les deux typologies de l'Essonne serviront de base pour la dernière phase du programme de recherche (plan 1987) sur la connaissance des services ou équipements existant sur le plan local. Cette étape est réalisée en collaboration avec les intervenants locaux : le service urbanisme de la Mairie de Corbeil-Essonnes, les unités de gestion des Caisses d'Allocations Familiales du département de l'Essonne, les différentes sociétés d'HLM présentes dans le département.

CHAPITRE I

REPERER LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES COUPLES

I - UNE TYPOLOGIE DES COMMUNES BASEE SUR LA SITUATION DES CONJOINTS

La question posée ici : comment sont organisées et résumées toutes les informations disponibles dans le recensement pour positionner les couples dans le système économique ? En retenant les éléments directement liés à la situation économique et sociale, ces informations sont relativement abondantes :

- la profession,
- le statut dans l'emploi,
- la branche d'activité économique de l'établissement ou de l'entreprise,

ceci pour les hommes et les femmes. Encore aurait-on pu y ajouter le niveau de formation générale ou professionnelle ; mais l'expérience a montré qu'on donnait ainsi un poids trop lourd aux différences entre générations, étant donnée la progression importante des diplômés dans les dernières décennies, parallèle à l'extension du salariat. Ceci introduisait une source d'hétérogénéité et donc une ambiguïté dans l'interprétation des résultats.

Deux différences par rapport à la première typologie

Dans la première typologie, la position sociale des ménages était repérée à partir des informations concernant **la personne de référence seulement**. C'est parce qu'il fallait faire vite, cette typologie devant servir de base de sondage pour l'enquête Essonne. En deux mois il était impossible de réaliser une typologie intégrant les situations des hommes et des femmes simultanément, bien que ce fût dans le projet initial du programme. Un tel travail implique l'enchaînement d'étapes assez complexes :

- l'analyse des relations entre la profession, la branche d'activité et le statut afin d'obtenir une première forme de caractérisation des positions pour chacun des deux sexes. Pour fixer les idées, on obtient une nomenclature en 118 postes pour les hommes, en 98 postes pour les femmes.
- l'analyse du "croisement" entre les positions des hommes et des femmes afin d'opérer un regroupement raisonnable des cas de figure rencontrés - il y en a environ 5 000 ! Cette seconde étape constitue une véritable recherche sur les systèmes d'alliance, à peine simplifiée par l'endogamie des groupes sociaux.

Ce n'est qu'après avoir obtenu une nomenclature relativement restreinte (on arrive à 412 postes pour la nomenclature des professions-branches des couples), que peut commencer la construction proprement dite d'une typologie des communes.

La seconde différence concerne l'unité géographique. On souhaitait un découpage infracommunal pour se donner les moyens de faire ressortir des phénomènes de ségrégation spatiale. La première typologie repose ainsi sur un découpage du département de l'Essonne en sections cadastrales pour les communes de 20 000 habitants au moins ; les communes plus petites ne sont pas subdivisées. Cette démarche s'est avérée extrêmement féconde ; elle permet de comparer les communes selon leur degré d'hétérogénéité sociale, de visualiser en particulier leur mode de croissance, opposant les centres anciens aux quartiers récents souvent plus périphériques, formés de grands ensembles avec un fort pourcentage de logements sociaux (1). On a cependant renoncé au découpage infracommunal pour cette seconde typologie : l'unité géographique retenue est la commune. On ne fait qu'indiquer brièvement les raisons de ce choix. Le découpage infracommunal peu utilisé n'est pas suivi de façon fiable d'un recensement à l'autre ; d'où une impossibilité (sauf à réaliser un important travail de recodification) d'analyser la typologie construite du point de vue des variations démographiques entre 1975 et 1982, information cependant très discriminante et très féconde. Pour être performante, une typologie sur base infracommunale doit être analysée au vu des places des différentes communes éclatées et avec le concours des mairies ou de personnes ayant une bonne connaissance de la topographie, voire des formes sociales de peuplement des quartiers, de leur histoire. Mais c'est alors tout un travail de collaboration qu'il faut engager avec chacune des mairies des communes importantes. On espère pouvoir développer ces techniques et ces collaborations dans l'avenir ; mais ce travail dépassait nos moyens actuels. Il a été réalisé avec la Mairie de Corbeil-Essonnes qui participe à ce programme de recherche.

II - UNE MESURE DES POSITIONS PROFESSIONNELLES DES HOMMES ET DES FEMMES

On retient quatre composantes de la position professionnelle d'un individu :

- la qualification ou le niveau hiérarchique,
- le statut (public, privé, entreprise nationale...),
- le secteur d'activité (industrie, commerce...),
- la branche d'activité économique.

La variable PCS du recensement prend en compte partiellement les trois premières, elle sera affinée par le croisement avec les variables branche d'activité (AE40, AE100, voire AE600) et la variable statut (STD).

Dans une première étape on organise les informations sur la branche d'activité économique et le statut de l'emploi, pour obtenir une catégorie plus synthétique "branche-statut" ; dans une seconde étape, on croise cette nouvelle catégorie avec la profession (PCS).

a) Une variable "branche-statut"

Une variable "branche-statut" est élaborée, et ses modalités organisées hiérarchiquement suivant l'organigramme présenté au graphique 3.

(1) On se reportera au rapport "Typologie socioprofessionnelle des communes et quartiers de l'Essonne".

Graphique 3

Organisation de la branche d'activité et du statut



(F) : la rubrique n'existe que pour les femmes

(H) : la rubrique n'existe que pour les hommes.

Le détail des rubriques figure aux annexes A, A1 pour les hommes, A2 pour les femmes

Le mode de distribution des branches d'activité dans l'espace est une des composantes du développement inégalitaire : localisation spécifique des sièges sociaux, des industries de pointe. C'est en particulier la question du rôle des activités de pointe dans la dynamique spatiale qui a conduit à une classification des branches de l'industrie en quatre grandes catégories (1).

- les branches de pointe,
- les branches en déclin, en difficulté,
- les branches médianes,
- les secteurs protégés (secteur public ou para-public, entreprises nationalisées).

Les trois premiers groupes ont été définis à partir des indicateurs d'évolution suivants (1970 à 1984) :

- les effectifs salariés,
- le taux de valeur ajoutée,
- la productivité apparente,
- la part du marché intérieur,
- l'effort à l'exportation,
- la production effective en volume.

On trouve par exemple parmi les branches dynamiques : la parachimie et l'industrie pharmaceutique, le matériel électronique, le matériel de traitement de l'information. On trouve parmi les branches en déclin la production de charbon, de minerais de fer, la sidérurgie, la fonderie, la première transformation de l'acier, l'industrie du textile. Certaines activités ont été isolées lorsque c'était possible : le bâtiment, et pour quelques professions tertiaires : les secteurs des PTT, de la santé, de l'enseignement, des transports, de l'assurance et de la banque ou les différentes branches de commerce.

L'importance des effectifs féminins dans le secteur des banques et des assurances justifie la distinction maintenue pour ces deux rubriques ; elles sont regroupées pour les hommes.

b) Une variable "profession-branche-statut"

La méthode consiste maintenant à explorer les branches de l'arborescence des "branches-statuts" pour chaque profession-catégorie sociale ou PCS, aussi loin qu'on trouve des effectifs satisfaisants. Par exception à ce principe,

- les chômeurs sont regroupés en 6 postes,
- sont regroupés les commerçants (22) et les artisans (21) d'une part, les ingénieurs (38) et les professions scientifiques et professeurs (34) d'autre part, car la distinction suivant les branches est redondante avec la distinction suivant la variable profession-catégorie sociale (PCS).

(1) On trouvera dans "Typologie socioprofessionnelle des quartiers et communes de l'Essonne", une présentation de cette classification des branches d'activité.

La première étape est le croisement de la variable PCS du recensement avec la variable "branche-statut" que nous avons construite. Les modalités de la seconde sont alors regroupées suivant les profils des lignes, en respectant les priorités de l'organigramme précédent.

Autrement dit, une fois les chômeurs écartés, on distingue d'abord l'industrie du secteur tertiaire, et au sein du tertiaire, le public du privé. Suivant les effectifs, les branches de l'arbre sont plus ou moins regroupées ; si certains groupes de branches-statuts apparaissent dans la définition de plusieurs modalités, certains autres ne valent que pour telle ou telle PCS particulière.

Enfin, la nomenclature professionnelle en vigueur est mieux adaptée pour décrire l'activité des hommes que celle des femmes ; dans l'Essonne (tableau 3), plus de la moitié d'entre elles est concentrée dans la catégorie "employé" ; seules 29 % d'entre elles ont un statut professionnel hiérarchiquement supérieur ou égal aux professions intermédiaires, ce qui est le cas de 46 % des hommes.

Tableau 3

Distribution des femmes et des hommes actifs selon la PCS

CS regroupée	% de femmes actives	% d'hommes actifs
cadre	7.4 %	20.3 %
technicien	2.2 %	14.8 %
inter. admin.	19.4 %	10.7 %
employé	55.4 %	14.3 %
ouvrier qualif	3.6 %	24.1 %
O. N. Q.	7.2 %	7.3 %
indép. agric.	4.8 %	8.2 %
TOTAL	44672 femmes actives	58217 hommes actifs

Source : RP82 - Quart lourd Essonne

En dépit de ces disparités, la catégorie socioprofessionnelle classique est conservée pour la présentation des résultats pour les hommes et pour les femmes (tableaux 4 et 5).

Ces deux tableaux conduisent à retenir une nomenclature individuelle en 98 modalités pour les 61 696 femmes mariées et les 13 520 femmes célibataires (cf. annexe B4) et en 118 modalités pour les 61 696 hommes mariés et les 7 153 hommes célibataires de l'Essonne (cf. annexe B3).

Tableau 4

Distribution des femmes actives de l'Essonne selon la PCS et la branche d'activité collective regroupée

Pcs	industrie						tertiaire																		
	HH	IB	ID	IM	IP	IQ	tertiaire privée						tertiaire public												
							commerce			autres services			assur. banque		santé										
	CA	CH	CV	CC	CG	EP	SP	FM	TP	XP	ZP	CQ	EQ	AP	AQ	BF	BQ	S1	S2	TQ	XQ	Z1	Z2	Z3	
agric. [11	3			83																					
12				33																					
13				101																					
indép. [21	2	107	42	61	2																				
22	15	3	3	6																					
23	1	11	8	16																					
prof. lib. 31	4		1	1																					
33																									
34	12			3	5	1																			
cadres [35	12		33	2	1																				
37	13	40	40	119	32	5																			
38	17	7	24	41	39	14																			
prof. inter. [42	43		6	11	8	2																			
43	72		2	32	14	6																			
44																									
45	2		1	1		1																			
46	144	53	117	370	150	91																			
techn. [47	28	11	12	160	85	18																			
48	27	2	26	78	19	17																			
empl. [52	84		1	1		31																			
53	3	2		4																					
54	1445	437	374	1528	491	227																			
55	329	5	34	44	11	1																			
56	227			22	12																				
ouvr. qual. [62	60	6	178	365	103	21																			
63	104	4	82	44	6	1																			
64	1	1		2																					
65	15	1	6	37	4	3																			
ouvr. non qual. [67	330	15	289	760	145	6																			
68	106	19	33	113	18	6																			
69	5	1		78																					
	725		4116		451				997		2302		234	517											
	3104	1312	1145	11656	335	2013	1457	564	5387	99	4127	203	833	2336	1192	1683	135								

source fichier au quart du RP82.

III - DESCRIPTION DE LA STRUCTURE MATRIMONIALE

Du simple croisement des variables construites précédemment pour les hommes et les femmes opéré sur 61 696 couples, on retire plus de 5 000 modalités dont 1 400 atteignent des effectifs supérieurs ou égaux à 10. Les seuls croisements présentant des effectifs satisfaisants concernent certains couples homogames ou ceux dont la femme est inactive. Il faut donc procéder à des regroupements pour réduire ce nombre et augmenter les effectifs, en respectant au plus près possible la complexité de l'ensemble des mariages. Précisons ici que mariage est pris dans un sens étendu, et que les couples que nous considérons comprennent les unions hors mariage.

Il serait tout à fait envisageable d'opérer ces agrégations en repérant les proximités sociales entre les couples à partir de l'ensemble des mariages des hommes et l'ensemble des mariages des femmes suivant la technique de l'analyse des correspondances.

On précise dès maintenant que la catégorie "couple" qu'on retient en définitive n'est pas symétrique du point de vue des professions des hommes et des femmes. Une des raisons principales est le poids massif des femmes inactives, donc inclassables dans cette démarche. On ne pouvait satisfaire ces exigences de symétrie qu'à la condition d'éliminer purement et simplement les couples dont les femmes n'exercent pas d'activité professionnelle. On ne renonce pas à cette orientation ; les analyses des relations entre la position des hommes et celle des femmes pour des groupes sociaux particuliers sont suffisamment fructueuses pour que ce travail soit poursuivi (on en jugera par l'analyse des relations entre la profession des hommes et la profession des femmes présentée plus loin pour l'ensemble des ouvriers) ; toutefois, cette démarche complexe se justifie dans un programme centré sur l'activité des femmes et c'est dans ce cadre qu'elle sera menée à son terme. Elle n'est pas judicieuse pour la construction d'une typologie à caractère général.

La variable "couple" construite ici procède donc d'un éclatement de la "PCS-branche-statut" des hommes en fonction de l'activité de leur épouse, celle-ci étant toujours très agrégée par rapport à la nomenclature fournie à l'annexe B4.

Le problème est maintenant de chercher quelle est, pour chacune des 118 catégories d'hommes de notre nomenclature, la partition la plus pertinente de l'ensemble des femmes.

Nous définissons la notion de proximité entre deux catégories de femmes parmi les 98 de la nomenclature précédente par la proximité des profils des mariages réalisés pour les 118 types d'hommes.

Théoriquement, la démarche est simple : on analyse le tableau de répartition des couples selon la "PCS-branche-statut" des hommes et des femmes afin de repérer pour chacune des professions des hommes les professions des femmes les plus proches, donc susceptibles d'être agrégées.

Pratiquement, la mise en oeuvre est complexe car l'étanchéité des classes sociales s'applique aussi évidemment à la question des alliances. Si bien qu'une répartition des couples selon la profession des conjoints oppose d'abord les classes sociales entre elles, avant de renseigner avec plus d'acuité sur les systèmes d'alliance propres à chaque classe sociale.

Partant d'une analyse de l'ensemble des couples, on s'est progressivement orienté vers des recherches sur des populations plus homogènes. On retient ici l'analyse d'ensemble et à titre d'exemple, celle portant sur la classe ouvrière. Mais tous les milieux ont été étudiés séparément et c'est de ces analyses séparées que ressort la nomenclature définitive en 412 catégories sur laquelle repose cette typologie.

Le nombre important de femmes inactives (entre 20 % et 45 % des couples suivant la catégorie de l'homme) nous conduit à les isoler quasi-systématiquement ; l'hétérogénéité des situations obtenues impose d'écarter les 22 000 couples correspondants.

Analyse de l'ensemble des couples selon la profession des conjoints

Les premières analyses menées sur ce corpus font toutes ressortir des phénomènes triviaux (concrètement de fortes contributions pour quelques modalités) soit successivement :

- une très forte endogamie des différentes catégories de retraités (effet de génération)
- homogamie des agriculteurs, petites et grandes exploitations s'opposant par construction.
- homogamies de différentes catégories de commerçants et artisans, des médecins, professeurs et chercheurs, et instituteurs.

Tous les couples dont le chef de ménage appartient à une de ces catégories sont maintenant écartés de l'analyse qui porte sur les 32 796 couples restant. Le graphique 4 représente le premier plan factoriel de cette analyse.

L'axe principal d'inertie oppose les cadres et professions libérales aux ouvriers non qualifiés du bâtiment et aux femmes de ménages, donc un axe fortement corrélé au statut social.

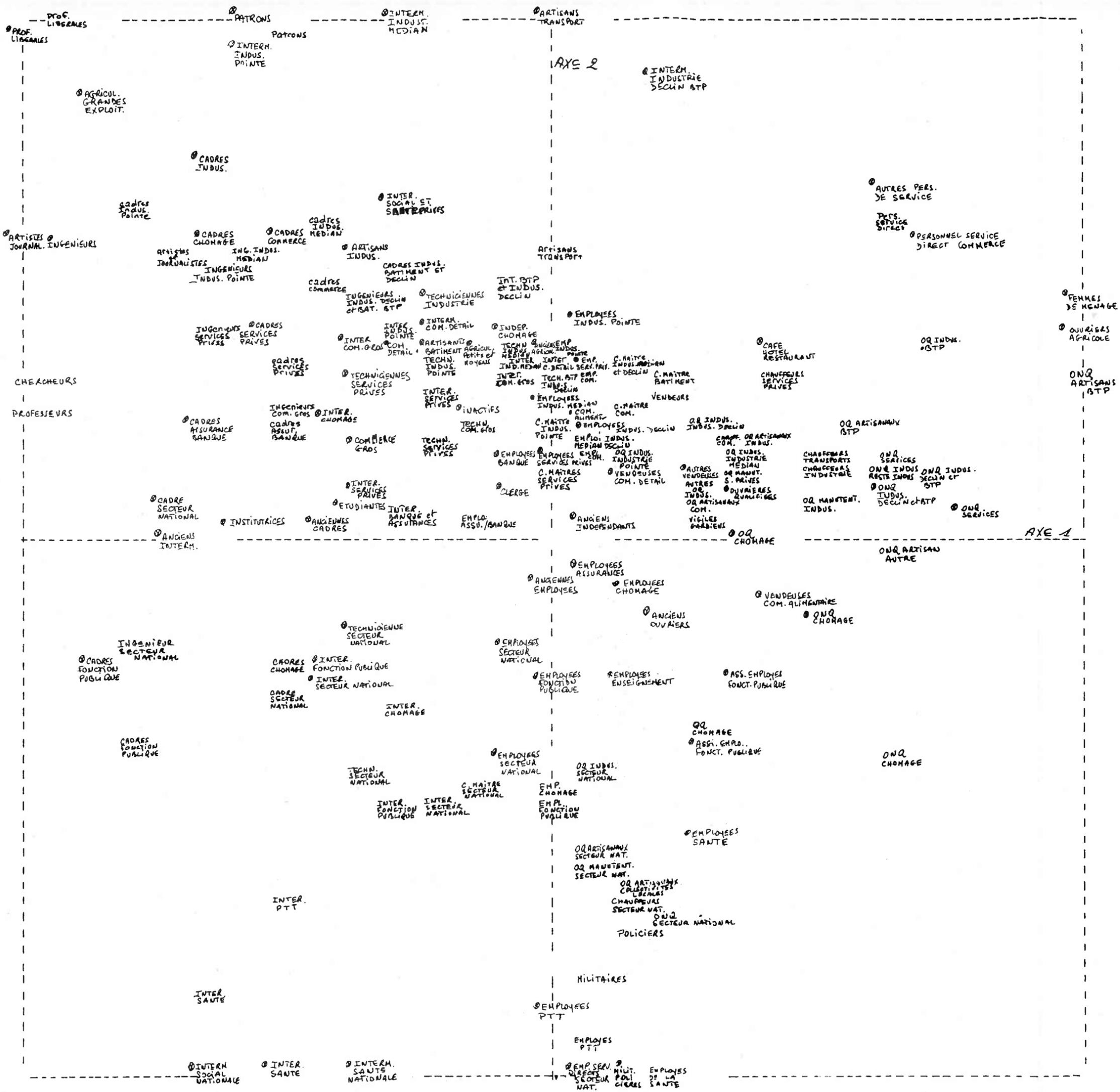
Le deuxième axe oppose patrons et artisans aux employés des PTT et intermédiaires de la fonction publique, donc un axe opposant le public et le privé, ou plus exactement les catégories les plus endogames du public aux catégories les plus endogames du privé, dont l'exclusion mutuelle organise cet axe qui peut également se lire comme une opposition indépendants - salariés.

On voit d'ailleurs se découper une zone contenant exclusivement des modalités qui représentent les salariés de l'état, des collectivités locales et des entreprises nationales, à l'intérieur de laquelle les cadres de la fonction publique et ingénieurs du secteur national sont opposés aux ouvriers et employés du secteur public, et aux policiers. Ces proximités sont dues à l'endogamie relative de la fonction publique. En effet 47.5 % des hommes employés de l'état mariés à une femme active, le sont à une femme employée de l'état, contre 21,8 % en moyenne et 17 % pour les hommes indépendants ou salariés du privé. Cette endogamie des salariés de l'état satellise tout le secteur public en général.

Ces deux oppositions permettront d'intégrer la plus grande part de la structure matrimoniale dans la composition de la variable couple.

Graphique 4

Analyse des correspondances portant sur 323 796 couples repérés par la profession de l'homme et de la femme - Plan principal d'inertie - Les professions des femmes sont repérées par le symbole ⊙



On peut constater d'autre part que lorsque ce découpage de l'industrie est présent, les catégories BTP et déclin (IB, ID) secteur médian (IM) et branches de pointe (IP) sont toujours ordonnées positivement suivant l'axe de statut social. C'est-à-dire que pour ces catégories, notre découpage de l'industrie basé sur des critères économiques, permet une discrimination des statuts sociaux des salariés.

Nous avons vu que la plus forte inertie du nuage des couples correspond à un axe de statut social, les femmes des catégories supérieures qui sont très largement endogames (ceci peut s'expliquer parce qu'elles forment une population plus faible que celle de leurs homologues masculins qui se marient donc forcément à d'autres catégories) occupent des positions extrêmes sur cet axe, et contribuent plus que les autres catégories de femmes à sa formation.

En d'autres termes, les catégories supérieures sont beaucoup plus finement décrites que les autres dans cette analyse. Nous allons poursuivre en stratifiant l'échantillon en groupes plus homogènes du point de vue du statut social de l'homme. Six études particulières ont été réalisées pour les six catégories suivantes : cadres, intermédiaires, employés, ouvriers, indépendants et retraités.

L'analyse des correspondances entre hommes et femmes de chaque sous-groupe va nous conduire à regrouper les femmes en un nombre restreint de catégories (22 au maximum). Ces catégories sont ensuite croisées avec la variable "profession" des hommes du sous-groupe. Les effectifs issus de ce croisement permettent, en fonction du profil particulier de ses conjoints, d'éclater chaque profession-homme en quelques professions-couples (6 au maximum).

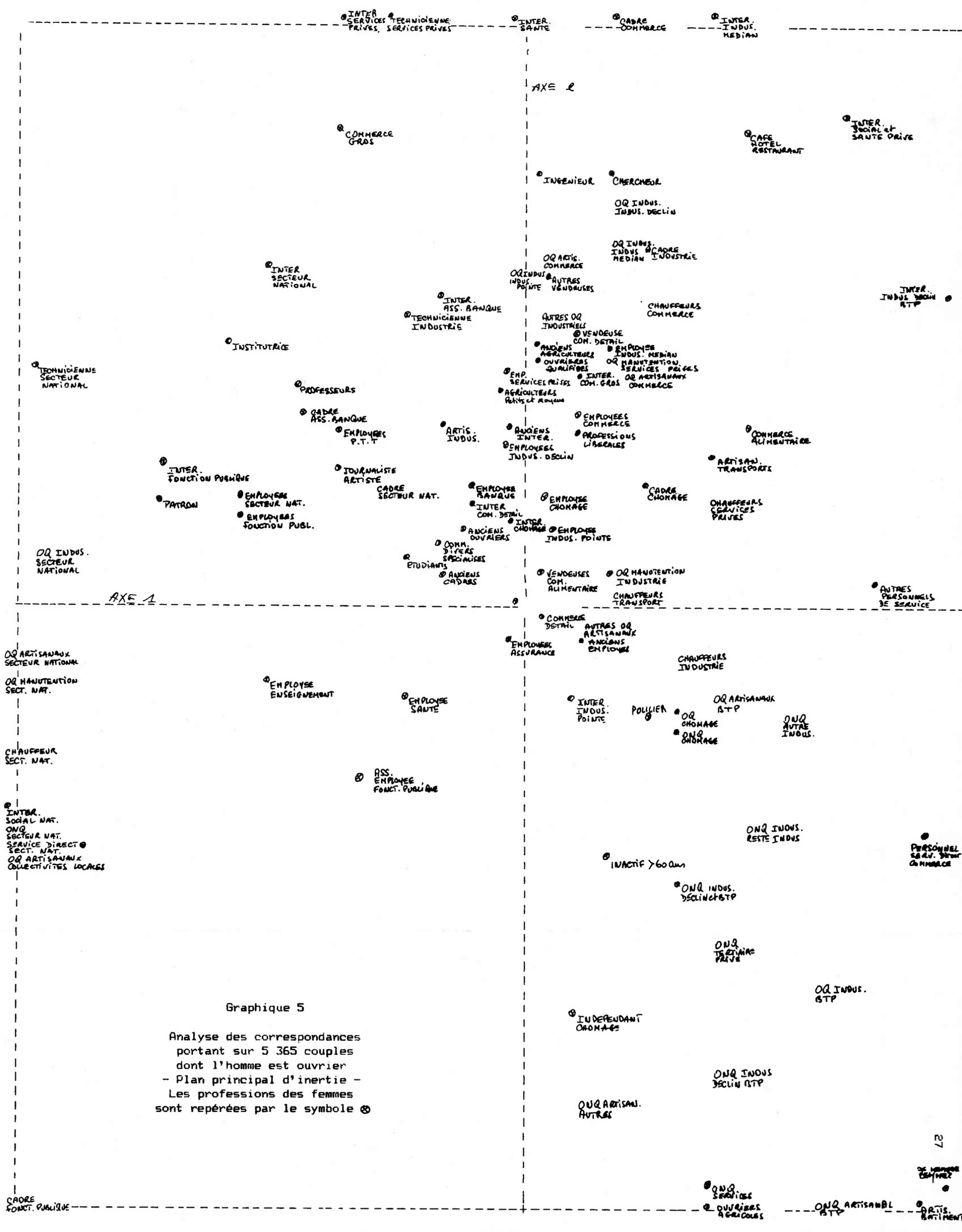
Analyse des couples dont l'homme est ouvrier (5 368 couples)

L'objet de ces analyses est d'atténuer l'effet de statut social par la segmentation en groupes plus homogènes ; l'axe principal d'inertie de ces différentes analyses exprime l'opposition entre, d'une part le secteur public et national, et d'autre part le secteur privé et les indépendants. Ces six analyses font aussi ressortir un certain nombre de couples endogames ou homogames (professeurs, professions scientifiques, médecins, cadres du public, intermédiaires et employés des PTT, intermédiaires et employés des banques et des assurances, intermédiaires et employés de la santé, employés de services directs et indépendants) qu'on gardera intacts, le processus d'agrégation portera sur les autres couples.

Pour illustrer cette démarche, nous allons présenter l'analyse du groupe des ouvriers ; le graphique 5 présente le premier plan factoriel qui en résume les résultats.

Le premier axe factoriel structure l'espace de ces couples selon l'opposition public/privé. Il est frappant de constater que ce sont les hommes salariés du public qui font les mariages les plus exclusivement publics (ils ont sur le premier axe des positions plus extrêmes que les femmes).

La zone du graphique contenant les modalités du privé est organisée sur l'axe 2 suivant le statut social, les hommes ouvriers qualifiés de l'industrie et les femmes cadres ou intermédiaires s'opposant aux hommes ouvriers non qualifiés ou qualifiés et travaillant dans le BTP (dont on sait qu'ils ont des niveaux de diplômes et de rémunérations plus proches des ONQ de l'industrie que des autres OQ), et femmes ouvrières non qualifiées ou femmes de ménages.



Graphique 5

Analyse des correspondances portant sur 5 365 couples dont l'homme est ouvrier - Plan principal d'inertie - Les professions des femmes sont repérées par le symbole ⊗

Ainsi, les femmes des ouvriers se distinguent à la fois selon l'opposition public/privé et selon la hiérarchie des qualifications qui forment deux systèmes d'endogamies croisés.

L'examen détaillé des poids et des contributions à l'analyse des différentes "professions-branches-statuts" des femmes nous conduit à constituer 20 groupes de femmes ; on y adjoint le groupe des femmes inactives, soit :

- indépendantes, cadres et agricultrices
- institutrices
- intermédiaires du travail social et de la santé
- autres intermédiaires de l'état et du secteur national
- intermédiaires du privé
- employées au chômage
- employées de la santé
- employées des banques et assurances
- employées du commerce
- employées de l'état et du secteur national
- employées de l'industrie du privé
- employées des services du privé
- vendeuses
- personnel des services directs (secteur public)
- femmes de ménages
- autres personnel des services directs
- ouvrières qualifiées
- ouvrières non qualifiées
- ouvrières agricoles
- retraitées
- inactives

Certains de ces groupes ont des effectifs plus faibles que d'autres, ils sont isolés parce qu'une forte contribution à l'analyse laisse prévoir des mariages privilégiés avec quelques catégories d'hommes pour lesquels il peut être intéressant de conserver un sous-groupe restreint et très homogène de femmes.

Cette partition de l'ensemble des femmes d'ouvriers est alors croisée avec les 33 modalités représentant les ouvriers dans notre nomenclature en 118 postes. Le tableau ainsi formé est traité de manière semblable à ceux croisant PCS et branche d'activité pour établir les variables "profession-branche-statut" ; les femmes sont regroupées selon le profil particulier qu'elles présentent pour chaque catégorie d'homme.

Ainsi, 13 groupes (1) de femmes différents sont constitués pour décrire les couples dont l'homme est ouvrier :

- I : inactive
- W : active :
 - . A : tout secteur public ou national
 - . B : tout secteur privé
- S : toutes sauf ouvrières
 - . C : cadre intermédiaire indépendante
 - . F : employée du public
 - . G : employée du privé
 - . Y : tout secteur public sauf ouvrières
 - . Z : tout secteur privé sauf ouvrières
- 6 : ouvrière ou femme de ménage (FM56)
 - . Q : ouvrière qualifiée
 - . R : ouvrière non qualifiée ou femme de ménage

(1) L'ensemble des regroupements de femmes est décrite en annexe C.

Cette méthode appliquée aux 5 sous-groupes dont l'homme est actif permet d'établir la nomenclature ci-après ; le groupe des retraités étant traité de manière plus sommaire, car les variables d'origine sont bien moins précises.

Le tableau qui suit donne le contenu des 412 postes retenus pour décrire les couples de l'Essonne.

BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme	BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme
<u>CHOMEURS</u>				<u>PROFESSIONS LIBERALES</u>			
HH02-	33	toutes	agric. & indép.	RA31I	103	inactive	non médicales
HH03-	141	toutes	cadre	RA31W	143	active	"
HH04C	89	indép. cadre & interm.	intermédiaire	S-31I	126	inactive	médicales
HH04E	142	employée & ouvrière	"	S-31W	168	active	"
HH04I	112	inactive	"	<u>CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE</u>			
HH05I	95	inactive	employé	--33I	541	inactive	fonction publ.
HH05W	197	active	"	--33J	187	empl. & ouvr. public	"
H062I	183	inactive	ouvrier qualifié	--33K	107	empl. & ouvr. privé	"
H062Y	83	sect. publ. sauf ouvr.	"	--333	201	indépendante & cadre	"
H062Z	157	sect. privé sauf ouvr.	"	--334	260	intermédiaire	"
H0626	93	ouvrière	"	<u>PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES</u>			
H067I	109	inactive	ouv. non qual.	E-34E	49	employée & ouvrière	professeur
H067W	127	active	"	E-34I	129	inactive	"
<u>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</u>				E-340	129	homogame	"
--11-	202	toutes	pet. & moy. expl.	E-343	68	indépendante & cadre	"
--13-	151	toutes	grosse expl.	E-344	162	intermédiaire	"
<u>COMMERCIANTS ET ARTISANS</u>				<u>PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES</u>			
CA21I	78	inactive	alimentaire	--35I	86	inactive	journaliste
CA21O	280	homogame	"	--35W	166	active	"
CA21W	72	active	"	<u>CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE</u>			
CC21I	100	inactive	prox. non alim.	BD37I	86	inactive	indust. dif.
CC21O	193	homogame	"	BD37W	140	active	"
CC21W	137	active	"	C-37E	271	employée & ouvrière	commerce
CG21I	77	inactive	commerce de gros	C-37I	387	inactive	"
CG21W	108	active	"	C-373	104	indépendante & cadre	"
CH21I	43	inactive	hôt. caf. rest.	C-374	186	intermédiaire	"
CH21O	149	homogame	"	F-37E	124	employée & ouvrière	banque & ass.
CH21W	24	active	"	F-37I	236	inactive	"
CV21I	49	inactive	garages	F-373	54	indépendante & cadre	"
CV21W	115	active	"	F-374	90	intermédiaire	"
IB21C	122	indép. cadre & interm.	bâtiment	I137C	264	indép. cadre & interm.	indust. moy.
IB21E	353	employée & ouvrière	"	I137E	206	employée & ouvrière	"
IB21I	310	inactive	"	I137I	439	inactive	"
IB21O	94	homogame	"	Q337C	50	indép. cadre & interm.	service publ.
IR21C	65	indép. cadre & interm.	industrie	Q337E	55	employée & ouvrière	"
IR21E	127	employée & ouvrière	"	Q337I	79	inactive	"
IR21I	131	inactive	"	ZP37I	286	inactive	service privé
IR21O	56	homogame	"	ZP37J	62	empl. & ouvr. public	"
P121I	104	inactive	divers services	ZP37K	118	empl. & ouvr. privé	"
P121O	91	homogame	"	ZP37L	71	intermédiaire public	"
P121W	167	active	"	ZP37M	59	intermédiaire privé	"
TP21C	80	indép. cadre & interm.	transports	ZP373	76	indépendante & cadre	"
TP21E	144	employée & ouvrière	"	<u>CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 SALAIRES OU PLUS</u>			
TP21I	97	inactive	"	--23C	155	indép. cadre & interm.	patron
<u>CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 SALAIRES OU PLUS</u>				--23E	122	employée & ouvrière	"
--23C	155	indép. cadre & interm.	patron	--23I	236	inactive	"
--23E	122	employée & ouvrière	"				
--23I	236	inactive	"				

BhxHC	effectif	Activité de la femme	branche de l'homme	BhxHC	effectif	Activité de la femme	branche de l'homme
<u>INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE</u>				<u>CLERGE, RELIGIEUX</u>			
BD38C	122	indép. cadre & interm.	indust. dif. bât.	--44-	14	toutes	clergé
BD38E	125	employée & ouvrière	"				
BD38I	196	inactive	"				
C-38C	76	indép. cadre & interm.	commerce	<u>PROFES. INTERM. ADMINIST. DE LA FONCTION PUBLIQUE</u>			
C-38E	75	employée & ouvrière	"	--45I	225	inactive	
C-38I	106	inactive	"	--45J	204	empl. & ouvr. public	
IM38I	559	inactive	industrie médian	--45K	142	empl. & ouvr. privé	
IM38J	94	empl. & ouvr. public	"	--45T	185	ind. cadre int. public	
IM38K	185	empl. & ouvr. privé	"	--45U	68	ind. cadre int. privé	
IM38L	147	intermédiaire public	"	<u>PROFESSIONS INTERM. ADMINIS. & COMMERC. DES ENTREPRISES</u>			
IM38M	135	intermédiaire privé	"	-46-F	216	banque et assurance	administratif
IM383	134	indépendante & cadre	"	CD46C	124	indép. cadre & interm.	adm. com. prox.
IP38C	141	indép. cadre & interm.	industrie pointe	CD46E	248	employée & ouvrière	"
IP38E	88	employée & ouvrière	"	CD46I	135	inactive	"
IP38I	269	inactive	"	CG46A	84	tout secteur public	adm. com. gros
IQ38I	132	inactive	indus. sect. nat.	CG46I	120	inactive	"
IQ38J	23	empl. & ouvr. public	"	CG46K	128	empl. & ouvr. privé	"
IQ38K	16	empl. & ouvr. privé	"	CG46U	72	ind. cadre int. privé	"
IQ38T	66	ind. cadre int. public	"	F-46C	64	indép. cadre & interm.	banque et ass.
IQ38U	43	ind. cadre int. privé	"	F-46E	87	employée & ouvrière	"
P238E	219	employée & ouvrière	services privé	F-46I	54	inactive	"
P238I	468	inactive	"	I-46C	213	indép. cadre & interm.	industrie
P2383	156	indépendante cadre	"	I-46I	247	inactive	"
P2384	217	intermédiaire	"	I-46J	119	empl. & ouvr. public	"
Q238I	259	inactive	services public	I-46K	276	empl. & ouvr. privé	"
Q238J	51	empl. & ouvr. public	"	Q346C	100	indép. cadre & interm.	services publ.
Q238K	44	empl. & ouvr. privé	"	Q346I	111	inactive	"
Q238L	135	intermédiaire public	"	Q346J	92	empl. & ouvr. public	"
Q238M	35	intermédiaire privé	"	Q346K	82	empl. & ouvr. privé	"
Q2383	196	indépendante cadre	"	ZP46A	116	tout secteur public	services privé
TQ38I	233	inactive	transports publ.	ZP46I	137	inactive	"
TQ38J	42	empl. & ouvr. public	"	ZP46K	161	empl. & ouvr. privé	"
TQ38K	41	empl. & ouvr. privé	"	ZP46U	111	ind. cadre int. privé	"
TQ38T	53	ind. cadre int. public	"				
TQ38U	38	ind. cadre int. privé	"				
<u>INSTITUTEURS ET ASSIMILES</u>							
EQ42I	99	inactive					
EQ42J	72	empl. & ouvr. public					
EQ42K	63	empl. & ouvr. privé					
EQ42O	282	homogame					
EQ42T	82	ind. cadre int. public					
EQ42U	45	ind. cadre int. privé					
RB42-	259	toutes	assimilé				
<u>PROFESSIONS INTERMEDIARES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL</u>							
RA43-	279	toutes	trav. social				
S-43I	58	inactive	trav. soc. santé				
S-43J	51	empl. & ouvr. public	"				
S-43K	41	empl. & ouvr. privé	"				
S-43O	134	homogame	"				
S-43T	28	ind. cadre int. public	"				
S-43U	16	ind. cadre int. privé	"				

BhxHC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme	BhxHC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme
<u>TECHNICIENS</u>				<u>EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE</u>			
BD47C	79	indép. cadre & interm.	ind. dif. & bât.	RC52C	79	indép. cadre & interm.	fonct. publ.
BD47E	166	employée & ouvrière	"	RC52I	202	inactive	"
BD47I	70	inactive	"	RC52J	253	empl. & ouvr. public	"
C-47C	59	indép. cadre & interm.	commerce	RC52K	172	empl. & ouvr. privé	"
C-47E	127	employée & ouvrière	"	S-52I	48	inactive	santé
C-47I	77	inactive	"	S-52S	156	secteur santé	"
IM47F	224	employée sect. public	indust. médian	S-52W	110	active	"
IM47G	366	employée sect. privé	"	X525X	126	employée télécom.	télécom.
IM47I	329	inactive	"	XQ52C	89	indép. cadre & interm.	"
IM47T	171	ind. cadre int. public	"	XQ52I	175	inactive	"
IM47U	179	ind. cadre int. privé	"	XQ52J	155	empl. & ouvr. public	"
IM476	80	ouvrière	"	XQ52K	220	empl. & ouvr. privé	"
IP47I	208	inactive	indust. pointe	<u>POLICIERS ET MILITAIRES</u>			
IP47J	115	empl. & ouvr. public	"	ARS3I	113	inactive	militaire
IP47K	180	empl. & ouvr. privé	"	ARS3W	143	active	"
IP47T	87	ind. cadre int. public	"	NCS3C	39	indép. cadre & interm.	gard. serv. publ.
IP47U	85	ind. cadre int. privé	"	NCS3F	96	employée sect. public	"
IQ47C	69	indép. cadre & interm.	ind. sect. nat.	NCS3G	96	employée sect. privé	"
IQ47E	135	employée & ouvrière	"	NCS3I	94	inactive	"
IQ47I	89	inactive	"	NCS36	25	ouvrière	"
ZP47I	252	inactive	services privé	POS3C	108	indép. cadre & interm.	policier
ZP47J	183	empl. & ouvr. public	"	POS3F	226	employée sect. public	"
ZP47K	261	empl. & ouvr. privé	"	POS3G	247	employée sect. privé	"
ZP47T	137	ind. cadre int. public	"	POS3I	270	inactive	"
ZP47U	128	ind. cadre int. privé	"	POS36	58	ouvrière	"
ZQ47I	282	inactive	services publ.	VI53A	90	tout secteur public	garien vigile
ZQ47J	230	empl. & ouvr. public	"	VI53B	163	tout secteur privé	"
ZQ47K	175	empl. & ouvr. privé	"	VI53I	142	inactive	"
ZQ47T	204	ind. cadre int. public	"	<u>EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE</u>			
ZQ47U	94	ind. cadre int. privé	"	FP54C	64	indép. cadre & interm.	ass. & banq. privé
<u>CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE</u>				FP54I	60	inactive	"
BD48C	100	indép. cadre & interm.	bâtiment	FP54J	147	empl. & ouvr. public	"
BD48I	243	inactive	"	FP54K	95	empl. & ouvr. privé	"
BD48J	124	empl. & ouvr. public	"	FQ54C	49	indép. cadre & interm.	ass. & banq. publ.
BD48K	226	empl. & ouvr. privé	"	FQ54I	48	inactive	"
C-48I	110	inactive	commerce	FQ54J	129	empl. & ouvr. public	"
C-48W	269	active	"	FQ54K	57	empl. & ouvr. privé	"
I148I	345	inactive	industrie	I-54C	76	indép. cadre & interm.	industrie
I148J	203	empl. & ouvr. public	"	I-54I	150	inactive	"
I148K	335	empl. & ouvr. privé	"	I-54J	112	empl. & ouvr. public	"
I148T	93	ind. cadre int. public	"	I-54K	213	empl. & ouvr. privé	"
I148U	104	ind. cadre int. privé	"	KP54C	111	indép. cadre & interm.	services privé
ZP48C	52	indép. cadre & interm.	services privé	KP54I	176	inactive	"
ZP48E	146	employée & ouvrière	"	KP54J	117	empl. & ouvr. public	"
ZP48I	81	inactive	"	KP54K	256	empl. & ouvr. privé	"
ZQ48C	106	indép. cadre & interm.	services publ.	Q354C	108	indép. cadre & interm.	services publ.
ZQ48I	140	inactive	"	Q354I	148	inactive	"
ZQ48J	131	empl. & ouvr. public	"	Q354J	162	empl. & ouvr. public	"
ZQ48K	100	empl. & ouvr. privé	"	Q354K	166	empl. & ouvr. privé	"

BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme	BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme
<u>EMPLOYES DE COMMERCE</u>				<u>OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL</u>			
--55A	93	tout secteur public	vendeur	CA63C	33	indép. cadre & interm.	commerce alim.
--55B	280	tout secteur privé	"	CA63F	57	employée sect. public	"
--55I	137	inactive	"	CA63G	99	employée sect. privé	"
<u>PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX ENTREPRISES</u>				CA63I	106	inactive	"
--56A	61	tout secteur public	empl. serv. dir.	CA636	35	ouvrière	"
--56B	117	tout secteur privé	"	C163C	76	indép. cadre & interm.	commerce
--56I	85	inactive	"	C163F	126	employée sect. public	"
--56D	120	homogame	"	C163G	214	employée sect. privé	"
<u>OUVRIERS QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL</u>				C163I	186	inactive	"
IB62I	152	inactive	indust. bâtiment	C1636	74	ouvrière	"
IB62S	162	toutes sauf ouvrière	"	IB63C	129	indép. cadre & interm.	bâtiment
IB626	86	ouvrière	"	IB63F	291	employée sect. public	"
ID62I	156	inactive	indust. dif.	IB63G	412	employée sect. privé	"
ID62Y	170	sect. publ. sauf ouvr.	"	IB63I	638	inactive	"
ID62Z	199	sect. privé sauf ouvr.	"	IB63Q	66	ouvrière qualifiée	"
ID626	95	ouvrière	"	IB63R	279	ouvrière non qualifiée	"
IM62C	169	indép. cadre & interm.	indust. moyen	IR63I	122	inactive	industrie
IM62F	296	employée sect. public	"	IR63Y	94	sect. publ. sauf ouvr.	"
IM62G	434	employée sect. privé	"	IR63Z	143	sect. privé sauf ouvr.	"
IM62I	418	inactive	"	IR636	79	ouvrière	"
IM62Q	103	ouvrière qualifiée	"	ZL63A	176	tout secteur public	collect. local.
IM62R	181	ouvrière non qualifiée	"	ZL63B	139	tout secteur privé	"
IP62I	165	inactive	indsut. pointe	ZL63I	84	inactive	"
IP62Y	143	sect. publ. sauf ouvr.	"	ZN63A	188	tout secteur public	secteur nat.
IP62Z	161	sect. privé sauf ouvr.	"	ZN63B	129	tout secteur privé	"
IP626	64	ouvrière	"	ZN63I	85	inactive	"
IQ62C	30	indép. cadre & interm.	indust. sec. nat.	ZP63I	120	inactive	services privé
IQ62F	68	employée sect. public	"	ZP63Y	92	sect. publ. sauf ouvr.	"
IQ62G	63	employée sect. privé	"	ZP63Z	115	sect. privé sauf ouvr.	"
IQ62I	66	inactive	"	ZP636	58	ouvrière	"
IQ626	28	ouvrière	"	<u>CHAUFFEURS</u>			
KP62C	50	indép. cadre & interm.	indust. serv. privé	C-64I	156	inactive	commerce
KP62F	73	employée sect. public	"	C-64Y	90	sect. publ. sauf ouvr.	"
KP62G	102	employée sect. privé	"	C-64Z	168	sect. privé sauf ouvr.	"
KP62I	130	inactive	"	C-646	68	ouvrière	"
KP626	47	ouvrière	"	I-64I	175	inactive	industrie
Q162C	34	indép. cadre & interm.	indust. serv. publ.	I-64Y	104	sect. publ. sauf ouvr.	"
Q162F	90	employée sect. public	"	I-64Z	132	sect. privé sauf ouvr.	"
Q162G	55	employée sect. privé	"	I-646	89	ouvrière	"
Q162I	61	inactive	"	ZP64A	158	tout secteur public	services privé
Q1626	28	ouvrière	"	ZP64B	367	tout secteur privé	"
TQ62A	101	tout secteur public	transp. public	ZP64I	207	inactive	"
TQ62B	112	tout secteur privé	"	ZQ64A	148	tout secteur public	services publ.
TQ62I	97	inactive	"	ZQ64B	100	tout secteur privé	"
				ZQ64I	76	inactive	"

BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme	BhXhC	effectif	Activité de la femme	Branche de l'homme
<u>O. O. DE LA MANUTENTION, DE MAGASINAGE ET DU TRANSPORT</u>				<u>OUVRIERS AGRICOLES</u>			
C-65I	108	inactive	commerce	--69I	64	inactive	ouvrier agric.
C-65Y	72	sect. publ. sauf ouvr.	"	--69W	106	active	"
C-65Z	128	sect. privé sauf ouvr.	"	<u>ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS</u>			
C-656	50	ouvrière	"	--710	117	homogame	ancien agric.
I-65I	160	inactive	industrie	--71R	72	autre	"
I-65Y	69	sect. publ. sauf ouvr.	"	<u>ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE</u>			
I-65Z	123	sect. privé sauf ouvr.	"	--720	311	homogame	ancien indép.
I-656	69	ouvrière	"	--72R	340	autre	"
Q165I	15	inactive	services publ.	<u>ANCIENS CADRES</u>			
Q165W	49	active	"	--740	93	homogame	ancien cadre
TQ65A	95	tout secteur public	transp. publ.	--74R	289	autre sauf inactive	"
TQ65B	99	tout secteur privé	"	--748	394	inactive	"
TQ65I	100	inactive	"	<u>ANCIENNES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</u>			
ZP65I	49	inactive	services privé	-757C	251	retraîtée cadre inter.	ancien interm.
ZP65Y	37	sect. publ. sauf ouvr.	"	-757E	299	retraîtée empl. ouvr.	"
ZP65Z	60	sect. privé sauf ouvr.	"	--75W	202	active	"
ZP656	22	ouvrière	"	--758	429	inactive	"
<u>OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE INDUSTRIEL</u>				<u>ANCIENS EMPLOYES</u>			
BD67I	105	inactive	bâtiment dif.	--77R	983	retraîtée	ancien employé
BD67Y	38	sect. publ. sauf ouvr.	"	--77W	353	active	"
BD67Z	68	sect. privé sauf ouvr.	"	--778	707	inactive	"
BD676	64	ouvrière	"	<u>ANCIENS OUVRIERS</u>			
C-67I	144	inactive	commerce	--780	731	homogame	ancien ouvrier
C-67Y	57	sect. publ. sauf ouvr.	"	-787S	656	retraîtée sauf 78	"
C-67Z	91	sect. privé sauf ouvr.	"	--78W	410	active	"
C-676	70	ouvrière	"	--788	903	inactive	"
I167I	363	inactive	autre industrie	<u>PERSONNES DIVERSES</u>			
I167Y	127	sect. publ. sauf ouvr.	"	--81-	17	chômeur n'ayant jamais travaillé	
I167Z	188	sect. privé sauf ouvr.	"	--83-	39	militaires du contingent	
I1676	205	ouvrière	"	--84-	164	élèves étudiants	
Q167I	96	inactive	services public	--85-	972	personnes diverses sans activité profes. de moins de 60 ans (sauf retraités)	
Q167Y	119	sect. publ. sauf ouvr.	"	--86-	207	personnes diverses sans activité profes. de 60 ans et plus (sauf retraités)	
Q167Z	161	sect. privé sauf ouvr.	"	<u>OUVRIERS NON QUALIFIES DE TYPE ARTISANAL</u>			
Q1676	244	ouvrière	"	IB68I	293	inactive	bâtiment
TQ67I	122	inactive	transp. public	IB68Y	42	sect. publ. sauf ouvr.	"
TQ67Y	132	sect. publ. sauf ouvr.	"	IB68Z	103	sect. privé sauf ouvr.	"
TQ67Z	112	sect. privé sauf ouvr.	"	IB686	156	ouvrière	"
TQ676	244	ouvrière	"				
ZP67I	217	inactive	services privé				
ZP67Y	88	sect. publ. sauf ouvr.	"				
ZP67Z	122	sect. privé sauf ouvr.	"				
ZP676	134	ouvrière	"				

CHAPITRE II

LA TYPOLOGIE DES COMMUNES

— Résultats —

Nous disposons maintenant d'une nomenclature en 412 postes décrivant la position professionnelle et sociale des couples résidant dans le département de l'Essonne. Nous allons analyser la distribution des couples caractérisés par cette variable dans les 196 communes du département. Cette comparaison des "profils professionnels sociaux" des communes nous permettra de regrouper celles qui ont des profils voisins en types.

Par la suite, nous désignerons par "profession-couple" ce critère qui intègre des informations sur la position sociale, la branche d'activité et le statut de l'homme et de la femme formant un couple.

I - UNE ANALYSE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

La première analyse porte sur les 196 communes du département et les 61 696 couples répartis suivant les 412 modalités de la variable profession-couple. L'espace ainsi construit apparaît structuré principalement par l'opposition entre les communes agricoles du sud du département et les communes urbaines, ou entre les couples d'agriculteurs, anciens agriculteurs et salariés agricoles d'une part, et les employés de la fonction publique d'autre part.

La commune de Fleury-Mérogis présente une contribution très importante à la formation du deuxième axe ; cette contribution est due à sa forte proportion de policiers et assimilés (42 % des couples) qui, dans les autres communes, ont des poids voisins des autres catégories d'employés du public, eux-mêmes fortement contributifs.

Fleury-Mérogis est donc écartée. Les militaires regroupés dans quelques communes autour d'Arpajon et le clergé à cause d'un effectif faible (14 couples), sont traités en variable illustrative.

L'analyse porte donc sur 195 communes et 61 204 couples, deux axes d'inertie se dégagent (11,5 % de l'inertie) (1) et les catégories liées à l'agriculture contribuent pour 84 % à la formation du premier axe, 20 % du troisième, 67 % du quatrième et 24 % du cinquième. L'axe principal d'inertie relève de l'opposition entre le monde agricole et le monde des salariés, dont le secteur public constitue du point de vue de cette opposition un noyau plus homogène. Les communes les plus contributives sont les plus agricoles : Brouy, Authon-la-Plaine, Abbeville-la-Rivière ; elles s'opposent aux communes de la ville nouvelle d'Evry et aux Ulis.

(1) On obtient pour les 4 premiers axes les valeurs suivantes de l'inertie : $L_1 = 6,46$; $L_2 = 4,94$; $L_3 = 2,90$; $L_4 = 2,52$.

Le deuxième axe traduit une opposition selon le statut social, avec d'un côté les cadres, ingénieurs et professeurs, souvent avec conjoint cadre ou inactif, et les communes de Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Orsay et Verrières, de l'autre les ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés du bâtiment, et les communes de Corbeil-Essonnes, Athis-Mons et Viry-Châtillon.

Une partition automatique des 195 communes produit deux classes opposées sur le premier axe de l'analyse ; la classe 1, agricole, compte 72 communes sur 195. Avec 4,8 % (2 955 couples) de la population considérée, elle compte :

- 68 % des gros agriculteurs (102 couples),
- 49 % des petits et moyens agriculteurs (98 couples),
- 41% des salariés agricoles (70 couples),
- 40 % des retraités de l'agriculture (75 couples),

soit 58 % (345 couples) de la population agricole du département.

Le taux de population agricole est défini ici comme la proportion de couples relevant de ces catégories dans l'ensemble des couples ; par exemple, le taux de population agricole de la classe 1 issue de la partition automatique est de 11,7 %.

Cependant, il n'est pas question de définir les communes agricoles et réciproquement les communes non agricoles par classification automatique ; il est plus logique de les définir de façon explicite en fonction de leur taux de population agricole. La classification ne sert qu'à fixer le seuil retenu pour la coupure. Pour cela on compare la distribution des communes des deux classes ci-dessus selon leur taux de population agricole. Cet examen aboutit au seuil de 6,2 %, fixé ainsi : en considérant comme agricoles les 70 communes dont le taux prend une valeur supérieure, on n'affecte que 3 communes de la classe 2 à l'ensemble agricole, et 3 communes de la classe 1 à l'ensemble non agricole ; autrement dit ce seuil de 6,2 % est celui qui rend minimum les changements de classes par rapport à la classification automatique.

I.1 - La spécificité du monde agricole (type A, 2 681 couples)

Ce type est constitué de 70 communes dont le taux de population agricole est au moins égal à 6,2 % ; il présente tous les traits qu'on pouvait s'attendre à trouver dans le monde rural :

- le taux maximum de population agricole (7 % ici, quasi nul ailleurs),
- le taux maximum de logements individuels (90 %),
- la plus faible densité moyenne (0,6 habitant à l'hectare),
- la plus faible taille moyenne (591 habitants par commune),

mais également quelques caractéristiques concernant la population non agricole, probablement liées à la périphérisation de ces communes :

- la surreprésentation des commerçants de l'alimentaire, des commerces de gros, des artisans du bâtiment, des artisans des branches industrielles, et des instituteurs.
- la présence des retraités.

	Commerçants, artisans	Retraités
Type A	9 %	16 %
Autres	6 %	12 %

Avec 4,4 % des couples considérés, le type A contient :

- 7,5 % des commerçants de l'alimentaire du département (15,3 % quand le conjoint est inactif),
- 10 % des commerçants de gros,
- 7,3 % des artisans du bâtiment (13 % avec conjoint artisan du bâtiment),
- 8 % des artisans de l'industrie,
- 5,5 % des instituteurs,

qui font ressortir l'aspect traditionnel et épars du réseau de distribution des biens et services.

La structure de l'emploi masculin met en relief un déficit d'employés et une surreprésentation d'ouvriers dont le taux de qualification (1) est moyen (77,6 %). Cette appréciation sur la qualification doit être nuancée par la qualification très faible de l'emploi ouvrier féminin : 21,5 % des femmes ouvrières sont qualifiées contre 33 % en moyenne. Comme les femmes ouvrières sont nombreuses (7,1 % de l'ensemble des couples du type A), la qualification ouvrière globale n'est plus que de 64,6 %, soit la deuxième plus basse de tous les types (68,8 % en moyenne).

La proportion d'ouvrières qualifiées est également faible (24 % des ouvrières seulement sont qualifiées) dans les communes du type U1123, là où le taux de qualification ouvrière des hommes est aussi le plus bas. Ce n'est pas le cas dans le type agricole qui fait apparaître une spécificité de la structure de l'emploi féminin : un taux d'activité moyen, mais une faible part de salariées du secteur tertiaire (40 % d'employées) ; la part du secteur public chez les employées est d'ailleurs la plus faible de tous les types (un tiers). Il faut sans doute relier ce fait à la forte représentation des femmes dans les emplois industriels non qualifiés.

Parler du statut social des populations des communes de ce type est difficile, car elles ne se différencient pas sur le deuxième axe de l'analyse décrite précédemment, axe de hiérarchie sociale. Néanmoins, on peut les comparer aux autres communes de taille faible avec lesquelles elles ont quelques caractères communs.

(1) Proportion d'ouvriers qualifiés dans l'ensemble des ouvriers.

Quelques caractéristiques des communes de moins de 1465 habitants

Types de communes	Taille	Densité	Croissance	% cadres/salariés	% ouvriers/salariés
Agricole	407	0,43	+ 20,3	21	39
Urbaine	713	0,91	+ 22,6	25	33

A partir du tableau précédent on peut dire que les communes du type A ont un statut moins élevé que les autres petites communes du département, et qu'elles ont une croissance comparable, avec une densité moyenne plus faible.

Deux chiffres résument assez bien la forme de ces communes qui ont 90 % de logements en maisons individuelles, et 36 % de logements construits avant 1915.

A côté de cette image classique des paysages ruraux, il convient de remarquer les 43 % de logements postérieurs à 1968 correspondant au mouvement de la rurbanisation après la quasi-léthargie de la construction de 1915 à 1968 dans ces communes.

Les migrations alternantes des résidents des communes agricoles

Les salariés des communes du type A travaillent plus fréquemment que les autres dans trois zones d'emplois : les départements hors la région Ile-de-France, les communes de A lui-même, et les communes plus importantes du type U1122.

L'attraction des départements périphériques à la région est marginale dans l'Essonne, un effet de frontière explique qu'elle subsiste pour les communes du type A situées dans le sud, elle concerne exclusivement les professions techniques (ingénieurs, techniciens et ouvriers).

Le type A couvre une zone géographique contiguë, étendue et formée de petites communes ; techniciens et ouvriers en font un réseau actif de déplacements domicile-travail basé sur une industrie peu qualifiée.

Le statut des communes du type U1122 dans ce système est un peu différent, tout d'abord elles attirent toutes les catégories de salariés résidant en A. En outre, leur caractère plus urbain et leur implantation ancienne ainsi que leur localisation géographique suggèrent une fonction de desserte des territoires peu urbanisés qui les entourent.

L'éloignement géographique, mais également le caractère peu qualifié et peu tertiarisé des salariés résidant dans les communes du type A explique que la première couronne et Paris soient des zones d'emplois qui les concernent peu.

I.2 - L'ensemble non agricole

L'analyse porte maintenant sur 58 523 couples répartis dans 125 communes et 409 catégories de professions-couples, ces communes ayant en commun, par construction, un faible taux de population agricole (inférieur à 6,2 %). Les deux premiers axes représentent 7 %, et 4 % de l'inertie du nuage (1). Le graphique 6 représente les professions-couples les plus contributives à la formation des deux premiers axes factoriels sur le plan principal d'inertie.

Le premier axe oppose certaines catégories d'ingénieurs et cadres dont les conjoints sont soit cadres, soit inactifs aux ouvriers non qualifiés de l'industrie et aux ouvriers qualifiés du bâtiment dont les conjoints sont inactifs ; ou encore, d'un côté les communes de Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Orsay et Verrières-le-Buisson, de l'autre, les communes de Corbeil-Essonnes, Athis-Mons, Etampes et Viry-Châtillon.

Le deuxième axe oppose les agriculteurs, les indépendants et les retraités aux policiers, aux employés des PTT, et aux intermédiaires du secteur public. Evry et les Ulis, Viry-Châtillon et Bondoufle occupent le côté "public" de l'axe, à l'opposé des communes de Corbeil-Essonnes, Etampes et Dourdan du côté "agricole, indépendant et retraités".

Le graphique 7 représente sur le premier plan factoriel les hommes regroupés suivant leur niveau de diplôme en trois classes d'âge, les flèches relient les niveaux de diplôme identiques dans le sens de l'âge croissant.

La corrélation du premier axe avec le statut social apparaît ici clairement puisqu'à tranche d'âge constante, les diplômes sont toujours ordonnés sur l'axe 1 dans le sens des valeurs croissantes. Il semble d'autre part que les populations plus jeunes soient plus souvent logées, soit dans les logements HLM, soit en ville nouvelle ou dans les centres urbains plus denses qui sont la caractéristique des communes du "nord" du graphique.

On remarque sur le graphique 6 que les couples dont la femme est inactive se retrouvent plus souvent dans la moitié sud du graphique (pôle plus rural ou ancien), c'est spécialement le cas des catégories de cadres et de techniciens. Ce phénomène se retrouve pour les employés des PTT dont les femmes elles-mêmes employées des PTT, ouvrières et inactives sont ordonnées négativement sur le deuxième axe.

Trouver les femmes inactives plus au sud du graphique est sans doute relié à l'effet de la structure par âge de l'activité féminine.

C'est en effet chez les couples les plus âgés que les femmes sont le moins actives, quel que soit le statut social de l'homme, comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous qui, par PCS regroupées compare l'âge moyen des hommes dont la femme est active à l'âge des hommes dont la femme est inactive.

(1) On obtient pour les cinq premiers axes les valeurs suivantes de l'inertie : $L_1 = 7,09$; $L_2 = 4,36$; $L_3 = 3,14$; $L_4 = 2,49$; $L_5 = 2,26$.

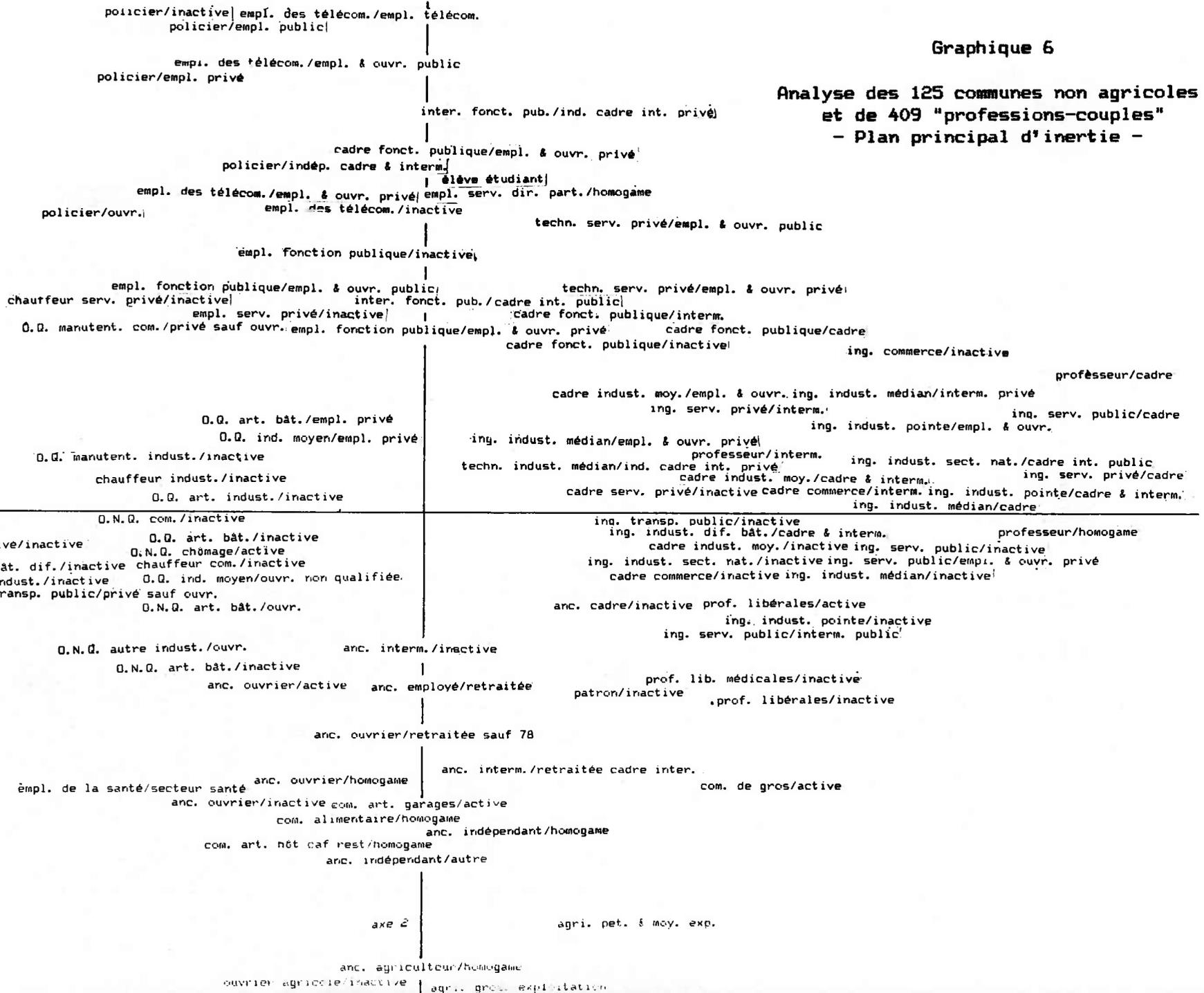
Graphique 6

Analyse des 125 communes non agricoles et de 409 "professions-couples" - Plan principal d'inertie -

42

axe 1

axe 2

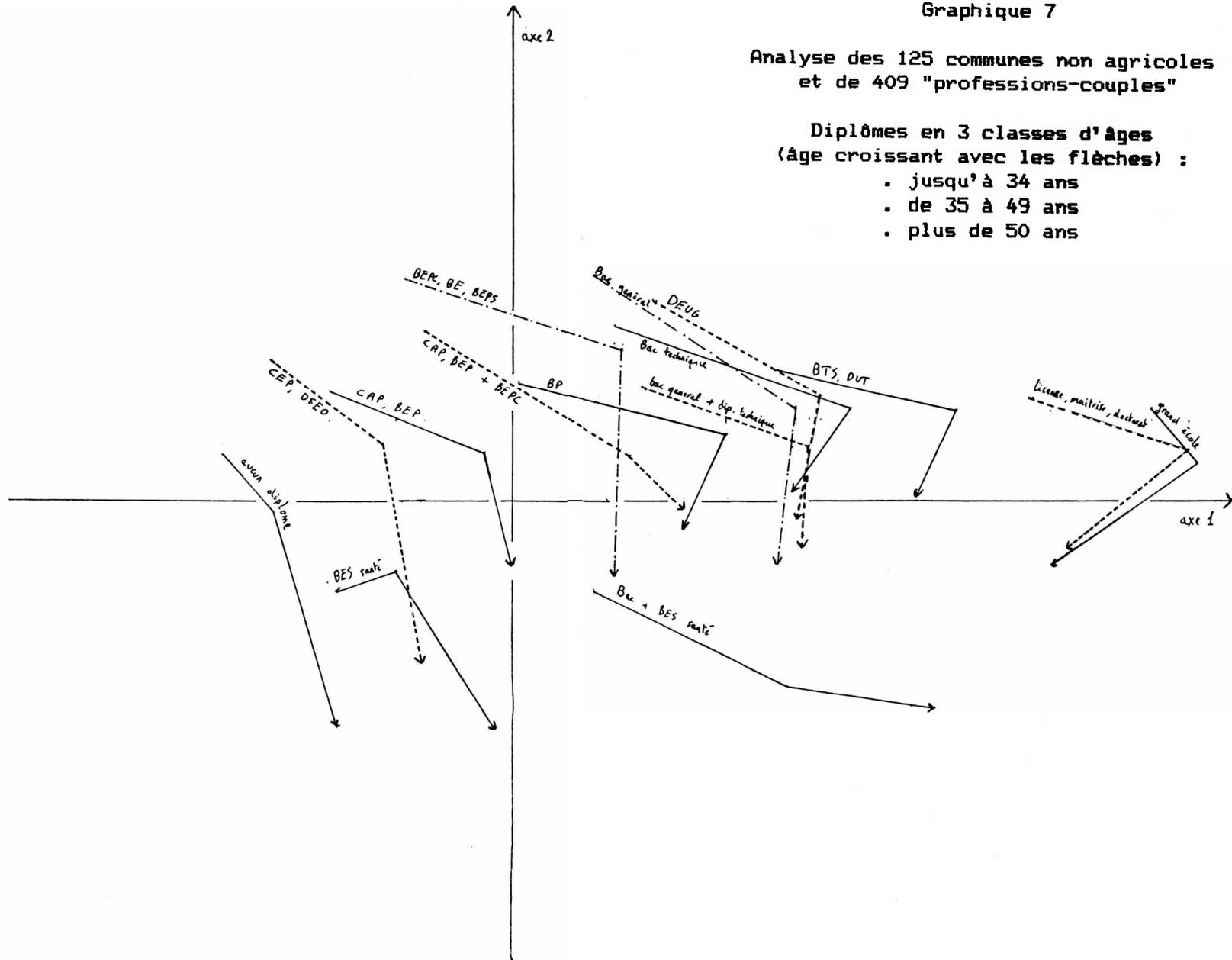


Graphique 7

Analyse des 125 communes non agricoles
et de 409 "professions-couples"

Diplômes en 3 classes d'âges
(âge croissant avec les flèches) :

- . jusqu'à 34 ans
- . de 35 à 49 ans
- . plus de 50 ans



**Age moyen des hommes selon leur PCS
et selon que leur femme est active ou inactive**

	Age des hommes dont la femme est inactive	Age des hommes dont la femme est active
Moyenne	43,0 ans	39,8 ans
Agriculteurs	47,9 ans	47,0 ans
Indépendants	44,5 ans	43,7 ans
Patrons, profes. libérales	45,9 ans	44,2 ans
Cadres	44,9 ans	42,0 ans
Intermédiaires	43,1 ans	39,8 ans
Employés	40,6 ans	37,2 ans
Ouvriers qualifiés	41,4 ans	38,4 ans
Ouvriers non qualifiés	41,9 ans	39,2 ans

Champ : couples dont l'homme est actif

Or, nous venons de voir (cf. figure 2) que, quel que soit le niveau de diplôme des hommes, les plus âgés sont toujours plus au sud du graphique que les hommes d'âge moyen et a fortiori que les hommes jeunes.

Le graphique 8 permet de voir la distance sociale qui peut séparer deux couples dont l'homme appartient à la même profession dans le cas des cadres et de certains ouvriers.

L'axe des abscisses est le premier axe de l'analyse des correspondances (F1). Chaque segment horizontal regroupe les couples dont l'homme a la même profession, l'ordonnée de ce segment est l'abscisse moyenne sur F1 de tous ces couples.

Si pour une profession donnée de l'homme, il n'y avait pas de relation entre la profession de la femme et le statut social du couple, le segment serait réduit à un point situé sur la première bissectrice. La longueur des segments, au contraire, est un indicateur de l'hétérogénéité des couples dont le mari a la même profession. Ex : les couples dont l'homme est professeur (E374) ont un statut plus élevé quand la femme est elle-même professeur (0) ou cadre (3), un statut moyen pour les professeurs quand elle est inactive (5) et nettement moins élevé quand elle est intermédiaire (4) ou même employée (E).

Dans le cas des hommes cadres (quart nord-ouest du graphique), on observe une opposition selon que les femmes sont cadres ou employées ; les femmes cadres tirent les couples vers les statuts les plus élevés (à droite de la bissectrice), tandis que les femmes employées, et spécialement quand elles sont employées dans le secteur privé, tirent les couples vers des statuts plus bas.

Les inactives sont quasiment toutes sur la première bissectrice, mais les femmes exerçant des professions intermédiaires tirent les couples à statut élevé vers la gauche, et les couples à statut moins élevé vers la droite.

Pour les ouvriers (quart sud-est du graphique), il est frappant de remarquer que les femmes inactives occupent la position à l'extrême gauche, à l'opposé des employées du secteur public. Les femmes ouvrières sont alignées verticalement, comme si, quelle que soit la profession d'un homme ouvrier, une femme ouvrière déterminait la position du couple dans la hiérarchie des statuts sociaux.

Cet ensemble d'observations montre que les situations professionnelles des hommes, telles qu'elles sont appréhendées avec les nomenclatures classiques, recouvrent souvent d'importantes hétérogénéités de statut social. Ces hétérogénéités sont révélées de manière concomitante par des localisations résidentielles et des mariages différents.

Les plus fortes contributions sur le premier axe sont le fait des cadres ou des communes huppées ; en effet, avec 74 variables sur 409 et 18 % de la population, les cadres contribuent pour 53 % à sa formation. Ceci signifie que la position des communes dans l'espace ainsi construit est largement dépendante de la proportion de leur population relevant de ces catégories. Avec la nomenclature utilisée ici, éclatant les couples suivant la branche et le statut de l'homme, et la profession de la femme, les catégories de cadres ne sont pas plus finement décrites que les autres (au contraire de la variable PCS du recensement), on peut donc en déduire que les cadres sont plus souvent voisins d'autres cadres dans les communes qu'ils habitent que n'importe quelle autre catégorie.

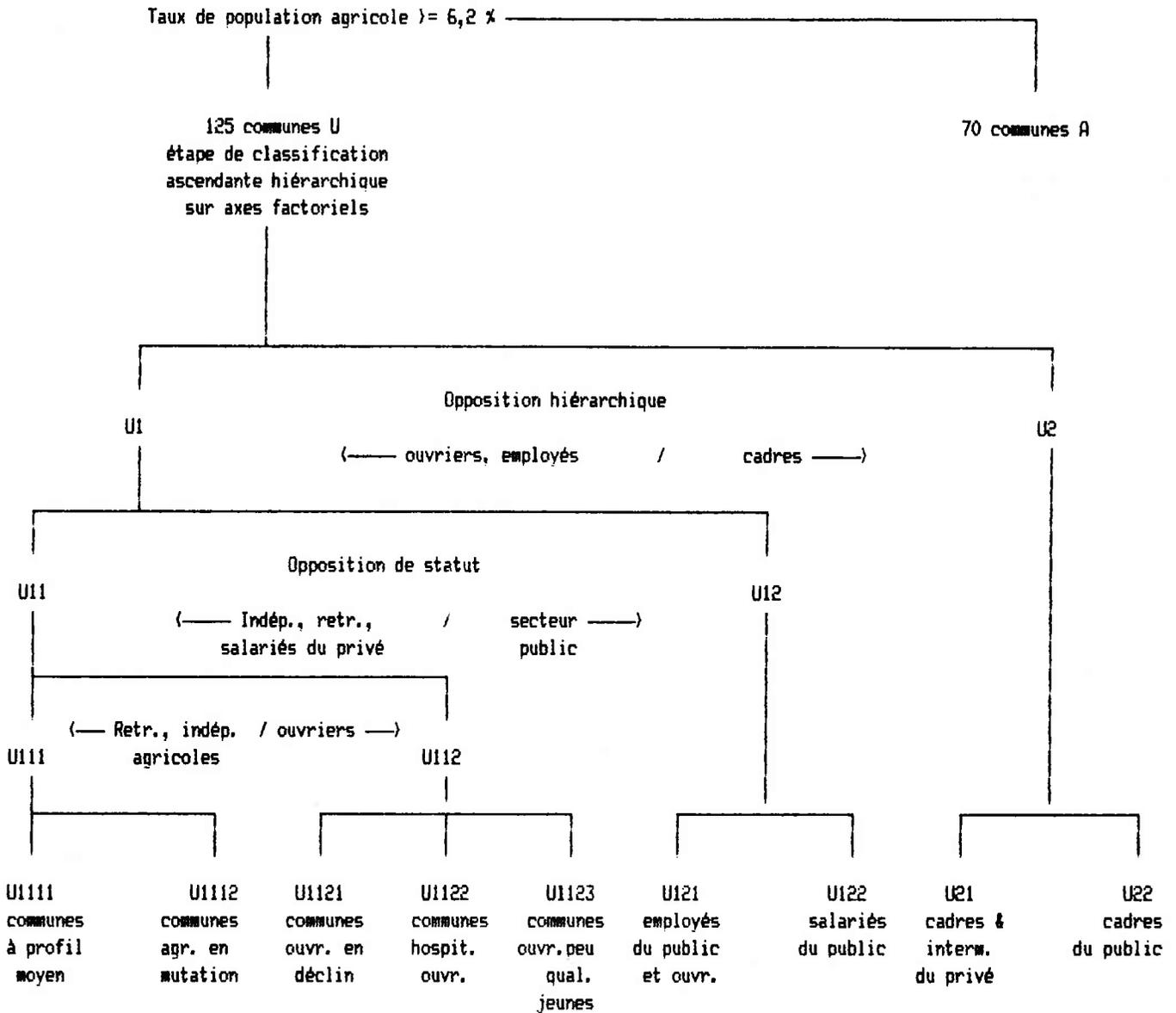
La classification des 125 communes de l'ensemble en deux classes produit une classe de 37 communes "cadres". Cette coupure est en fait assez peu maniable (1), et la typologie des communes de l'ensemble non agricole sera réalisée par classification automatique directe en 9 types à partir des coordonnées factorielles des communes calculées au cours de l'analyse des correspondances décrite ici.

La classification ascendante hiérarchique réalisée sur ces 125 communes suivie de quelques itérations avec la méthode des centres mobiles produit neuf types de communes organisés suivant le graphique 9.

(1) On aurait pu isoler ces 37 communes comme on l'a fait pour les communes agricoles, mais le taux de population cadre ne décrit pas aussi bien cette classe que ne le faisait le taux de population agricole.

Graphique 9

Organisation hiérarchique en 10 types de communes



La numérotation des types relie un type quelconque à tous les ensembles qui l'englobent aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

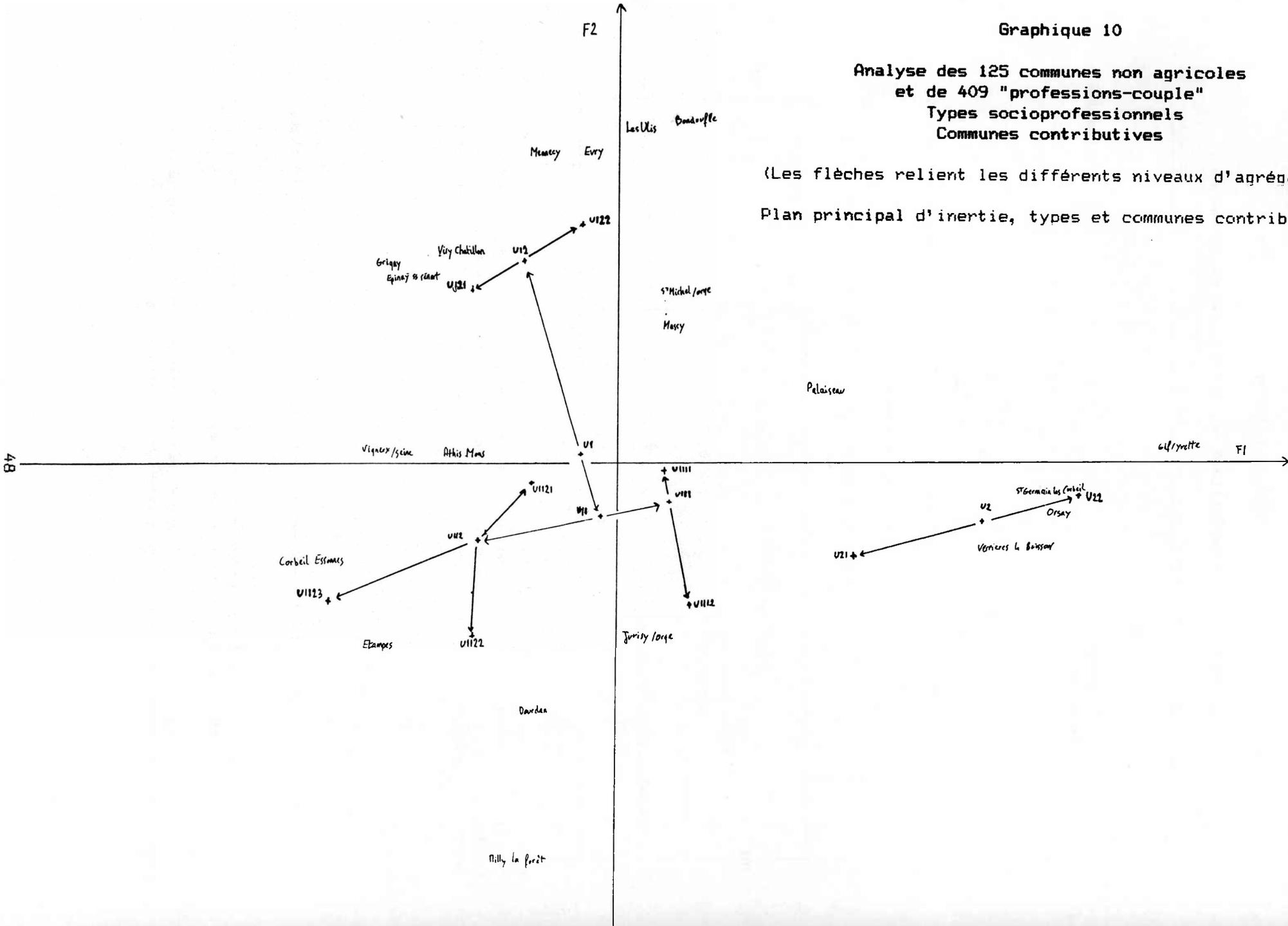
Exemple : U1121 appartient à l'ensemble urbain (U) et au groupe des communes populaires (U1), successivement côté indépendants et retraités (U11) et ouvriers (U112).

Le graphique 10 représente les 9 types et les 6 regroupements de types de l'ensemble urbain ainsi que les communes les plus contributives dans le plan principal d'inertie de l'analyse des 125 communes.

Graphique 10

Analyse des 125 communes non agricoles
et de 409 "professions-couple"
Types socioprofessionnels
Communes contributives

(Les flèches relient les différents niveaux d'agrégation)
Plan principal d'inertie, types et communes contributives



II - PRESENTATION DE LA TYPOLOGIE DES COMMUNES NON AGRICOLES

Il paraît simple de présenter les neuf types finalement retenus par subdivisions successives de l'espace non agricole ; en commençant par les plus grandes oppositions qui conduisent à des sous-ensembles qui se subdivisent eux-mêmes et ainsi de suite (1).

Pour commencer, les communes non agricoles s'opposent suivant le statut social ; les différences entre les deux sous-ensembles de communes U1 et U2 qui s'ensuivent sont sans ambiguïté.

Proportion de couples selon la profession de l'homme dans les communes des ensembles U1 et U2

Profession de l'homme	U1	U2
Cadres	16%	34%
Employés	12%	7%
Ouvriers	28%	15%

Cette première coupure oppose les PCS d'hommes cadres ayant des femmes cadres ou inactives aux ouvriers non qualifiés de l'industrie et aux ouvriers qualifiés du bâtiment, particulièrement quand leur épouse est inactive ou ouvrière. La classe U2 présente 34 % de chefs de ménages salariés cadres contre 16 % dans la classe U1.

1 - Un premier ensemble (U1) formé de 106 communes populaires très hétérogènes

- L'opposition secteur public / métiers indépendants

La première coupure de l'ensemble des communes populaires U1, se réalise autour de deux pôles d'attraction (2) :

- les commerçants, les artisans, et les petits retraités (U11),
- les employés et les intermédiaires et cadres de la fonction publique (U12).

Ces deux groupes se distinguent principalement par la proportion de retraités : celle-ci est minimum en U12 (7 %) par rapport à tous les types (y compris le type agricole A), et maximum en U11 (13 %), par rapport à l'ensemble U des communes non agricoles.

Le poids des indépendants est minimum pour le groupe U12, qui comporte une proportion maximum d'employés (17 %), ces employés travaillant à 63 % dans le secteur public ou national.

(1) Techniquement, le procédé de classification est inverse, partant d'un niveau fin des unités géographiques et agrégeant progressivement ces unités selon leurs ressemblances.

(2) L'opposition entre ces deux pôles est très bien représentée sur le deuxième axe de l'analyse factorielle.

Pour toutes les catégories de salariés, la part du secteur public est d'ailleurs supérieure dans U12. Mais les proportions de cadres, intermédiaires et ouvriers sont comparables entre les deux groupes, ce qui se traduit par des positions proches sur l'axe du statut social des deux centres de classes.

Il semble qu'il s'agisse d'abord de deux types d'habitat très différents pour des populations à statut social moyen :

- 55 % de maisons individuelles en U11 contre 29 % en U12,
- 15 % de logements en immeubles de 20 logements et plus en U11 contre 31 % en U12,
- 16 % de logements HLM en U11 contre 32 % en U12,

ce dernier écart ne se répartit pas uniformément suivant les périodes de construction, et le tableau ci-dessous montre clairement qu'il se creuse avec les années.

**Logements HLM par période de construction
(en pourcentages de l'ensemble du parc actuel)**

	U11	U12	Ratios U12/U11
< 1949	0,28	0,19	0,68
1949-1961	3,34	3,40	1,02
1962-1967	5,74	6,72	1,17
1968-1974	8,06	21,03	2,61
1975-1982	1,29	5,77	4,47

1.1 - Le pôle "indépendants et retraités" (U11)

- une opposition isolant les communes ouvrières

Deux types de communes sont issus de l'ensemble U11 ; s'ils ont en commun de fortes proportions de retraités et d'indépendants, ils s'opposent quant à la hiérarchie sociale. Leurs abscisses respectives sur l'axe F1 le montrent clairement : le groupe U112 se situe à gauche de l'origine, et le groupe U111 à droite.

Cette opposition de statut peut également être déduite de la structure de l'emploi des hommes salariés dans les deux groupes :

**Proportion de cadres et d'ouvriers parmi les couples
dont l'homme est salarié selon les groupes U111 et U112**

Hommes salariés	Ouvriers	Qualification	Cadres
U111	31	79 %	25
U112	43	74 %	15

Tandis que les proportions d'hommes retraités et employés dans la population sont proches (respectivement 13 % contre 14 % et 11 %).

a) Le voisinage indépendants-retraités et cadres (groupe U111)

Les communes de U111 ont pour caractères communs de n'être ni de statut particulièrement élevé (25 % de cadres pour 23 % en moyenne), sans proportion remarquable d'employés de la fonction publique (7 % contre 8 % en moyenne) ou d'ouvriers (30 % contre 34 % en moyenne).

Le voisinage des retraités, des indépendants et des cadres ainsi que la présence d'agriculteurs caractérise cette classe qui se singularise également par des déficits accentués pour les couples qui forment les autres types du groupe U1 (communes populaires). Elle se sépare cependant en deux types qui présentent des caractéristiques assez distinctes : les types U111 et U112 qui seront détaillés au paragraphe 3.

b) Le voisinage indépendants-retraités et ouvriers (groupe U112)

Les communes de ce groupe ont des caractéristiques communes qu'on peut résumer ainsi :

- voisinage des ouvriers et des retraités (respectivement 33 % et 14 % de l'ensemble des couples)
- taux de qualification ouvrière bas (74 %),
- absence de cadres (11 % de l'ensemble des couples).

Ces voisinages et ces caractéristiques de la population vont avec un certain nombre de traits particuliers qui sont à moduler suivant les types du groupe :

- nombre d'enfants faible (une fois exclus les retraités et indépendants),
- taux de logements HLM fort,
- la part du parc de logements HLM construits depuis 1975 est la plus faible de tous les types (4,4 %).
- les communes de ce groupe sont en déclin ou stagnation démographique (ce sont les seules dans l'Essonne),
- le parc de logements de U112 est le plus ancien de tout l'ensemble U avec 26 % de logements construits avant 1949,

Le groupe U112 éclate en trois types de communes, U1121, U1122, U1123, qui seront détaillés au paragraphe 3.

1.2 - Le pôle public (U12)

La part du secteur public dans ce groupe est plus élevée pour toutes les catégories de salariés sauf les ouvriers :

Part du secteur public parmi les hommes salariés

Part du secteur public	Cadres	Intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
U12	38 %	34 %	63 %	17 %	19 %
Moyenne du département	34 %	32 %	56 %	18 %	21 %

La très forte proportion des employés (19 % des salariés contre 15 % en moyenne) en fait le groupe le plus public de tous (29 % de salariés du public contre 25 % en moyenne).

La proportion de logements relevant du secteur locatif est très forte (52 %), et la part du secteur HLM dans le parc locatif est au maximum (65 %) dans ce type qui est le plus urbain de tous (17 200 habitants en moyenne, pour une densité de 29 habitants à l'hectare). Si U12 est le groupe le plus homogène de l'ensemble U1, il se scinde cependant en deux types qui s'opposent à la fois suivant la hiérarchie sociale et le statut.

Hommes saliés	Cadres et intermédiaires	Ouvriers	% public
U12	45 %	36 %	29 %
U121	40 %	41 %	25 %
U122	52 %	30 %	34 %

Les deux types, U121 et U122, ont en commun une forte proportion d'employés travaillant dans le secteur public (10 % et 11 % respectivement), mais ils se distinguent par le poids des ouvriers et celui des cadres et intermédiaires. Ils seront détaillés au paragraphe 3.

2 - Un ensemble de communes à statut élevé (U2)

La première coupure de l'ensemble des 125 communes agricoles permet d'isoler un ensemble de 19 communes particulièrement homogènes, ayant en commun une forte représentation des professions-couples de cadres, patrons, professions libérales et ingénieurs, et une sous-représentation accentuée des ouvriers et des employés. Cet ensemble U2 se distingue suivant tous les indicateurs liés au statut social des résidents dans l'Essonne :

- fort taux de propriétaires et accédants,
- fort taux de maisons individuelles,
- taux maximum d'étrangers ressortissants de la CEE ou Amérique du Nord,
- taux d'étrangers ressortissant d'autres pays minimum,
- taux de logements HLM minimum.

Enfin les communes de ce groupe ont été pendant les périodes 1968-1975 et 1975-1982, le lieu d'élection de la construction d'initiative privée, et ont connu une croissance démographique forte entre 1975 et 1982.

S'il est très homogène et reste stable longtemps quand on parcourt l'arbre de classification, l'ensemble U2 se scinde en deux au niveau de la coupure en 9 types.

Les résidents des types U21 et U22 qui en sont issus présentent plus que des nuances dans leurs caractéristiques professionnelles et sociales, bien qu'ayant globalement un statut social élevé ; mais leur distinction tient surtout aux caractéristiques très différenciées à la fois de l'habitat et des communes des deux groupes pour suggérer deux modes différents d'appropriation de l'espace pour les classes aisées :

- Type U21, cadres et intermédiaires du privé,
- Type U22, cadres - cadres du public.

Ils seront repris de façon plus approfondie dans le paragraphe ci-dessous.

3 - La typologie détaillée : les neuf types socioprofessionnels de communes non agricoles

On présentera ici les types détaillés formant la base de la classification.

Communes à profil moyen, type U1111

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Anciens employés
 - . Techniciens du secteur public, conjoints inactifs
 - . Anciens cadres
 - . Cadres de l'industrie, conjoints intermédiaires
 - . Intermédiaires administratifs, conjoints du secteur bancaire

- Principales communes :
 - . Massy
 - . Sainte-Geneviève des Bois
 - . Palaiseau
 - . Yerres
 - . Brunoy
 - . Montgeron
 - . Morsang-sur-Orge

Le type U1111 pourrait se définir négativement en énumérant toutes les caractéristiques fortes des autres types. De l'examen des catégories qui le forment (retraités, techniciens, cadres, intermédiaires administratifs), se dégage l'image d'une certaine mixité sociale, confirmée par la structure de la population, qui se trouve être quasi-calquée sur les moyennes départementales. Tout au plus observe-t-on un statut social un peu plus élevé (1), avec un poids de cadres et d'intermédiaires légèrement au-dessus de la moyenne, et un poids d'ouvriers légèrement en-dessous.

La part du secteur public dans ces communes est moyenne pour chaque catégorie socioprofessionnelle, et seul le nombre moyen d'enfants par couple, (1,16 %, retraités, indépendants exclus) est faible comparé à celui des autres types.

En prenant la structure des âges de construction des logements pour reconstituer l'évolution de ces communes, on peut imaginer une croissance organisée autour de petits bourgs (seulement 6 % du parc actuel a été construit avant 1915, contre 10 % en moyenne), dont les périodes de développement remarquables dans le département se situent dans la période 1949 à 1968. La construction postérieure à 1968 est légèrement en-dessous de la moyenne départementale.

La taille de ces communes est moyenne dans l'ensemble non agricole et la densité relativement forte : 14 habitants à l'hectare contre 8 en moyenne, type agricole exclu. La croissance - 2,5 % en 7 ans, est quasi-nulle.

(1) Le barycentre des communes de ce type est situé d'ailleurs quasiment à l'origine des axes du premier plan factoriel, légèrement tiré à droite par la population cadre (24 % contre 22 % en moyenne), et la population ouvrière un peu moins fréquente (31 % contre 34 % en moyenne).

Les migrations alternantes des résidents du type U1111

Les salariés de U1111 privilégient Paris et la première couronne ; cette attirance simultanée par des zones d'emplois aux caractéristiques très différentes est unique et il faut sans doute y voir l'influence du réseau de transport dense desservant le nord du département où sont situées les communes de ce type.

L'opposition industrie/tertiaire est juste suggérée, vue de ce type, par le fait que les employés y résidant privilégient Paris seulement. L'attraction de la première couronne se fait plutôt ressentir pour les professions techniques (ingénieurs, techniciens et ouvriers) dont les représentants dans U1111 sont très qualifiés.

Ils évitent d'ailleurs plus particulièrement les zones d'emploi industriel moins qualifié (types U1123, A et U1112).

Communes agricoles en mutation, type U1112

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Agriculteurs
 - . Anciens agriculteurs
 - . Ouvriers agricoles
 - . Ouvriers non qualifiés du bâtiment, conjoints inactifs
 - . Commerçants de l'alimentaire homogames
 - . Ingénieurs du secteur public de l'industrie, conjoints inactifs
 - . Artisans du bâtiment

- Principales communes :
 - . Villebon-sur-Yvette
 - . Limours
 - . Wissous
 - . Longpont-sur-Orge

Ce type est formé par le voisinage entre la population agricole restant dans l'ensemble non agricole et les petits indépendants (commerces alimentaires, artisans du bâtiment), et certaines catégories de techniciens et ingénieurs ; il regroupe 36 communes de petite taille (2 450 habitants en moyenne) et de faible densité (2,5 habitants à l'hectare), dont la caractéristique la plus marquante est une très forte croissance démographique (22,4 % sur 1975-1982).

La part des professions intermédiaires parmi les chefs de ménages salariés (31 %) est la plus forte après celle du type U122, mais le statut est très différent, 41 % des chefs de ménages intermédiaires de U122 travaillent dans le secteur public, contre 31 % seulement pour U1112 qui nous intéresse ici. La part des cadres (25 %) est la plus forte de tous les types de l'ensemble U1 des communes populaires, si elle est bien évidemment plus faible que dans l'ensemble U2. Les professions-couples les plus déficitaires sont celles des employés.

La composition du parc de logements représente assez bien ce caractère rural, avec 83 % de maisons individuelles et des proportions minima parmi les types de l'ensemble non agricole pour toutes les catégories d'immeubles de plus de 5 logements. La part du secteur HLM dans le parc locatif y est au minimum, ce qui est une caractéristique commune aux zones peu denses, et aux zones à statut élevé dans l'Essonne.

L'analyse de la structure par âge du parc de logements montre la juxtaposition de logements anciens (25,42 % avant 1949, répartis uniformément suivant les trois périodes de référence) et de logements récents (55 % postérieurs à 1968, quasi-totalement dans le secteur privé, dont 25,60 % postérieurs à 1975 dans le secteur privé, la plus forte proportion parmi les types U). La faiblesse du secteur locatif en général (16 %) et HLM en particulier (3 %) correspond au taux maximum de propriétaires non accédants ou de propriétaires en accession parmi les salariés (78 %).

En examinant la structure de l'emploi féminin parmi les couples, il apparaît surprenant que le taux d'activité des femmes (70 %) soit parmi les plus forts dans une zone à statut social moyen et si peu urbaine, où la population est d'âge moyen, et le nombre d'enfants par ménage plutôt fort.

Nous relient cette activité féminine à la forte proportion d'accédants à la propriété parmi les salariés ; le tableau ci-dessous, donne le taux d'activité féminin suivant le statut d'occupation du logement, par catégorie sociale.

**Taux d'activité féminine selon la PCS de l'homme
et le statut d'occupation du logement**

Hommes	Propriétaires non accédants	Accédants	Locataires HLM	Locataires secteur libre
ENSEMBLE	65,2	74,2	65,8	71,0
Agriculteurs	69,8	69,9	63,2	69,3
Indépendants	71,2	71,5	70,8	76,7
Patrons, profes.libé.	63,0	59,3	72,2	56,1
Cadres	52,1	62,8	64,1	58,5
Interméd.	69,9	79,3	71,1	75,3
Employés	73,7	82,1	69,3	78,7
Ouvr. qual.	65,7	82,2	64,5	71,9
Ouv. non qual	63,3	76,3	56,4	61,7

Si le taux d'activité féminin n'est pas vraiment discriminé pour les agriculteurs, indépendants, patrons et professions libérales, et les cadres, par contre, quand les hommes sont intermédiaires, employés ou ouvriers, il est significativement plus élevé pour les accédants à la propriété ; ces différences étant maintenues à âge égal de la femme.

Le type U1112 est une bonne illustration de ce phénomène d'une accession à la propriété en maison individuelle pour des catégories sociales à niveau de revenu assez peu élevé.

Les migrations alternantes des résidents du type U1112

Les types U1111, U1112 et U22 sont les lieux de travail les plus fréquentés par les salariés migrants alternants de U1112.

Le type U1112 est formé de communes contigües sur un espace assez important, ce qui explique la forte mobilité interne aux communes du type pour toutes les catégories de salariés.

L'attraction pour U1111 et U22 est plus spécifique, ainsi U22 attire essentiellement les techniciens et, dans une moindre mesure, les cadres ; ceci est conforme à la structure de l'emploi dans U22 et au fait que U1112 entoure dans sa partie nord les communes de Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette et Orsay. L'attraction pour U1111 est due aux cadres et particulièrement aux ingénieurs. L'emploi dans les communes de U1111 est marqué par un déficit de ces catégories, et il semble que les cadres de U1111 aillent préférentiellement travailler à Paris et en première couronne, tandis que ceux de U1112 vont travailler dans les communes de U1111 et nettement moins souvent à Paris.

Enfin, si globalement les salariés du type évitent les communes de U1123, les professions tertiaires sont à l'origine de ce déficit (employés, intermédiaires) qui peut s'expliquer par l'éloignement de la zone de Corbeil qui forme l'essentiel du type U1123. Ces mêmes employés montrent d'ailleurs, de manière semblable à ceux résidant dans le type A, une attraction pour les communes de U1122 ; ils viennent probablement de celles des communes de U1112 situées dans le sud du département.

Communes ouvrières en déclin, type U1121

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . ouvriers qualifiés des transports publics
 - . ouvriers non qualifiés des transports publics

- Principales communes :
 - . Savigny-sur-Orge
 - . Athis-Mons
 - . Ris-Orangis
 - . Brétigny-sur-Orge

Parmi les communes du groupe U112, le type U1121 se distingue d'abord par la taille importante des communes qui le composent (15 000 habitants en moyenne), et par le déclin démographique le plus accentué de tous les types (- 5 %).

Les couples les mieux représentés sont les ouvriers du secteur national des transports (SNCF, RATP, Air France...), toutes qualifications confondues, tandis que les déficits les plus importants montrent le statut social peu élevé (les ingénieurs et les professions libérales), la sous-représentation de la fonction publique (TELECOM, fonctionnaires cadres, professeurs), de l'industrie (branches regroupées des secteurs moyens, pointe et déclin) et de l'agriculture.

La population des couples dans leur ensemble est moins marquée par la présence des ouvriers (30 %) et des retraités (13 %) que dans le reste de U112 (respectivement 32 % et 16 % en moyenne), tandis que cadres et intermédiaires sont plus fréquents (35 % contre 31 %).

Il faut noter que la part des ouvriers, tant ouvriers qualifiés que non qualifiés, qui travaillent dans le secteur national est ici au maximum.

Il est tout à fait remarquable que le nombre d'enfants par couple soit le plus faible de tous les types (1,11 enfant de moins de 18 ans présent au foyer par couple, retraités exclus), et il serait tentant de rapprocher ce fait du déclin démographique d'un type qui ne se distingue pas particulièrement par la stabilité de sa population (34 % d'arrivées récentes contre 39 % en moyenne dans le département). En fait, le solde naturel de la population est proche de la moyenne, et le solde migratoire fortement déficitaire ; donc, d'un côté un nombre élevé de départs, de l'autre un nombre d'enfants par couple faible, mais en augmentation par rapport à 1975.

La part de logements construits après 1975 est minimum tant pour le secteur HLM que pour le secteur libre (8 % au total), mais également la part de logements très anciens (4 % avant 1915) ; l'urbanisation s'est donc étalée de la première guerre mondiale à la fin des années 1960, à partir de noyaux urbains très restreints.

Les migrations alternantes des résidents du type U1121

Ces communes forment deux zones contiguës dans le nord du département, l'une autour d'Athis-Mons et l'autre autour d'Arojon. Cette concentration explique en partie que les migrants alternants de ce type aient tendance à y rester, du moins les ouvriers, techniciens et employés du public, car les cadres et ingénieurs vont plutôt à Paris.

L'attraction de la première couronne concerne toutes les catégories de salariés, à l'exception des employés du public qui vont plutôt vers les communes du type U1122 très proches où le tertiaire public domine l'emploi. La deuxième couronne et le type A offrent moins d'emplois aux résidents de ce type qu'à ceux des autres types ; leur attraction pour les salariés de l'industrie est contrariée ici par la proximité de la première couronne et par la composition spécifique des professions des résidents du type.

Communes hospitalo-ouvrières, type U1122

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Employés de la santé (particulièrement avec conjoints travaillant dans la santé)
 - . Anciens ouvriers
 - . Intermédiaires de la santé
 - . Ouvriers non qualifiés de l'industrie
 - . Ouvriers qualifiés des collectivités locales

- Principales communes :
 - . Draveil
 - . Etampes
 - . Dourdan

La composition de ce type en catégories très regroupées est proche de celle du type précédent (un peu moins de cadres et d'intermédiaires, un peu plus d'ouvriers qualifiés), mais par contre, l'analyse des catégories fines fait ressortir la présence massive des employés et intermédiaires de la santé (spécialement des couples endogames de la santé), ainsi qu'une certaine proximité avec le monde agricole. Les retraités sont plus souvent des anciens ouvriers et les cadres moins fréquents que partout ailleurs, à l'exception du type U1123 ci-dessous.

Le statut social des résidents de ce type est parmi les plus bas de tout le département, avec une proportion de cadres minimum (11 % des hommes salariés, et 7 % dans U1123 contre 17 % en moyenne).

On notera également le déficit des techniciens et des employés de la fonction publique. Le poids du secteur national parmi les employés est tout de même relativement fort, notamment à cause du statut des personnels de la santé ; par contre, cette même part est au minimum pour les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés. Une particularité de la population de ces communes est la proportion importante de femmes seules.

Le parc de logements est assez ancien (31 % avant 1949), mais il n'y a pas de période de construction particulièrement caractéristique ; par contre, la proportion de logements en petit collectif est maximum (4 % d'immeubles de 2 logements, et 18 % entre 3 et 9 logements), et les grands immeubles peu représentés.

La décroissance démographique des communes de ce type (- 1,8 %) en fait un cas particulier parmi les types dont la densité moyenne est en-dessous de la moyenne départementale.

Les migrations alternantes pour les résidents du type U1122

Les résidents de ce type sont attirés par les communes des types A et U1111 ; outre une certaine proximité géographique (en partie pour U1111), ces deux types de lieux de travail sont adaptés à la structure des résidents de U1122 qui est un type ouvrier. Il est remarquable que cette attirance qui se retrouve globalement, ne vaille que pour les ouvriers, employés et techniciens. Les cadres et techniciens vont plus souvent à Paris que ceux des autres types, rejoignant en cela ceux du type précédent U1121 qui a par ailleurs un profil proche.

Communes ouvrières peu qualifiées, type U1123

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Ouvriers non qualifiés de l'industrie, conjoints inactifs
 - . Anciens ouvriers, ouvriers qualifiés de l'industrie (branches en déclin, conjoints inactifs)
 - . Ouvriers qualifiés de la manutention, de l'industrie, conjoints inactifs

- Principales communes :
 - . Corbeil-Essonnes
 - . Ballancourt-sur-Essonnes
 - . Villabé
 - . Champlan

La population des couples de ce type possède le statut social le plus bas de tous les types et présente des caractéristiques particulières :

- taux maximum de couples dont le chef de ménage est ouvrier (57 % parmi les salariés, 42 % parmi tous les couples),
- taux de qualification ouvrière le plus bas (71 %),
- taux maximum de retraités ouvriers parmi les couples (16 % de retraités dont la moitié sont anciens ouvriers),
- taux de cadres et intermédiaires minimums (7 % et 16 % parmi les salariés).

Les cadres, peu nombreux, y sont relativement âgés, au contraire des autres actifs plus jeunes que la moyenne.

Les catégories caractéristiques de ce type sont les ouvriers et particulièrement les ouvriers non qualifiés de l'industrie (hors secteur national) et anciens ouvriers. La part du secteur national ou public dans l'emploi des ouvriers y est minimum, et les femmes sont plus souvent inactives ou ouvrières qu'ailleurs.

La population étrangère est maximum dans ce type (26 % parmi les couples salariés), et les taux les plus forts pour toutes les nationalités regroupées sauf Europe, Amérique du Nord et URSS ; avec cependant une mention spéciale pour le Portugal (12 % contre 6 % en moyenne, et 7,5 % le maximum second), et l'ensemble Maroc - Algérie - Tunisie (6 % contre 2,4 % en moyenne). Il faut dès maintenant noter une différence importante avec le type U121 qui comprend une proportion comparable de couples venant des pays du Maghreb et d'Afrique, et qui est précisément la présence ici de ressortissants portugais, caractéristique des centres anciens (1).

(1) Cette caractéristique de la population étrangère des centres anciens est un résultat des analyses menées sur les quartiers des communes de l'Essonne au cours de la phase précédente.

L'histoire de la construction distingue également ce type parmi l'ensemble U où il apparaît avoir un taux exceptionnel de logements construits avant 1915 (25 %). Il est le seul qui possède des logements HLM construits avant 1949 (1,3 %) ce qui peut s'interpréter comme le signe d'une vocation précoce au logement social. Si ce parc de logements HLM n'est pas des plus récent, il n'est pas exceptionnellement ancien. Par contre, il se distingue dans l'Essonne par la taille des immeubles : 18 % de logements HLM dans des immeubles de plus de 20 logements, 6,2 % dans des immeubles de plus de 50 logements. Ces immeubles représentent 66 % des logements HLM du type, contre 44 % dans U121 qui possède également des immeubles HLM de grande taille.

C'est un phénomène unique que de trouver 75 % de logements HLM dans les immeubles de plus de 20 logements, donc des communes où les zones de plus forte densité sont dues essentiellement au secteur social.

Les proportions de propriétaires, et plus spécialement d'accédants à la propriété y sont minimum (respectivement 45 % et 29 %).

Les migrations alternantes des résidents du type U1123

Les salariés résidant dans les communes du type évitent globalement la première couronne, Paris et le type U22 qui sont les lieux de travail les plus qualifiés. En première analyse, le statut peu élevé de la population du type rend compte de ce fait ; mais ceci vaut en outre pour les techniciens, cadres et ingénieurs du type qui évitent également ces pôles de qualifications et vont plutôt soit vers la deuxième couronne, soit vers les communes importantes des types U1111 et U122 très proches ; les cadres vont aussi travailler dans les communes ouvrières du groupe U112. Les ouvriers, nombreux dans ce type, n'ont pas de lieu de travail privilégié par rapport aux autres ouvriers.

Les communes de U122 et U21 qui entourent Corbeil et Villabé attirent principalement ses résidents. Rappelons que ce type est essentiellement constitué de la commune de Corbeil-Essonnes.

*Employés du public et ouvriers, une population jeune,
type U121*

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Employés des PTT, conjoints employés privé
 - . Militaires du contingent
 - . Chauffeurs tertiaire privé, conjoints inactifs
 - . Policiers, conjoint inactif
 - . Ouvriers qualifiés du bâtiment, conjoints inactifs

- Principales communes :
 - . Les Ulis
 - . Grigny
 - . Vigneux-sur-Seine
 - . Longjumeau

Le type U121 se distingue d'abord par une proportion d'employés élevée (19 % des hommes salariés), il comporte également une proportion élevée d'ouvriers (41 % des hommes salariés) qui le rapproche du groupe U112. La proportion des cadres y est d'ailleurs assez faible (15 %). Dans toutes les catégories, la part du secteur public est plutôt en-dessous des moyennes départementales, mais la forte proportion des employés la ramène au niveau moyen (les employés sont la catégorie la plus publique de tous les hommes).

Le trait le plus remarquable de la population des communes U121 est sa jeunesse (40 ans d'âge moyen pour les hommes, minimum absolu contre 45 ans en moyenne), qui est non seulement due à une faible part de retraités, mais également à la jeunesse de toutes les catégories d'actifs (38 ans en moyenne), et spécialement des ouvriers (37 ans en moyenne). Cette jeunesse va avec un nombre d'enfants par couple maximum (1,53 retraités exclus). La proportion des ressortissants étrangers est importante (17,6 %, soit le second rang après U1123).

Le rôle du secteur social dans le logement des familles défavorisées apparaît d'ailleurs clairement puisque, si les communes de U121 ne sont pas celles dont la population est la plus déshéritée (cf. U1123), leur parc de logements comporte la plus grande part de logements locatifs et de logements HLM (57 % de logements locatifs dont 69 % sont en secteur HLM, les logements HLM représentent 39 % de l'ensemble du parc).

L'examen des périodes de construction de ce parc de logements montre des communes qui ne se sont vraiment développées qu'à partir des années 1960 (84 % des logements sont postérieurs à 1962) pour retomber à un rythme très bas après 1975. Les proportions de logements dans des immeubles de grande taille sont maximum, 37,7 % dans des immeubles de plus de 20 logements et 61,3 % dans des immeubles de plus de 10 logements dont importante (17,6 %, soit le second rang après U1123). type U1123, les immeubles HLM n'ont pas le monopole des fortes densités.

Ces communes sont en moyenne parmi les plus denses du département, et malgré une construction faible après 1975, elles sont en croissance démographique (+ 6,4 %) ; ce fait correspond à un solde naturel fort qui compense un solde migratoire négatif (1) (les Ulis fait, à l'intérieur de ce type, figure d'exception avec un excédent migratoire équivalent à l'excédent naturel).

(1) Cf. tableau page 6.

Les migrations alternantes des résidents du type U121

En flux globaux, les salariés de U121 vont surtout travailler dans les communes du type U1111 ; ceci est conforme à leur statut peu élevé et à la structure des emplois peu qualifiés dans les communes de Montgeron, Palaiseau et Sainte-Geneviève-des-Bois.

Les communes du type U121 sont toujours limitrophes de celles de U1111, il s'agit donc d'un flux de migrants peu qualifiés vers des lieux de travail proches ; ils évitent d'ailleurs particulièrement les types agricoles (A et U1112) et U1123, également peu qualifiés, mais situés nettement plus au sud dans le département.

L'analyse par catégorie des déplacements des migrants révèle une propension des cadres et ingénieurs de U121 à travailler dans les communes du type U22 dont les emplois sont très qualifiés. Ce phénomène, est sans doute imputable à la présence des U1is, limitrophe de Bures-sur-Yvette, Orsay et Gif-sur-Yvette, et dont un quartier au moins est très huppé (1).

Les ouvriers non qualifiés vont eux plutôt à Paris, tout comme les employés du public et les intermédiaires administratifs.

Remarquons enfin que le morcellement géographique de ce type est sans doute la cause de la faiblesse des échanges entre ces communes.

(1) Cf. la présentation des 18 communes de plus de 20 000 habitants dans le rapport "Typologie socioprofessionnelle des quartiers et communes de l'Essonne."

Employés du public - cadres et intermédiaires, type U122

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Policiers, femme inactive, femme employée du public
 - . Intermédiaires de la fonction publique
 - . Cadres de la fonction publique
 - . Employés des télécommunications
 - . Techniciens du tertiaire public, femme employée du public

- Principales communes :
 - . Viry-Châtillon
 - . Evry
 - . Saint-Michel-sur-Orge

Ce type présente les caractéristiques du pôle public (groupe U12) de manière très accentuée ; les professions-couples sur-représentées concernent toutes des professions du public, les femmes elles-mêmes appartenant à ce secteur. Le pourcentage des hommes salariés travaillant dans le secteur public atteint 34 %, la moyenne étant de 25 % dans le département.

Le pourcentage est également maximum pour toutes les catégories de salariés, sauf les ouvriers qui sont d'ailleurs peu nombreux (30 % des professions-couples de salariés) et très qualifiés (80,5 % des ouvriers sont qualifiés).

Les retraités sont aussi peu fréquents et les actifs aussi jeunes que dans le type U121 ; les employés sont aussi nombreux, mais cadres et surtout intermédiaires se substituent aux ouvriers pour former une population au statut social plus élevé que celle résidant dans le type U121.

	Cadres	Intermé- diaires	Employés	Ouvriers
salariés	20 %	32 %	19 %	30 %
dont secteur public	44 %	40 %	69 %	22 %

Les femmes sont plus souvent employées que partout ailleurs, et le taux d'activité féminin est parmi les deux plus élevés, ce qui va de pair avec le statut social moyen de cette population.

Avant d'exposer les caractéristiques du parc de logements de ce type et son évolution démographique, il convient de préciser qu'on y trouve trois communes partiellement intégrées dans le périmètre de la ville nouvelle d'Evry (Evry, Bondoufle et Courcouronnes) qui représentent 46 % de la population de U122.

Le parc de logements est en effet parmi les plus récents, la part des logements postérieurs à 1975 rejoignant celle des communes de taille beaucoup plus faible en forte croissance des types U1112 et U21. Le trait caractéristique de la construction récente étant une proportion très remarquable de logements HLM (42 % des logements récents dans le secteur HLM contre 14 % en moyenne), ces logements HLM récents représentent 11 % du parc de logements de ce type et 42 % des logements HLM récents du département. Sans doute peut-on voir dans cette concentration, ici, des constructions neuves dans le secteur HLM, la puissance incitative des mesures destinées à assurer la croissance en ville nouvelle.

Le rôle de l'Etat dans le peuplement de ce type ne se limite pas à la construction : le type U122 qui représente 9,3 % de la population de l'Essonne a accueilli 17 % des couples dont l'homme est salarié du secteur public contre 9 % de ceux dont l'homme relève du secteur privé, parmi les couples arrivés dans le département depuis 1975.

Pour l'ensemble des salariés du secteur public, le secteur locatif HLM pèse pour 29 %, cette proportion étant de 42 % dans le type U122. Ces proportions sont respectivement de 20 % et 31 % pour le secteur privé.

Les immeubles de U122 se différencient par leur très faible part de maisons individuelles (33 %), ce trait étant partagé avec U121. Il faut remarquer une différence essentielle, les immeubles de U121 sont plus grands que ceux de U122 qui ne comporte quasiment pas d'immeubles de plus de 50 logements (4 % du parc), et au contraire les proportions maxima de logements dans des immeubles de 5 à 9 logements et 10 à 19 logements.

Le type U122 est le plus urbain de tous puisque les communes qu'il regroupe sont à la fois les plus grandes (18 000 habitants en moyenne) et les plus denses (30 habitants à l'hectare).

La croissance est parmi les deux plus fortes de tous les types (+ 29 % depuis 1975).

Les migrations alternantes des résidents du type U122

Le caractère public et la forte proportion d'employés parmi les salariés du type U122 explique largement que Paris soit leur zone d'emploi globalement privilégié.

L'analyse des flux par catégorie confirme cette interprétation, puisque 54 % des hommes employés du public résidant dans ce type travaillent à Paris, mais en outre, cette attraction vaut également pour les intermédiaires administratifs et les techniciens qui diffèrent en cela des autres techniciens de l'Essonne, privilégiant plutôt le type U22, la première ou la deuxième couronne.

Les ouvriers qualifiés du type vont travailler le plus souvent dans les communes de type U1121 très proches. Les zones de travail les plus délaissées sont les deux types agricoles (A et U1112), la première et la deuxième couronne.

Cadres et intermédiaires du privé, type U21

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Ingénieurs des branches de pointe, conjoint inactif
 - . Ingénieurs des transports publics, conjoint inactif
 - . Cadres de l'industrie (privé), conjoint inactif
 - . Ouvriers qualifiés des branches de pointe, conjoint inactif
 - . Cadres du commerce, conjoint inactif
 - . Techniciens des branches de pointe, conjoint inactif

- Principales communes :
 - . Mennecy
 - . Soisy-sur-Seine
 - . Saint-Germain-les-Corbeil
 - . Bièvres

La population de ce type à statut élevé comprend une forte proportion de cadres du privé (27 % des salariés, équivalente à celle du type U22) et la plus forte proportion d'intermédiaires du secteur privé de tous les types (22 %).

La part du secteur privé est maximum pour toutes les catégories de salariés sauf les ouvriers non qualifiés qui sont en nombre faible (la qualification ouvrière globale est d'ailleurs assez élevée). Le poids des ouvriers (23 % de salariés) est le plus faible après le type U22, tandis que celui des employés est au minimum (9 % des salariés).

Le caractère privé de l'emploi des résidents de ce type est synthétisé de la manière la plus spectaculaire par les employés qui ne sont que 37 % à travailler dans le secteur public contre 56 % en moyenne et 50 % dans le type U22.

L'autre caractéristique très remarquable de la population de ce type est la forte proportion (36 %) de femmes inactives parmi les couples dont l'homme est salarié.

Ceci est à relier au statut social assez élevé des salariés ; il s'agit là d'un phénomène symétrique à celui qui explique le faible taux d'activité féminin du type U1123 au statut très bas.

La proportion des accédants parmi les couples de ce type est maximum (68 % des salariés, 61 % des couples), et les locataires les moins fréquents (9 % des salariés).

Nous avons vu que le taux d'activité féminin est lié au statut social, à l'âge de la population (les femmes jeunes sont plus actives), et également discriminé par le statut d'occupation des logements (les femmes en accession à la propriété sont plus actives). Cette dernière relation semble en contradiction avec le taux d'activité féminin faible de U21 qui comporte la proportion maximum d'accédants ; il faut donc la nuancer. L'examen de la répartition par PCS du taux d'activité a montré en effet que cette relation vaut surtout pour les PCS d'employés et d'ouvriers, moins pour les cadres et intermédiaires qui sont sur-représentés dans U21. Ceci suggère donc l'existence d'un effet de seuil portant sur le niveau de revenu du couple (cf. tableau page 49), seuil au-delà duquel la population de U21 est très représentée, et à un taux d'activité féminine faible correspond une pratique très fréquente de l'accession à la propriété.

Le parc de logements du type U21 comporte la plus forte part de maisons individuelles après les types à caractère agricole (types A et U1112), les communes qui le composent sont d'ailleurs de taille et de densité relativement faibles (2 985 habitants et 3,2 habitants à l'hectare en moyenne).

La croissance de ces communes est particulière : elle s'est développée autour d'anciens bourgs (7,2 % de logements construits avant 1871), principalement après 1968 (67 % des logements).

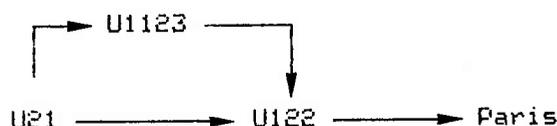
Enfin, si la croissance démographique récente est la plus forte de tous les types (+ 30 % entre 1975 et 1982), la part des logements construits pendant les périodes 1968-1975 et 1975-1982 est également la plus forte (respectivement 39 % et 29 %). Il est remarquable que cet effort de construction, contrairement à celui réalisé dans le type U122 également en forte croissance, soit essentiellement dû à l'initiative du secteur privé : 11,6 % des logements postérieurs à 1975 sont dus aux HLM contre 42 % dans le type U122 à forte croissance également et 14,2 % en moyenne. Ceci rapproche les communes du type U21 de celles du type U1112 - communes rurales en mutation, qui connaissent une croissance similaire dans ses modalités (réappropriation d'espaces ruraux, construction individuelle, secteur privé) ; mais les populations concernées ont un statut social sensiblement plus élevé ici, et s'il s'agit de zones peu denses, on ne peut pas les qualifier de rurales.

Les migrations alternantes des résidents du type U21

Les salariés de ce type très résidentiel vont travailler préférentiellement dans la deuxième couronne, les types U122 et U1123. Il y a là un effet évident des proximités géographiques de ces différents lieux de travail (se rapporter à la carte des types page 3). L'attraction des communes de U1123 (parmi lesquelles Corbeil a un poids prépondérant) vaut pour toutes les catégories de salariés, y compris les plus élevées, et ces communes sont les seules dans cette situation.

L'attraction du type U122 se distingue seulement parce qu'elle ne concerne pas les ouvriers non qualifiés.

Les situations respectives de ces trois types forment un système de pôles emboîtés extrêmement structurant qu'on peut décrire schématiquement comme suit :



les flèches vont dans le sens du lieu de domicile au lieu de travail.

Cadres du privé - cadres du public, type U22

- "Professions-couples" caractéristiques :
 - . Ingénieurs du tertiaire public, conjoints cadres et inactifs
 - . Ingénieurs de l'industrie (médiann), conjoints inactifs
 - . Ingénieurs du tertiaire privé, conjoints cadres
 - . Professeurs, conjoints professeurs
 - . Ingénieurs de l'industrie (pointe), conjoints inactifs
 - . Anciens cadres

- Principales communes :
 - . Gif-sur-Yvette
 - . Orsay
 - . Verrières-le-Buisson

La première caractéristique de ce type est la proportion élevée de cadres parmi les hommes vivant en couple : 50 % des salariés contre 22 % en moyenne et 38 % dans le type U21.

Donc, un statut social très élevé, qui va avec les proportions minima d'employés (8 % des salariés) et d'ouvriers (15 % des salariés) dont la qualification est la plus élevée de tous les types (87 % pour les hommes, 51 % pour les femmes, soit 79 % globalement).

Ces cadres sont d'ailleurs sensiblement différents de ceux de U21, l'autre type huppé, puisqu'on trouve ici une proportion maximum de cadres travaillant dans le public (19 % des salariés), soit 38 % des cadres (ce ratio est le second de tous les types après U122 très public, avec seulement 20 % de cadres).

Ils sont également les plus âgés, mis à part ceux du type très ouvrier U1123 qui sont par ailleurs en nombre très faible. Cette caractéristique se retrouve pour quasiment toutes les catégories de salariés, et malgré une proportion moyenne de retraités, la population de U22 est la plus âgée de tous les types : 46,7 ans d'âge moyen pour l'ensemble des hommes et 43,3 ans pour les actifs ; ce dernier chiffre variant dans les autres types entre 38,8 ans et 42,5 ans.

Si les femmes sont souvent inactives (34 %), les femmes cadres caractérisent le mieux ce type (11 % des femmes sont cadres contre 4 % en moyenne et 5 % dans les autres types à statut social élevé) avec les femmes exerçant les professions intermédiaires qui sont également en proportion maximum.

L'enracinement des classes aisées dans ce type de communes est attesté par la surreprésentation des anciens cadres : le type U22 qui représente 5,63 % des couples représente respectivement 14 % et 18 % des anciens cadres dont les femmes sont respectivement inactives et anciens cadres elles-mêmes.

Ces communes ont connu un développement régulier et assez ancien (50 % de logements antérieurs à 1968) et une construction soutenue dans les périodes récentes (24 % de logements postérieurs à 1975).

Leur caractère urbain est confirmé par leur taille assez importante (9 000 habitants en moyenne) et leur densité (12 habitants à l'hectare).

Il est intéressant de noter que si la croissance démographique est encore importante (+ 17 % depuis 1975), elle ne correspond pas au nombre de logements neufs mis sur le marché pendant la même période ; il y a donc dédensification (au sens du nombre de personnes par logement) ou rénovation.

Les couples de ce type, plus âgés ont moins d'enfants au foyer qu'ailleurs, et spécialement moins de jeunes enfants. L'excédent naturel de ces communes est d'ailleurs inférieur au solde migratoire qui explique une bonne part de cette croissance ; cette situation est inverse de celle du type U121 jeune.

Les migrations alternantes des résidents du type U22

Les migrations alternantes dans les communes de ce type sont singulières du fait que celles-ci constituent à la fois un lieu de résidence à statut élevé et un pôle d'emplois très qualifiés ; les non-migrants y ont donc un statut plus élevé qu'ailleurs.

Néanmoins, les échanges entre les communes du type sont suffisamment forts pour qu'apparaisse une très forte attraction du type pour lui-même (cadres, techniciens, ouvriers qualifiés et employés), similaire à celle qu'exercent la première et la deuxième couronne, qui sont également des zones d'emplois très qualifiés.

U22 qui est le type de résidence au statut le plus élevé apparaît également le plus exclusif dans la distribution des lieux de travail de ses résidents.

ANNEXES

ANNEXE A

REGROUPEMENTS DES BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

L'objectif de ce découpage est d'aider à préciser la position des individus dans le système productif en tenant compte des particularités de la branche d'activité collective. L'opposition entre secteurs est toujours respectée (l'agriculture proprement dite étant distinguée par des PCS particulières, ceci n'est pas contradictoire avec le fait de regrouper agriculture et industrie ici pour des commodités d'usage).

A l'intérieur de chaque secteur, les distinctions s'opéreront suivant des méthodes différentes.

Le découpage du secteur tertiaire résulte de l'examen d'un tri à plat des variables de branches; celles qui présentaient des effectifs suffisants étant retenues (d'où les classes Q ou P ou R qui regroupent un ensemble d'activités plus éparses).

Au contraire, le découpage du secteur industriel a pu être opéré un peu plus rigoureusement par l'examen d'indicateurs économiques calculés à partir des comptes de l'industrie (collections de l'INSEE) pour essayer de repérer le dynamisme relatif des branches. Ces indicateurs sont tous calculés en évolution sur les années 1970 à 1984 (emploi, valeur ajoutée, productivité apparente, part du marché intérieur, effort à l'exportation, et production effective).

Le statut public ou privé intervient en priorité par rapport au découpage des branches, mais après la distinction industrie / tertiaire.

A.1 - BRANCHES-STATUTS DES HOMMES

- chômage HH STD = 90

- industrie et agriculture :

AE40 = 10 à 240, sauf AE600 = 3840 et 3850 (boulangers, pâtisseries)

. secteur protégé avec

statut public	IQ	STD >= 61
. BTP	IB	AE40 = 240
. secteur difficulté	ID	AE40 = 40, 180, 190, 220
. secteur pointe	IP	AE40 = 80, 120, 170 ou AE600 = 2701
. secteur médian	IM	autres

- commerce

AE100 = 56 à 67, ou AE600 = 3840, 3850 ou 7409 (agence de voyages)

. statut public CQ STD >= 61

- commerce de détail

. alimentaire	CA	AE100 = 61, 62 et AE600 = 3840, 3850
. café, hot., rest.	CH	AE100 = 67
. automobile	CV	AE100 = 65
. autre détail	CC	AE100 = 63, 64, 66 et AE600 = 7409
. commerce de gros	CG	AE100 = 56 à 60

- services

- services du privé avec STD < 61 :

. enseignement	EP	AE100 = 82 ou 92
. santé	SP	AE100 = 84 ou 94
. banque assurance	FP	AE100 = 88 ou 89
. transport	TP	AE40 = 310 et AE600 (<) 7409 (agence de voyages)
. télécom.	XP	AE100 = 75
. services	ZP	autres

- services du public avec STD >= 61

. enseignement	EQ	AE100 = 82 ou 92
. transport	TQ	AE40 = 310 et AE600 (<) 7409
. télécom.	XQ	AE100 = 75
. banque assurance	FQ	AE100 = 88 ou 89
. police	PD	AE600 = 9022 à 9024, et STD >= 71
. armée	PD	AE600 = 9026 à 9036, et STD = 71

- santé . national S1 AE100 = 84 ou 94 et STD = 61, 62 ou 71
. local S2 AE100 = 84 ou 94 et STD = 72

. état Z1 autres branches, STD = 71
- divers . local Z2 autres branches, STD = 72
. national Z3 autres branches, STD = 61 ou 62

A.2 - BRANCHES-STATUTS DES FEMMES

- chômage HH STD = 90
- industrie et agriculture :
AE40 = 10 à 240, sauf AE600 = 3840 et 3850 (boulangers, pâtisseries)
 - . secteur protégé avec statut public IQ STD)= 61
 - . BTP IB AE40 = 240
 - . secteur difficulté ID AE40 = 40, 180, 190, 220
 - . secteur pointe IP AE40 = 80, 120, 170 ou AE600= 2701
 - . secteur médian IM autres
- commerce
AE100 = 56 à 67, ou AE600 = 3840, 3850 ou 7409 (agence de voyage)
 - . statut public CQ STD)= 61
- commerce de détail
 - . alimentaire CA AE100 = 61, 62 et AE600 = 3840, 3850
 - . café, hot., rest. CH AE100 = 67
 - . automobile CV AE100 = 65
 - . autre détail CC AE100 = 63, 64, 66 et AE600 = 7409
 - . commerce de gros CG AE100 = 56 à 60
- services
 - services du privé avec STD (61 :
 - . enseignement EP AE100 = 82 ou 92
 - . santé SP AE100 = 84 ou 94
 - . banque privée BP AE100 = 89
 - . assurance privée AP AE100 = 88
 - . femmes de ménage FM AE600 = 9801
 - . transport TP AE40 = 310 et AE600 () 7409 (agence de voyages)
 - . télécom. XP AE100 = 75
 - . services ZP autres
 - services du public avec STD)= 61
 - . enseignement EQ AE100 = 82 ou 92
 - . transport TQ AE40 = 310 et AE600 () 7409
 - . télécom. XQ AE100 = 75
 - . banque nationale BQ AE100 = 89
 - . assurance nation. AQ AE100 = 88
 - santé . national S1 AE100 = 84, 94 et STD = 61, 62, 71
 - . local S2 AE100 = 84, 94 et STD = 72
 - . état Z1 autres branches, STD = 71
 - divers . local Z2 autres branches, STD = 72
 - . national Z3 autres branches, STD = 61, 62

ANNEXE B

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS-BRANCHES DES HOMMES ET DES FEMMES

Branches-statuts regroupés après croisement des PCS du recensement avec la variable "branche-statut" décrite en annexe A1 pour les hommes, en annexe A2 pour les femmes, et suivant l'organigramme du graphique 3.

B.1 - BRANCHES-STATUTS DES HOMMES

I	= IB+ID+IM+IP+IQ	/	toutes les branches de l'industrie
IR	= I-IB	/	industrie sauf BTP
I1	= IM+IP+IQ	/	industrie sauf BTP et déclin
BD	= IB+ID	/	industrie BTP et déclin
C	= CA+CC+CG+CH+CV	/	commerce privé
CD	= C-CG	/	commerce de détail
C1	= C-CA	/	commerce sauf alimentaire
KP	= C+VI+TP+SP+EP+XP+ZP	/	tertiaire privé
ZP	= KP-C	/	tertiaire privé sauf commerce
P1	= ZP-TP	/	tertiaire privé sauf commerce et transport privé
S	= SP+S1+S2	/	santé
RA	= tout-S	/	tout sauf santé
EQ	= E1+E2	/	enseignement public
RB	= tout-EQ	/	tout sauf enseignement public
F	= FP+FQ	/	banque et assurance
RC	= tout-S-XQ	/	tout sauf santé et transports secteur national
ZQ	= AR+PO+CQ+EQ+F+S1+S2+TQ+XQ+Z1+Z2	/	tertiaire public et national
Q1	= ZQ-TQ	/	tertiaire public sauf transports
Q2	= ZQ-TQ-EQ	/	tertiaire public sauf enseignement
Q3	= ZQ-F	/	tertiaire public sauf banque & assurance
ZL	= S2+Z2	/	tertiaire collectivités locales
ZN	= ZQ-ZL	/	tertiaire état et secteur national

B.2 - BRANCHES-STATUTS DES FEMMES

I	= IB+ID+IM+IP+IQ	/	toutes les branches de l'industrie
I1	= IM+IP+IQ	/	industrie sauf BTP et déclin
ID	= IB+ID	/	industrie BTP et déclin
C	= CA+CC+CG+CH+CV	/	commerce privé
CD	= C-CG	/	commerce de détail
KP	= C+TP+SP+EP+XP+ZP+FM	/	tertiaire privé
ZP	= KP-C	/	tertiaire privé sauf commerce
P1	= ZP-TP	/	tertiaire privé sauf commerce et transport privé
P3	= ZP-EP-SP	/	tertiaire privé sauf enseignement et santé
P4	= ZP-SP	/	tertiaire privé sauf commerce et santé privée
P5	= ZP-FM	/	tertiaire privé sauf femmes de ménage
P6	= ZP-TP-SP	/	tertiaire privé sauf transport et santé
SQ	= S1+S2	/	santé publique
SN	= S1	/	santé publique état et secteur national
SL	= S2	/	santé publique (local)
EQ	= E1+E2	/	enseignement public
E	= EQ+EP	/	enseignement
RB	= tout-EQ	/	tout sauf enseignement public
RD	= tout-SQ	/	tout sauf santé publique
A	= AP+AQ	/	assurance
F	= A+BP+BQ	/	banque et assurance
RE	= tout-CA	/	tout sauf commerce alimentaire
ZQ	= AR+PO+CQ+EQ+F+S1+S2+TQ+XQ+Z1+Z2	/	tertiaire public et national
Q3	= ZQ-F	/	tertiaire public sauf assurance et banque
Q4	= ZQ-SQ	/	tertiaire public sauf santé
Q5	= ZQ-EQ-SQ-XQ-Z1	/	tertiaire public sauf enseignement, santé, PTT, autre état
Q6	= ZQ-F-TQ	/	tertiaire public sauf assurance, banque et transport

B.3 - CS-BRANCHES-STATUTS DES HOMMES

La modalité "BhXh" signifie PCS "Xh" et branche - statut "Bh", la composition détaillée des items du type "Bh" est donnée en annexe B4.

Cs-branche	effect.	description brève	Cs-branche	effect.	description brève
HH02	38	agri. & indép. chômage	IQ47	311	techn. ind. sect. nat.
HH03	159	cadre chômage	ZP47	1065	techn. services privé
HH04	384	intermédiaire chômage	ZQ47	1131	techn. services public
HH05	363	employé chômage	BD48	727	contremaitre batiment
--11	237	agri. pet. & moy. exp.	C-48	400	contremaitre commerce
--13	171	agri. gros. exploitation	I148	1155	contremaitre industrie
CA21	452	com. art. alimentaire	ZP48	303	ctremaitre service privé
CC21	471	com. art. prox non alim	ZQ48	505	ctremaitre service pub.
CG21	204	com. art. com. de gros	RC52	803	empl. fonction publique
CH21	234	com. art. hot caf rest	S-52	372	empl. de la santé
CV21	172	com. art. garages	XQ52	871	empl. des télécom.
IB21	928	com. art. batiment	AR53	290	militaire
IR21	416	com. art. industrie	NC53	382	gardien serv. public
P121	391	com. art. divers serv.	PO53	975	policier
TP21	349	com. art. transports	VI53	439	gardien vigile ...
--23	537	patron	FP54	413	empl. ass. & banq. privé
RA31	256	prof. lib. non médicale	FQ54	317	emol. ass. & banq. pub.
S-31	315	prof. lib. médicale	I-54	639	empl. industrie
--33	1402	cadre fonct. publique	KP54	762	empl. services privé
E-34	590	professeur	Q354	650	empl. services public
--35	278	journ. art & spectacle	--55	572	vendeur
BD37	235	cadre adm. indust. dif.	--56	455	empl. serv. dir. part.
C-37	992	cadre adm. commerce	H062	619	O.Q. chômage
F-37	534	cadre adm. banq. & ass.	IB62	438	O.Q. indust. batiment
I137	960	cadre adm. indust. moy.	ID62	673	O.Q. indust. dif.
Q337	195	cadre adm. service publ.	IM62	1762	O.Q. indust. moyen
ZP37	712	cadre adm. service privé	IP62	590	O.Q. indust. pointe
BD38	468	ing. industrie dif. bat.	IQ62	273	O.Q. indust. sect. nat.
C-38	283	ing. commerce	KP62	439	O.Q. indust. serv. privé
IM38	1323	ing. industrie médian	Q162	304	O.Q. indust. serv. publ.
IP38	525	ing. industrie pointe	TQ62	345	O.Q. ind. transp. public
IQ38	295	ing. indust. sect. nat.	CA63	379	O.Q. artis. com. alim.
P238	1142	ing. service privé	C163	752	O.Q. artis. commerce
Q238	1794	ing. service public	IB63	1967	O.Q. artis. batiment
TQ38	1425	ing. transports public	IR63	480	O.Q. artis. industrie
EQ42	742	instituteur	ZL63	461	O.Q. artis. coll. local.
RB42	293	assimilé instituteur	ZN63	453	O.Q. artis. sect. nat.
RA43	314	inter. trav. social	ZP63	440	O.Q. artis. serv. privé
S-43	371	inter. trav. soc. santé	C-64	521	chauffeur commerce
--44	41	clergé	I-64	543	chauffeur industrie
--45	916	inter. adm. fonct. pub.	ZP64	816	chauffeur serv. privé
CD46	570	inter. adm. com. prox.	ZQ64	358	chauffeur serv. public
CS46	453	inter. adm. com. gros	C-65	406	O.Q. manutent. commerce
F-46	289	inter. adm. banq. & ass.	I-65	463	O.Q. manutent. industrie
I-46	991	inter. adm. indus. dif.	Q165	470	O.Q. manut. serv. public
Q346	446	inter. adm. serv. public	TQ65	320	O.Q. manut. trans. pub.
ZP46	614	inter. adm. serv. privé	ZP65	183	O.Q. manut. serv. privé
BD47	349	techn. ind. dif. & bat.	H067	294	O.N.Q. chômage
C-47	288	techn. commerce	BD67	328	O.N.Q. ind. batim. dif.
IM47	1480	techn. industrie médian	C-67	430	O.N.Q. commerce
IP47	746	techn. industrie pointe	I167	1024	O.N.Q. autre industrie

Cs-branche	effect.	description brève
Q167	1402	O.N.Q. services public
TQ67	1473	O.N.Q. transport public
ZP67	1661	O.N.Q. services privé
IB68	1661	O.N.Q. artis. bâtiment
--69	219	ouvrier agricole
--71	240	ancien agriculteur
--72	763	ancien indépendant
--74	876	ancien cadre
--75	1344	ancien intermédiaire
--77	2357	ancien employé
--78	3295	ancien ouvrier
--81	24	chômeur avant 1er emploi
--83	65	militaire du contingent
--84	234	élève étudiant
--85	1168	sans act. prof. (60 ans
--86	266	s. act. prof.) 60 ans

B.4 - PCS-BRANCHES-STATUTS DES FEMMES

La modalité "Bfxf" signifie PCS "Xf" et branche-statut regroupée "Bf" ; la composition détaillée des items du type "Bf" est donnée en annexe B2.

Cs-branche	effectif	description brève	Cs-branche	effectif	description brève
HH02	21	agri. & indép. chômage	SL52	1053	employée santé local
HH03	58	cadre chômage	SN52	417	employée santé national
HH04	316	intermédiaire chômage	SP52	389	employée santé privé
HH05	2088	employée chômage	XQ52	763	employée des télécom.
--11	127	agri. pet. & moy. expl.	Z152	2545	employée fonct. pub.
--13	104	agri. gros. expl.	--53	146	policier militaire
CA21	348	com. art. alimentaire	A-54	368	employée assurance
CC21	483	com. art. prox non alim	BP54	887	empl. banque privée
CG21	65	com. art. com. de gros	BQ54	673	empl. banque nationale
CH21	230	com. art. hôt-caf-rest.	CD54	865	empl. commerce détail
CV21	59	com. art. garages	CG54	1085	empl. commerce gros
IB21	110	com. art. bâtiment	IB54	437	empl. bâtiment
IR21	114	com. art. industrie	ID54	374	empl. industrie dif.
P121	267	com. art. divers serv.	IM54	1528	empl. indust. moyen
TP21	47	com. art. transports	IP54	491	empl. indust. pointe
--23	89	patron	IQ54	227	empl. indust. national
--31	266	prof. libérale	P654	2023	empl. adm. serv. privé
--33	452	cadre fonct. publique	Q654	918	empl. adm. serv. public
E-34	626	professeur	SP54	290	empl. adm. santé privé
--35	237	journ. art. & spectacle	TP54	299	empl. adm. trans. public
CD37	86	cadre adm. com. détail	TQ54	414	empl. adm. trans. privé
CG37	160	cadre adm. com. gros	CA55	859	vendeuse com. aliment.
F-37	178	cadre adm. banq. ass.	RE55	1088	vendeuse autres
I-37	236	cadre adm. ind. moy.	C-56	446	empl. serv. dir., com.
Q337	137	cadre adm. pub. & nat.	FM56	511	femme de ménage
IP37	238	cadre adm. service privé	P556	973	empl. serv. dir., privé
--38	634	ingénieur	ZQ56	517	empl. serv. dir., public
EQ42	2078	institutrice	H062	180	O. Q. chômage
RB42	352	assimilée institutrice	BD62	278	O. Q. indust. bât. dif.
P443	318	inter. trav. soc. privé	I162	586	O. Q. autre industrie
Q443	508	inter. trav. soc. public	KP62	350	O. Q. services privé
SP43	424	inter. santé privé	ZQ62	220	O. Q. services public
SQ43	1064	inter. santé public	H067	441	O.N.Q. chômage
--44	2	clergé	BD67	356	O.N.Q. ind. bâtim. dif.
RD45	536	interméd. fonct. publiq.	C-67	411	O.N.Q. commerce
XQ45	304	interméd. télécom.	I167	1048	O.N.Q. autre industrie
CD46	422	inter. adm. com. prox.	ZP67	752	O.N.Q. services privé
CG46	292	inter. adm. com. gros	ZQ67	198	O.N.Q. services public
F-46	393	inter. adm. banque ass.	--69	82	ouvrière agricole
I-46	781	inter. adm. industrie	--71	290	ancienne agricultrice
Q346	336	inter. adm. serv. public	--72	936	ancienne indépendante
ZP46	600	inter. adm. serv. privé	--74	285	ancien cadre
I-47	286	technicienne industrie	--75	1039	ancienne intermédiaire
KP47	189	techn. services privé	--77	4067	ancienne employée
ZQ47	235	techn. services public	--78	2414	ancienne ouvrière
--48	235	contremaitre	--81	267	chomeuse av. 1er emploi
E-52	1043	employée f. pub. enseig.	--84	373	élève étudiante
P352	237	assimilée serv. privé	--85	17457	sans act. prof. (60 ans
Q552	773	ass. empl. fonct. pub.	--86	3416	s. act. prof.) 60 ans

ANNEXE C

FORMATION DES GROUPES DE CONJOINTS

Le code couple de la colonne de gauche est le dernier caractère du libellé des modalités de la variable couple (ex, la modalité "C163G" se lit couple formé d'un homme de type "C163" et d'un conjoint de type "G")

La colonne de droite spécifie ces codes à l'aide des variables PCS et STD du recensement.

Code couple	Définition des femmes
-	toutes
A	tout secteur public STD >60
B	tout secteur privé STD <60
C	indép. cadre & interm. PCS < 50
E	employée & ouvrière 50< PCS < 70
F	employée sect. public 50< PCS < 60 & STD >60
G	employée sect. privé 50< PCS < 60 & STD <60
I	inactive, retraitée PCS > 70
J	empl. & ouvr. public 50< PCS < 70 & STD >60
K	empl. & ouvr. privé 50< PCS < 70 & STD <60
L	intermédiaire public 40< PCS < 50 & STD >60
M	intermédiaire privé 40< PCS < 50 & STD <60
O	homogame dépend de l'homme
Q	ouvrière qualifiée 60< PCS < 67
R	ouvrière non qualifiée 65< PCS < 70 et FM56
S	secteur santé AE100=84 ou 94
T	ind. cadre int. public PCS < 50 & STD >60
U	ind. cadre int. privé PCS < 50 & STD <60
W	active PCS < 70
5X	employée télécom. variable femme XQ52
Y	sect. publ. sauf ouvr. PCS < 60 & STD >60
Z	sect. privé sauf ouvr. PCS < 60 & STD <60
3	indépendante & cadre PCS < 40
4	intermédiaire 40< PCS < 50
6	ouvrière 60< PCS < 70

Quelques groupes sont particuliers aux femmes des hommes retraités :

7S	toutes retraitées sauf anciennes ouvrières
7C	ancien cadre ou ancienne intermédiaire
7E	ancienne employée ou ancienne ouvrière
8	inactive 80< PCS

D1 : l'ensemble non agricole (125 communes)

type U1111	type U1112	type U1121	type U121	type U21
Auvers-Saint-Georges	Ballainvilliers	Arpajon	Angervilliers	Bièvres
Bois-Herpin	Boissy-sous-Saint-Yon	Athis-Mons	Epinay-sous-Sénart	Boutigny-sur-Essonne
Boussy-Saint-Antoine	Bouray-sur-Juine	Brétigny-sur-Orge	Grigny	Buno-Bonnevaux
Breuillet	Breux-Jouy	Egly	Longjumeau	Coudray-Montceaux
Brières-les-Scelles	Briis-sous-Forges	Marolles-en-Hurepoix	Saint-Yon	Etiolles
Brunoy	Bruyères-le-Chatel	Paray-Vieille-Poste	Vigneux-sur-Seine	Mennecy
Chamarande	Cerny	Ris-Orangis	Ulis	Morsang-sur-Seine
Chilly-Mazarin	Cheptainville	Saint-Germain-les-Arpajon		Ormoy
Crosne	Courson-Monteloup	Savigny-sur-Orge		Saint-Germain-les-Corbeil
Epinay-sur-Orge	Fontenay-les-Briis		type U122	Saint-Pierre-du-Perray
Etrechy	Forges-les-bains			Saintry-sur-Seine
Igny	Gironville-sur-Essonne	type U1122		Soisy-sur-Ecole
Janville-sur-Juine	Gometz-le-Chatel	Baulne	Bondoufle	Soisy-sur-Seine
Juvisy-sur-Orge	Itteville	Champcueil	Courcouronnes	
Lardy	Leuville-sur-Orge	Chevannes	Evry	type U22
Lisses	Limours	Dourdan	Saint-Michel-sur-Orge	Boullay-les-Troux
Massy	Linas	Draveil	Viry-Chatillon	Bures-sur-Yvette
Montgeron	Longpont-sur-Orge	Etampes		Gif-sur-Yvette
Morançais	Milly-la-forêt	Ferté-Alais		Molières
Morsang-sur-Orge	Montihéry	Mauchamps		Orsay
Oncy-sur-Ecole	Morigny-Champigny	Vayres-sur-Essonne		Verrières-le-Buisson
Palaiseau	Norville			
Quincy-sous-Sénart	Nozay	type U1123		
Sainte-Geneviève-des-Bois	Ollainville	Ballancourt-sur-Essonne		
Saint-Maurice-Montcouronne	Flessis-Faté	Boigneville		
Souzy-la-Briche	Saclay	Champlan		
Tigery	Saint-Aubin	Corbeil-Essonnes		
Vauhallan	Saint-Chéron	Moigny-sur-Ecole		
Vert-le-Petit	Saint-Vrain	Nainville-les-Roches		
Villemoisson-sur-Orge	Sermaise	Fussay		
Villiers-sur-Orge	Varennes-Jarcy	Villabé		
Yerres	Vaugrigneuse			
	Villebon-sur-Yvette			
	Ville-du-Bois			
	Villiers-le-Bâcle			
	Wissons			

D2 : l'ensemble agricole (70 communes)

Abbeville-la-Rivière	Janvry
Angerville	Leudeville
Arrancourt	Maisse
Authon-la-Plaine	Marcoussis
Auvernoux	Marolles-en-beauce
Avrainville	Méreville
Blandy	Mérobot
Boissy-la-Rivière	Mespuits
Boissy-le-Cutte	Mondeville
Boissy-le-Sec	Monnerville
Boutervilliers	Ormoy-la-rivière
Bouville	Orveau
Brouy	Pecqueuse
Chalo-Saint-Mars	Plessis-Saint-Benoist
Chalou-Moulineux	Prunay-sur-Essonne
Champmotteux	Puiselet-le-Marais
Chatignonville	Richarville
Chauffour-les-Etrechy	Roinville
Congerville-Thionville	Roinvilliers
Corbreuse	Saclas
Courances	Saint-Cyr-la-Rivière
Courdimanche-sur-Essonne	Saint-Cyr-sous-Dourdan
Dannemois	Saint-Escobille
D'Huisson-Longueville	Saint-Hilaire
Echarçon	Saint-Jean-de-Beauregard
Estouches	Saint-Sulpice-de-Favières
Fontaine-la-Rivière	Saulx-les-Chartreux
Fontenay-le-Vicomte	Torfou
Forêt-le-Roi	Valpuiseaux
Forêt-Sainte-Croix	Val-Saint-Germain
Gometz-la-Ville	Vert-le-Grand
Granges-le-Roi	Videlles
Guibeville	Villeconin
Guigneville-sur-Essonne	Villejust
Guillerval	Villeneuve-sur-Auvers

ANNEXE E

TABLEAUX STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES

Sommaire

- Caractéristiques professionnelles des hommes selon leur lieu de résidence

- E1 : Distribution des couples selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence
- E2 : Distribution des couples selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence, les PCS de salariés étant séparés en secteur public et secteur privé
- E3 : Proportion des hommes salariés du secteur public pour chaque PCS selon le type de commune de résidence
- E4 : Proportion des couples dont l'homme puis la femme sont ouvriers (qualifiés ou non) et qualification ouvrière par type de commune de résidence

- Caractéristiques professionnelles des femmes selon leur lieu de résidence

- E9 : Distribution des couples selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence
- E10 : Distribution des couples dont la femme est salariée selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence
- E11 : Distribution des couples dont l'homme est salarié du privé selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence
- E12 : Distribution des couples dont l'homme est salarié du public selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence

- Les nationalités selon les types de communes de résidence

- E13 : Répartition des hommes salariés par nationalité selon le type de commune de résidence
- E14 : Proportion d'hommes étrangers parmi les personnes de référence selon leur PCS et leur type de commune de résidence

- Caractéristiques démographique de la population des types

- E15 : Age moyen des hommes personnes de référence selon leur PCS et le type de commune de résidence
- E16 : Nombre moyen de personnes et nombre moyen d'enfants les ménages composés de couples selon le type de commune de résidence

**- Statuts d'occupation des logements
selon les types de résidence**

- E17 : Proportion de couples en habitat individuel, et répartition des couples par statut d'occupation du logement selon le type de commune de résidence
- E18 : Proportion de couples en habitat individuel, et répartition des couples par statut d'occupation du logement pour les couples dont l'homme est salarié couples dont l'homme est salarié selon le type de commune de résidence
- E19 : Couples dont l'homme est salarié du public : proportion de locataires HLM selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence
- E20 : Couples dont l'homme est salarié du privé : proportion de locataires HLM selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence
- E21 : Couples dont l'homme est salarié du public : proportion de locataires en HLM construits après 1974 selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence
- E22 : Couples dont l'homme est salarié du privé : proportion de locataires en HLM construits après 1974 selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence

**- Caractéristiques des immeubles d'habitation
selon le type de résidence**

- E23 : Distribution des logements selon la période de construction et le type regroupé de commune de résidence
- E24 : Distribution des logements selon la période de construction et le type détaillé de commune de résidence
- E25 : Distribution des logements selon la taille de l'immeuble et le type regroupé de commune de résidence
- E26 : Distribution des logements selon la taille de l'immeuble et le type détaillé de commune de résidence

- Caractérisation des communes selon leur type

- E27 : Croissance démographique entre 75 et 82, et densité des types
- E28 : Quelques chiffres sur les communes de moins de 1465 habitants (couples dont l'homme est salarié)
- E29 : Croissance démographique entre 1975 et 1982, et densité des types de communes de moins de 1465 habitants, agricoles et urbaines

- Migrations alternantes

E30 : Profil socioprofessionnel des hommes actifs de l'Essonne selon leur lieu de travail les communes lieu de travail dans l'Essonne étant ventilés d'après leur type

E31 : Distribution des hommes migrants alternants de chaque type de résidence selon leur lieu de travail

TABLEAU E1 : Distribution des couples selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence (% en ligne)

effectifs	type	Agric.	Artis. comm.	Patrons prof lib	Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.	Retraités ouvriers	Autres retraités
61204	Essonne	1	6	2	17	22	11	21	6	4	8
2681	A	12	9	2	13	18	6	18	5	6	7
25132	U111	1	6	2	19	23	11	19	5	5	8
19448	U1111	0	6	2	19	23	12	19	5	5	8
5684	U1112	3	7	2	19	23	8	20	5	5	6
15223	U112	1	6	1	11	20	11	24	8	6	9
8556	U1121	0	6	1	13	22	12	23	7	7	9
3543	U1122	1	6	2	11	20	11	24	7	7	9
3124	U1123	1	5	1	7	16	9	30	12	8	8
12356	U12	0	4	1	15	24	16	24	7	3	5
6648	U121	0	4	1	13	21	17	27	6	3	4
5708	U122	0	4	1	17	27	16	20	5	3	5
5812	U2	0	6	3	34	21	7	12	3	3	9
2516	U21	1	6	3	30	23	7	14	4	3	7
3296	U22	0	5	4	38	20	6	10	2	3	10

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E2 : Distribution des couples selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence, les PCS de salariés étant séparés en secteur public et secteur privé (% en ligne)

effect.	Type	Agric.	Artis. com.	Patron prof lib	Cadres		Interm.		Empl.		O.Q.		O.N.Q.		Retraités ouvriers	Autres retraités
					pri/pub	pub	pri/pub	pub	pri/pub	pub	pri/pub	pub				
61204	Essonne	1	6	2	11	6	15	7	5	6	17	4	5	1	4	8
2681	A	12	9	2	10	3	13	6	3	4	16	3	4	1	6	7
25132	U111	1	6	2	12	6	16	7	5	6	16	3	4	1	5	8
19448	U1111	0	6	2	12	6	16	7	5	6	16	3	4	1	4	9
5684	U1112	3	7	2	13	6	16	7	4	4	16	4	5	1	5	6
15223	U112	1	6	1	7	4	13	7	5	6	19	5	6	2	6	9
8556	U1121	0	6	1	9	5	14	8	5	6	17	6	5	2	5	9
3543	U1122	1	6	2	7	4	12	8	5	7	18	5	6	2	7	9
3124	U1123	1	5	1	5	2	10	5	4	5	27	3	10	2	8	8
12356	U12	0	4	1	9	6	16	8	6	10	20	4	5	1	3	5
6648	U121	0	4	1	9	4	15	6	7	10	23	4	7	1	3	4
5708	U122	0	4	1	10	7	16	11	5	11	16	4	4	1	3	5
5812	U2	0	6	3	23	12	15	6	4	3	10	2	2	1	3	9
2516	U21	1	6	3	21	8	17	5	4	3	13	2	3	1	3	7
3296	U22	0	5	4	23	14	14	6	3	3	8	2	1	0	3	10

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E3 : Proportion du secteur public dans chaque PCS d'hommes salariés selon le type de commune de résidence (pour 100)

Type	ensemble des salariés		Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.
	pub	pri					
Essonne	25	34	34	32	56	18	21
A	16	25	25	31	56	14	16
U111	23	34	34	30	53	18	18
U1111	24	35	35	30	53	18	19
U1112	21	32	32	30	51	19	14
U112	25	34	34	36	56	21	26
U1121	27	34	34	36	55	25	32
U1122	25	34	34	38	59	23	23
U1123	19	35	35	34	55	11	19
U12	29	38	38	34	63	17	19
U121	25	31	31	28	58	14	15
U122	34	44	44	40	69	21	26
U2	23	34	34	28	44	18	22
U21	19	28	28	24	37	11	21
U22	27	38	38	32	50	24	24

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : tous couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E4 : Proportion de couples dont l'homme puis la femme sont ouvriers et qualification ouvrière (1) par type de commune de résidence

Type	% de couples dont		% de couples dont		Qualification ouvrière chez les:		
	l'homme est : O.Q.	est : O.N.Q.	la femme est : O.Q.	est : O.N.Q.	hommes	Femmes	hommes et femmes
Essonne	20.67	5.92	2.16	4.43	77.74	32.76	68.82
A	18.46	5.33	1.53	5.59	77.59	21.47	64.66
U111	19.06	4.93	2.15	3.71	79.45	36.70	71.05
U1111	18.67	4.84	2.13	3.41	79.59	38.44	71.80
U1112	19.70	5.24	2.23	4.75	78.98	31.99	68.71
U112	24.47	8.40	2.44	6.06	74.44	28.73	65.04
U1121	22.62	7.63	2.29	5.01	74.77	31.36	66.32
U1122	23.82	7.20	2.40	5.81	76.80	29.21	66.83
U1123	30.28	11.88	2.91	9.22	71.83	24.01	61.14
U12	23.85	6.60	2.12	4.69	78.34	31.15	69.72
U121	26.90	6.03	2.45	5.66	77.00	30.24	68.19
U122	20.30	4.92	1.73	3.56	80.49	32.78	72.22
U2	11.98	2.51	1.81	2.13	82.66	45.85	74.79
U21	14.27	3.78	2.15	2.94	79.07	42.19	70.96
U22	10.22	1.55	1.55	1.52	86.85	50.49	79.35

(1) Qualification ouvrière = part des ouvriers qualifiés sur ensemble des ouvriers

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E5 : Distribution des couples selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	Inact.	Retr.	OQ	ONQ	Employée		Interm	Cadre	Patron prof libcor.	Art.	Agric.
						publ.	privé					
	61204	32	7	2	5	13	21	13	4	1	3	0
A	2681	33	10	2	7	9	18	11	3	1	4	4
U111	25132	31	8	2	4	12	20	14	4	1	3	0
U1111	19448	32	8	2	5	13	21	14	4	0	2	0
U1112	5684	30	6	2	5	12	19	14	5	1	4	1
U112	15223	32	8	2	6	13	21	11	3	0	3	0
U1121	8556	32	9	2	6	13	22	12	3	0	3	0
U1122	3543	29	9	2	6	15	20	12	2	1	3	0
U1123	3124	35	10	3	6	12	17	8	2	0	3	0
U12	12356	32	4	2	5	16	24	12	3	0	1	0
U121	6648	33	4	2	6	15	24	12	3	0	1	0
U122	5708	31	4	2	4	17	24	13	4	0	1	0
U2	5812	35	7	2	2	10	16	16	8	1	3	0
U21	2516	36	6	2	2	10	18	15	5	1	3	0
U22	3296	34	7	2	2	10	15	17	11	1	3	0

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E6 : Distribution des couples dont la femme est salariée selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	OQ	ONQ	Employée		Interm	Cadre
				publ.	privé		
Essonne	35054	4	8	23	36	23	7
A	1295	3	12	16	35	23	6
U111	14371	4	6	22	36	24	8
U1111	11160	4	6	22	36	24	8
U1112	3211	4	8	21	34	25	8
U112	8561	4	11	24	37	20	4
U1121	4912	4	9	22	39	21	5
U1122	2043	4	10	27	35	20	4
U1123	1606	6	18	24	34	15	3
U12	7675	3	8	25	39	20	5
U121	4097	4	9	24	40	19	5
U122	3578	3	6	27	38	21	6
U2	3152	3	4	18	30	29	15
U21	1333	4	6	19	33	29	10
U22	1819	3	3	18	27	30	19

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont la femme est salariée

TABLEAU E7 : Distribution des couples dont l'homme est salarié du privé selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	Inact.	Retr.	OQ	ONQ	Employée		Interm.	Cadre	Patron prof libcor.	Artis.	Agric.
						publ.	privé					
Essonne	32305	33	1	3	6	12	27	13	4	0	1	0
A	1216	34	1	2	9	10	26	13	3	0	1	0
U111	13319	31	1	3	5	13	26	15	4	0	1	0
U1111	10280	32	1	3	5	13	27	15	4	0	1	0
U1112	3039	30	1	3	7	13	25	15	5	0	2	0
U112	7745	33	1	3	9	13	27	11	2	0	1	0
U1121	4293	32	1	3	7	12	29	12	3	0	1	0
U1122	1707	31	1	3	10	15	26	11	3	0	0	0
U1123	1745	37	1	3	14	12	23	8	1	0	1	0
U12	6924	33	1	3	6	13	29	12	3	0	0	0
U121	4039	34	1	3	7	12	28	11	3	0	0	0
U122	2885	31	1	2	5	15	30	12	3	0	0	0
U2	3101	36	1	3	3	10	21	17	7	1	2	0
U21	1475	37	1	3	4	10	23	14	5	1	2	0
U22	1626	35	1	2	2	10	19	19	9	1	1	0

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme est salarié du privé

TABLEAU E8 : Distribution des couples dont l'homme est salarié du public selon la PCS de la femme et le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	inact.	retr.	OQ	ONQ	Employée		Interm.	Cadre	Patron prof lib	Indép	Agric.
						publ.	privé					
Essonne	14989	28	1	2	3	22	18	19	6	0	1	0
A	424	26	0	1	4	18	19	24	7	0	0	0
U111	5824	28	1	2	2	20	17	21	7	0	1	0
U1111	4605	28	2	2	2	20	18	21	7	0	1	0
U1112	1219	27	1	3	4	20	15	22	7	0	1	0
U112	3789	29	1	2	4	23	19	18	3	0	0	0
U1121	2322	30	1	2	4	21	20	18	4	0	0	0
U1122	887	26	0	2	3	27	18	21	2	0	1	0
U1123	580	29	1	4	6	24	18	14	4	0	0	0
U12	3605	28	1	2	3	25	21	16	5	0	0	0
U121	1640	26	1	2	4	24	23	15	4	0	0	0
U122	1965	29	1	1	2	25	19	17	5	0	0	0
U2	1347	30	1	1	1	16	10	22	16	1	1	0
U21	466	32	1	1	1	17	10	27	9	1	0	0
U22	881	29	2	2	1	15	10	20	19	1	1	0

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme est salarié du public

TABLEAU E9 : Répartition des hommes salariés par nationalité selon le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	France	Espagne	Italie	Portugal	Europe & Am. nord	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique Arr. sud	Asie
Essonne	47294	87.6	1.0	1.5	4.9	1.3	1.4	0.6	0.5	0.6	0.6
A	1640	91.1	0.7	1.2	5.2	0.9	0.4	0.2	0.0	0.1	0.1
U111	19143	88.6	1.0	1.6	4.9	1.2	1.0	0.3	0.5	0.4	0.5
U1111	14885	88.6	1.1	1.7	4.4	1.2	1.2	0.4	0.5	0.5	0.6
U1112	4258	88.7	0.8	1.2	6.7	1.2	0.3	0.2	0.2	0.1	0.5
U112	11534	85.7	1.1	1.8	6.1	1.1	1.7	0.9	0.4	0.6	0.6
U1121	6615	87.2	1.1	2.1	5.2	1.0	1.4	0.8	0.4	0.4	0.5
U1122	2594	88.1	1.0	1.2	5.5	1.2	1.3	0.3	0.3	0.3	0.5
U1123	2325	78.7	1.5	1.5	9.4	1.3	3.1	1.5	0.8	1.3	0.9
U12	10529	85.6	1.0	1.5	4.7	1.3	2.2	1.0	0.7	0.9	0.9
U121	5679	82.4	1.2	1.4	6.0	1.5	2.9	1.2	1.1	1.2	1.1
U122	4850	89.4	0.9	1.6	3.1	1.1	1.5	0.8	0.2	0.6	0.7
U2	4448	91.3	0.8	0.9	2.8	2.3	0.5	0.1	0.3	0.4	0.6
U21	1941	92.0	0.8	1.0	2.6	2.1	0.4	0.1	0.1	0.4	0.5
U22	2507	90.8	0.8	0.9	3.0	2.4	0.6	0.2	0.4	0.4	0.6

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme personne de référence est salarié

TABLEAU E10 : Proportion d'hommes étrangers parmi les personnes de référence selon leur PCS et leur type de commune de résidence (pour 100)

Type	ensemble des couples	Agric.	Artis. cor.	Patron prof.lib.	Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.	retraité	ancien ouvrier	inactifs
Essonne	12	10	12	7	5	6	7	20	41	6	13	21
A	8	7	7	3	3	4	8	12	31	5	10	18
U111	11	13	12	7	5	6	8	19	42	5	14	19
U1111	11	12	13	6	5	6	8	19	40	5	14	20
U1112	11	13	8	4	4	5	6	18	48	5	15	18
U112	13	13	12	5	5	6	7	20	41	5	11	20
U1121	12	21	16	7	5	7	7	19	36	5	13	21
U1122	10	12	6	0	5	5	7	16	39	5	7	10
U1123	19	0	9	7	8	7	7	26	51	6	13	28
U12	15	0	16	12	6	7	8	23	44	8	16	28
U121	18	0	19	11	8	9	9	25	48	8	14	33
U122	11	0	12	12	6	5	6	21	36	7	17	19
U2	9	17	10	8	6	5	7	18	36	7	11	11
U21	6	13	8	10	7	5	8	13	33	7	9	7
U22	9	25	12	7	7	5	7	23	49	7	12	14

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E11 : Age moyen des hommes personnes de référence selon leur PCS et le type de commune de résidence (pour les PCS salariés, on distingue ceux du public de ceux du secteur privé)

Type	age moyen	age des actifs	Agric.	Artis. cor.	Patron prof lib	Cadres		Interm.		Empl.		O.Q.		O.N.Q.	
						pub	priv	pub	priv	pub	priv	pub	priv		
Essonne	44.5	40.9	54.2	43.9	44.9	42.8	44.0	40.7	40.5	39.2	37.2	39.1	39.9	40.4	39.8
A	46.5	42.8	53.5	44.1	45.5	41.3	43.2	39.6	40.1	41.8	39.7	39.4	40.5	40.8	46.1
U111	45.4	41.6	55.6	44.1	45.1	43.3	44.5	41.2	41.1	39.7	38.2	39.8	40.9	41.1	41.9
U1111	45.5	41.6	56.2	44.3	45.0	43.7	44.7	41.4	41.0	39.8	37.7	39.7	40.8	41.3	41.7
U1112	45.0	41.8	55.3	43.5	45.3	42.1	43.5	40.5	41.5	39.1	40.6	40.2	41.0	40.6	42.4
U112	45.0	40.7	51.4	44.2	44.8	43.2	45.9	41.0	40.7	39.4	37.0	39.1	39.8	40.1	38.6
U1121	44.8	41.0	49.4	43.9	45.3	43.3	46.6	41.3	41.5	39.5	37.5	38.9	39.8	40.9	37.4
U1122	45.2	40.6	52.5	45.1	45.2	42.6	44.6	40.6	39.3	37.8	37.3	39.2	39.9	39.6	40.4
U1123	45.2	40.2	52.3	43.9	42.7	44.0	44.8	40.2	39.6	41.4	34.7	39.5	39.4	39.4	40.6
U12	40.9	38.8	60.5	42.8	43.0	41.3	41.6	39.1	38.6	37.4	35.5	37.6	38.0	39.4	37.7
U121	40.4	38.4	55.4	42.3	43.7	40.5	40.8	38.9	39.1	37.0	35.0	37.6	37.1	39.5	36.8
U122	41.6	39.2	64.5	43.3	42.3	42.1	42.1	39.2	38.3	37.9	36.0	37.5	39.0	39.3	38.6
U2	45.8	42.5	53.2	43.6	45.5	42.9	43.6	42.1	42.2	41.0	40.8	40.4	42.0	41.4	43.9
U21	44.7	41.5	56.2	43.1	45.5	41.8	42.2	41.3	40.3	40.4	39.5	40.2	39.7	40.7	43.0
U22	46.7	43.3	47.6	44.0	45.5	43.7	44.3	42.9	43.4	41.7	41.5	40.7	43.2	42.8	45.4

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E12 : Nombre moyen de personnes et nombre moyen d'enfants par couple selon le type de commune de résidence

effectif	Type	nombre de personnes	enfants < 2 ans	enfants < 6 ans	enfants < 16 ans	enfants < 24 ans
61204	Essonne	3.38	0.13	0.35	0.96	1.28
2681	A	3.44	0.11	0.33	0.99	1.30
25132	U111	3.34	0.11	0.32	0.91	1.24
19448	U1111	3.32	0.11	0.31	0.88	1.21
5684	U1112	3.43	0.11	0.34	1.02	1.33
15223	U112	3.30	0.12	0.33	0.89	1.19
8556	U1121	3.27	0.12	0.32	0.85	1.16
3543	U1122	3.31	0.12	0.32	0.90	1.21
3124	U1123	3.35	0.14	0.36	0.97	1.24
12356	U12	3.55	0.17	0.45	1.15	1.45
6648	U121	3.63	0.18	0.48	1.23	1.53
5708	U122	3.45	0.16	0.41	1.05	1.36
5812	U2	3.38	0.10	0.32	0.96	1.28
2516	U21	3.41	0.11	0.33	1.03	1.33
3296	U22	3.35	0.10	0.30	0.91	1.25

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E13 : Proportion de couples en habitat individuel, et répartition des couples par statut d'occupation du logement selon le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	maison indiv.	statut d'occupation :			
			propr.	accéd.	locat. libre	locat. HLM
Essonne	61204	53	16	43	17	18
A	2681	90	24	53	12	2
U111	25132	59	17	48	16	12
U1111	19448	52	17	45	18	13
U1112	5684	83	18	59	13	3
U112	15223	48	17	34	19	24
U1121	8556	49	17	36	16	23
U1122	3543	51	17	36	21	24
U1123	3124	43	16	29	22	27
U12	12356	29	8	38	18	32
U121	6648	25	7	34	18	37
U122	5708	33	9	42	18	26
U2	5812	71	18	55	13	8
U21	2516	77	15	61	10	8
U22	3296	67	20	50	15	8

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : tous couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E14 : Proportion de couples en habitat individuel, et répartition des couples par statut d'occupation du logement pour les couples dont l'homme est salarié, couples dont l'homme est salarié selon le type de commune de résidence (% en ligne)

Type	effect.	maison indiv.	statut d'occupation :			
			propr.	accéd.	locat. libre	locat. HLM
Essonne	47294	48	9	46	18	21
A	1640	88	12	64	12	3
U111	19143	55	10	52	17	14
U1111	14885	47	10	48	19	17
U1112	4258	82	11	67	13	3
U112	11534	43	10	35	20	27
U1121	6615	44	11	37	18	26
U1122	2594	45	8	34	22	26
U1123	2325	37	9	31	23	31
U12	10529	25	4	38	18	34
U121	5679	21	4	34	18	39
U122	4850	30	5	43	18	27
U2	4448	69	11	60	13	9
U21	1941	77	8	68	9	9
U22	2507	63	12	54	15	9

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme est salarié

TABLEAU E15 : Couples dont l'homme est salarié du public : proportion de locataires HLM selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence (pour 100)

Type	nombre de locataires HLM	% de locataires HLM par PCS :				
		Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.
Essonne	3934	10.8	20.6	39.2	32.9	45.6
A	16	0.0	5.3	1.0	7.4	8.7
U111	1033	7.9	13.3	28.7	22.6	34.4
U1111	951	8.2	15.5	32.7	27.5	40.6
U1112	82	6.4	6.2	7.2	7.7	7.3
U112	1220	10.7	25.4	41.8	38.0	52.5
U1121	773	11.9	25.1	42.2	41.5	57.1
U1122	243	7.4	26.2	34.1	30.9	41.4
U1123	204	10.4	25.5	51.9	34.6	47.8
U12	1510	24.0	32.5	54.4	48.7	57.2
U121	728	23.6	28.0	55.7	55.0	67.1
U122	782	24.2	35.4	53.0	41.8	46.6
U2	155	6.0	14.2	18.9	21.3	21.9
U21	39	5.3	11.6	7.9	9.8	15.0
U22	116	6.4	15.6	25.5	27.2	33.3

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme est salarié du public

TABLEAU E16 : Couples dont l'homme est salarié du privé: proportion de locataires HLM selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence (pour 100)

Type	nombre de locataires HLM	% de locataires HLM par PCS :				
		Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.
Essonne	7596	8.0	16.1	28.4	33.0	38.0
A	44	2.7	1.8	2.6	3.7	10.0
U111	2145	5.8	12.3	20.6	23.8	27.0
U1111	1978	6.6	14.3	23.4	28.9	33.6
U1112	167	3.1	5.4	6.1	6.8	7.4
U112	2251	10.3	20.8	30.9	37.4	41.0
U1121	1186	11.5	20.9	29.8	36.1	42.4
U1122	479	7.3	19.0	32.7	37.5	39.6
U1123	584	9.0	23.0	32.3	39.7	39.7
U12	2716	16.3	31.4	44.7	49.1	57.0
U121	1698	16.0	30.1	47.2	52.0	62.2
U122	1018	16.7	32.9	40.5	44.3	45.7
U2	440	5.3	15.9	19.2	25.8	31.6
U21	234	5.6	16.5	21.5	26.7	29.3
U22	206	5.2	15.3	16.8	24.6	35.9

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)
 dont l'homme est salarié du privé

TABLEAU E17 : Couples dont l'homme est salarié du public : proportion de locataires en HLM construits après 1974 selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence (pour 100)

Type	nombre de locataires en HLM post. à 74	% de HLM construit après 1974 par PCS :				
		Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.
Essonne	500	2.4	3.3	4.5	3.3	2.2
A	5	0.0	2.0	1.0	1.5	0.0
U111	137	1.5	2.3	2.5	3.4	3.6
U1111	90	0.6	2.2	2.4	2.8	3.3
U1112	47	4.7	2.7	3.1	5.3	4.9
U112	54	1.2	1.4	2.1	1.1	0.6
U1121	20	1.0	1.2	1.3	0.2	0.0
U1122	24	1.5	1.1	4.7	3.1	3.4
U1123	10	1.3	3.0	1.2	1.9	0.0
U12	258	7.0	6.6	8.4	6.4	3.9
U121	26	1.9	1.5	0.9	3.5	0.0
U122	232	10.2	9.9	16.0	9.6	8.2
U2	46	1.5	5.5	6.5	4.1	3.1
U21	15	2.4	5.9	1.6	2.4	0.0
U22	31	1.1	5.2	9.4	4.9	8.3

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)
 dont l'homme est salarié du public

TABLEAU E18 : Couples dont l'homme est salarié du privé : proportion de locataires en HLM construits après 1974 selon la PCS de l'homme et le type de commune de résidence (pour 100)

Type	nombre de locataires en HLM post. à 74	% en HLM construit après 1974 par PCS :				
		Cadres	Interm.	Empl.	O.Q.	O.N.Q.
Essonne	830	1.6	2.9	3.1	2.7	2.3
A	17	0.8	0.9	0.0	1.9	2.5
U111	182	1.0	1.6	1.2	1.6	1.3
U1111	119	0.8	1.3	0.9	1.4	1.1
U1112	63	1.5	2.6	2.4	2.0	1.9
U112	103	0.4	1.8	2.1	1.1	1.4
U1121	27	0.4	0.7	0.4	0.6	0.9
U1122	42	0.0	2.5	6.2	2.5	2.5
U1123	34	1.4	4.9	3.0	1.0	1.3
U12	403	4.4	6.8	6.8	5.8	4.2
U121	61	2.2	1.9	1.7	1.2	0.7
U122	342	6.6	12.1	15.1	13.5	12.0
U2	125	2.1	4.1	6.1	6.4	7.9
U21	61	2.6	4.6	5.6	4.7	6.7
U22	64	1.8	3.5	6.5	8.6	10.3

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis) dont l'homme est salarié du privé

TABLEAU E19 : Distribution des logements selon la période de construction et le type regroupé de commune de résidence (fréquences et % en colonne)

	A	U111	U112	U12	U2	Total
construit avant 1871	616 22.98	977 3.89	765 5.03	152 1.23	261 4.49	2771
construit de 1871 à 1914	348 12.98	1171 4.66	1007 6.61	263 2.13	311 5.35	3100
non hlr 1915 à 1948	168 6.27	2776 11.05	2095 13.76	639 5.17	456 7.85	6134
hlr 1915 à 1948	2 0.07	32 0.13	81 0.53	23 0.19	0 0.00	138
non hlr 1949 à 1961	217 8.09	3471 13.81	2054 13.49	859 6.95	634 10.91	7235
hlr 1949 à 1961	3 0.11	743 2.96	606 3.98	420 3.40	87 1.50	1859
non hlr 1962 à 1967	162 6.04	3569 14.20	1829 12.01	1221 9.88	540 9.29	7321
hlr 1962 à 1967	4 0.15	1045 4.16	1273 8.36	830 6.72	131 2.25	3283
non hlr 1967 à 1974	522 19.47	5679 22.60	2081 13.67	3166 25.62	1617 27.82	13065
hlr 1967 à 1974	31 1.16	1449 5.77	1804 11.85	2598 21.03	271 4.66	6153
non hlr 1975 à 1982	582 21.71	3875 15.42	1453 9.54	1472 11.91	1316 22.64	8698
hlr 1975 à 1982	26 0.97	345 1.37	175 1.15	713 5.77	186 3.23	1447
Total	2681	25132	15223	12356	5812	61204

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : tous couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E20 : Distribution des logements selon la période de construction et le type détaillé de commune de résidence (fréquences et % en colonne)

	A	U1111	U1112	U1121	U1122	U1123	U121	U122	U21	U22	Total
construit avant 1871	616 22.98	450 2.31	527 9.27	172 2.01	302 8.52	291 9.31	99 1.49	53 0.93	180 7.15	81 2.46	2771
construit 1871 à 1914	348 12.98	716 3.68	455 8.00	205 2.40	308 8.69	494 15.81	156 2.35	107 1.87	140 5.56	171 5.19	3100
non hlr 1915 à 1948	168 6.27	2313 11.89	463 8.15	1230 14.38	512 14.45	353 11.30	319 4.80	320 5.61	138 5.48	318 9.65	6134
hlr 1915 à 1948	2 0.07	32 0.16	0 0.00	36 0.42	5 0.14	40 1.28	19 0.29	4 0.07	0 0.00	0 0.00	138
non hlr 1949 à 1961	217 8.09	2921 15.02	550 9.68	1429 16.70	408 11.52	217 6.95	344 5.17	515 9.02	163 6.48	471 14.29	7235
hlr 1949 à 1961	3 0.11	717 3.69	26 0.46	455 5.32	92 2.60	59 1.89	95 1.43	325 5.69	0 0.00	87 2.64	1859
non hlr 1962 à 1967	162 6.04	3075 15.81	494 8.69	1306 15.26	299 8.44	224 7.17	593 8.92	628 11.00	110 4.37	430 13.05	7321
hlr 1962 à 1967	4 0.15	1009 5.19	36 0.63	771 9.01	264 7.45	236 7.62	589 8.86	241 4.22	87 3.46	44 1.33	3283
non hlr 1967 à 1974	522 19.47	4214 21.67	1465 25.77	1310 15.31	442 12.48	329 10.53	1882 28.31	1284 22.49	836 33.23	781 23.70	13065
hlr 1967 à 1974	31 1.16	1352 6.95	97 1.71	919 10.74	384 10.84	501 16.04	1828 27.50	770 13.49	148 5.88	123 3.73	6153
non hlr 1974 à 1982	582 21.71	2420 12.44	1455 25.60	674 7.88	454 12.81	325 10.40	625 9.40	847 14.84	631 25.08	685 20.78	8698
hlr 1974 à 1982	26 0.97	229 1.18	116 2.04	49 0.57	73 2.06	53 1.70	99 1.49	614 10.76	83 3.30	105 3.19	1447
Total	2681	19448	5684	8556	3543	3124	6648	5708	2516	3296	61204

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E21 : Distribution des logements selon la taille de l'immeuble et le type détaillé de commune de résidence (fréquences et % en colonne)

	A	U111	U112	U12	U2	Total
immeuble de 1 log.	2406 89.74	14842 59.06	7365 48.36	3530 28.57	4137 71.18	32280
immeuble de 2 log.	102 3.80	592 2.36	452 2.97	108 0.87	128 2.20	1382
immeuble 3,4 log.	49 1.83	499 1.99	489 3.21	138 1.12	102 1.75	1277
immeuble 5 à 9 log.	75 2.80	2805 11.16	1860 12.22	1635 13.23	453 7.79	6828
non hlr 10 à 19 log.	12 0.45	2235 8.89	940 6.17	1404 11.36	303 5.21	4894
h1r 10 à 19 log.	3 0.11	1322 5.26	1405 9.23	1762 14.26	217 3.73	4709
non hlr 20 à 49 log.	18 0.67	1357 5.40	866 5.69	1501 12.15	174 2.99	3916
h1r 20 à 49 log.	4 0.15	964 3.84	1136 7.46	1356 10.97	250 4.30	3710
non hlr > 50 log.	0 0.00	264 1.05	275 1.81	507 4.10	46 0.79	1092
h1r > 50 log.	12 0.45	252 1.00	435 2.86	415 3.36	2 0.03	1116
Total	2681	25132	15223	12356	5812	61204

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : tous couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E22 : Distribution des logements selon la taille de l'immeuble et le type regroupé de commune de résidence (fréquences et % en colonne)

	A	U1111	U1112	U1121	U1122	U1123	U121	U122	U21	U22	Total
immeuble de 1 log.	2406 89.74	10105 51.96	4737 83.34	4219 49.31	1813 51.17	1333 42.67	1632 24.55	1898 33.25	1937 76.99	2200 66.75	32280
immeuble de 2 log.	102 3.80	388 2.00	204 3.59	200 2.34	135 3.81	117 3.75	49 0.74	59 1.03	61 2.42	67 2.03	1382
immeuble 3,4 log.	49 1.83	336 1.73	163 2.87	176 2.06	158 4.46	155 4.96	74 1.11	64 1.12	34 1.35	68 2.06	1277
immeuble 5 à 9 log.	75 2.80	2513 12.92	292 5.14	1008 11.78	483 13.63	369 11.81	819 12.32	816 14.30	149 5.92	304 9.22	6828
non hlr 10 à 19 log.	12 0.45	2081 10.70	154 2.71	522 6.10	249 7.03	169 5.41	608 9.15	796 13.95	60 2.38	243 7.37	4894
h1r 10 à 19 log.	3 0.11	1303 6.70	19 0.33	778 9.09	386 10.89	241 7.71	962 14.47	800 14.02	108 4.29	109 3.31	4709
non hlr 20 à 49 log.	18 0.67	1271 6.54	85 1.51	615 7.19	116 3.27	135 4.32	1005 15.12	496 8.69	32 1.27	142 4.31	3916
h1r 20 à 49 log.	4 0.15	951 4.89	13 0.23	572 6.69	201 5.67	363 11.62	807 12.14	549 9.62	121 4.81	129 3.91	3710
non hlr plus de 50 log.	0 0.00	248 1.28	16 0.28	225 2.63	2 0.06	48 1.54	421 6.33	86 1.51	14 0.56	32 0.97	1092
h1r plus de 50 log.	12 0.45	252 1.30	0 0.00	241 2.82	0 0.00	194 6.21	271 4.08	144 2.52	0 0.00	2 0.06	1116
Total	2681	19448	5684	8556	3543	3124	6648	5708	2516	3296	61204

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : tous couples de l'Essonne (sauf ceux habitant Fleury-Mérogis)

TABLEAU E23 : Quelques chiffres sur les communes de moins de 1465 hab. (couples dont l'homme est salarié)

Type	effect.	part des étrangers	meme la commune en 1975	part des maisons individ.	statut d'occupation du logement :				PCS de l'homme (% ligne)			
					prop. non accé.	prop. accédant	locataire libre	locataire hir	Ouvrier	Employé	Intermédiaire	Cadre
ensemble	8452	10	51	84	11	65	12	4	34	11	31	24
A	1640	9	53	88	12	64	12	3	39	10	30	21
U111	4777	10	50	85	11	67	11	3	33	11	31	24
U1111	1160	6	46	83	10	64	11	8	28	12	34	25
U1112	3617	11	51	86	11	68	11	2	35	10	31	24
U112	807	11	54	77	11	56	14	9	44	15	26	14
U1121	176	3	56	82	7	65	3	18	36	20	25	19
U1122	285	9	50	73	10	54	13	8	37	16	33	15
U1123	346	15	55	78	14	53	21	5	54	12	22	12
U121	58	16	36	86	5	64	14	0	40	7	36	17
U2	1170	8	54	79	12	67	10	5	25	9	30	36
U21	1097	8	53	78	11	67	10	5	26	9	30	35
U22	73	8	58	97	18	73	4	0	21	5	32	42

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
 champ : couples de l'Essonne résidant dans des communes de moins de 1465 habitants et dont l'homme est salarié

TABLEAU E24 : Croissance démographique entre 75 et 82, et densité des types

Type	Taux de croissance	Taille moyenne	densité moyenne	nombre de communes
Département	7.0	5041	5.5	196
A	18.4	591	0.58	70
U111	6.4	5793	6.92	68
U1111	2.5	9548	13.95	32
U1112	22.4	2456	2.53	36
U112	-3.0	9469	8.84	26
U1121	-4.7	14915	20.95	9
U1122	-1.8	6743	4.39	8
U1123	0.4	6411	6.74	8
U12	13.7	17176	28.70	12
U121	6.4	16168	27.61	7
U122	24.1	18586	30.15	5
U2	22.1	4891	5.54	19
U21	29.3	2986	3.18	13
U22	17.4	9019	11.92	6
Fleury-Mérogis	13.2	7419	11.40	1

source : bande des données communales.

TABLEAU E25 : Croissance démographique entre 75 et 82, densité des types
 Communes de moins de 1465 habitants agricoles et urbaines

Type	nombre	Taille	Densité	Taux
ensemble	100	514	0.58	21.4
type A	65	407	0.43	20.3
communes U	35	713	0.91	22.6

source : bande des données communales.

TABLEAU E26 : Profil socioprofessionnel des lieux de travail selon la distribution des hommes actifs résidant dans l'Essonne, les communes de l'Essonne sont ventilées d'après leur type (% en ligne)

Lieu de travail	emplois	Cadres non ing.	Ingénieurs	Interr. ni tech. ni contr.	Technic. contrem.	Employé public	Employé privé	O.Q.	O.N.Q.
Essonne	44487	11.1	9.4	12.2	17.4	8.8	6.2	27.3	7.6
1ère couronne	11426	10.6	13.2	10.5	21.0	6.1	5.4	26.2	6.8
2ème couronne	2163	10.0	18.4	10.4	26.9	3.1	4.9	22.1	4.3
Paris hors Ile-de-France	10357	16.4	10.2	14.7	12.7	15.0	8.5	17.3	5.1
350	23.4	10.6	18.3	12.0	2.6	3.4	20.9	8.9	
Dans l'Essonne : types									
A	689	4.9	5.7	8.4	17.1	2.3	4.2	44.0	13.4
U1111	5400	6.8	5.7	12.9	16.4	9.1	6.3	33.3	9.5
U1112	2257	9.9	7.3	8.9	19.6	3.6	5.4	35.2	10.1
U1121	2507	6.9	5.1	14.3	15.2	7.3	5.6	34.6	10.9
U1122	1412	5.8	2.6	14.8	12.7	12.0	5.4	30.9	10.7
U1123	2149	4.7	6.9	9.0	18.4	4.4	6.3	39.0	11.2
U121	1390	8.5	6.3	14.1	11.2	7.1	8.2	32.5	12.2
U122	2473	8.4	6.4	11.8	18.2	10.6	5.4	31.9	7.3
U21	420	6.9	5.2	17.6	11.2	4.3	5.2	36.4	13.1
U22	1350	26.7	8.0	7.6	25.3	5.2	3.4	20.3	3.6
Fleury-Mér.	144	2.1	0.7	12.5	4.9	55.6	2.8	15.3	6.2

lecture: sur 100 hommes actifs ayant un emploi, résidant dans l'Essonne, et travaillant en première couronne, 10.8 sont des cadres, 9.4% sont des ingénieurs, etc.

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne dont l'homme est actif ayant un emploi

TABLEAU E27 : Distribution des hommes migrants alternants de chaque type de résidence selon leur lieu de travail (% en ligne)

type de résidence	lieu de travail:				dans le département de l'Essonne :												Total
	1ère couro.	2ème couro.	Paris	hors Ile-de-France	type A	Fleury Mér.	type U1111	type U1112	type U1121	type U1122	type U1123	type U121	type U122	type U21	type U22		
A	16.3	5.5	15.4	3.8	5.9	0.3	10.2	7.7	4.2	13.9	5.9	3.1	3.6	1.0	3.1	1319	
U1111	34.4	6.1	31.8	0.7	0.4	0.3	9.1	3.1	3.1	1.0	1.7	2.3	3.6	0.3	2.1	12297	
U1112	24.2	6.8	20.7	0.8	2.6	0.1	11.6	10.6	5.6	3.3	2.2	2.9	2.9	0.6	5.0	3551	
U1121	33.6	3.5	27.7	0.7	0.7	0.3	8.3	5.2	7.3	1.2	3.1	1.3	6.1	0.3	0.8	5466	
U1122	26.4	4.0	25.0	1.3	4.0	0.0	13.4	6.1	5.6	2.4	4.4	1.3	4.0	1.0	0.9	1712	
U1123	18.1	5.6	17.5	1.0	2.2	0.4	12.7	3.7	5.5	3.0	8.0	1.0	15.8	4.5	0.8	1433	
U121	31.9	5.3	28.0	0.9	0.5	0.7	12.4	3.9	2.9	1.0	1.7	1.0	4.1	0.4	5.2	4659	
U122	25.9	4.3	31.3	0.8	0.6	1.2	9.1	3.0	6.6	1.1	6.8	1.8	5.5	0.8	1.0	3838	
U21	24.1	8.0	18.0	1.1	1.1	0.0	5.8	2.6	4.9	1.0	19.1	1.0	11.2	1.1	0.8	1646	
U22	34.5	1 0.9	25.1	1.0	0.8	0.0	8.2	5.2	0.6	0.0	0.8	2.8	0.7	0.1	9.2	2011	
Total	11426	2163	10357	350	439	144	3724	1752	1692	676	1394	725	1820	242	1028	37932	

lecture: sur 100 hommes personnes de référence, résidant dans une commune de type A, et étant migrants alternants, 16.3 vont travailler dans une commune de la 1ère couronne

source : fichier au quart du recensement 1982, exploitation CREDOC
champ : couples de l'Essonne dont l'homme personne de référence est migrant alternant

